STRATEGIE TERRITORIALE BOCAGERE 2016 - 2020

« De l'Horn au Frout »

Syndicat Mixte de l'Horn

UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Région BRETAGNE

agence de l'eau Loire-Bretagne
Établissement public du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables

Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

Syndicat Mixte de Production et de Transport d'eau de l'Horn

Table des matières

INTRODUCTION 1

1 LES ENJEUX DU TERRITOIRE HORN-GUILLEC-KERALLE 2

2 CARACTERISTIQUES DU BOCAGE SUR LE TERRITOIRE 8

2.1 ETAT DES LIEUX GLOBAL 8

2.2 ETAT DES LIEUX DETAILLE : L'EXEMPLE DE LA COMMUNE LEGUMIERE COTIERE DE PLOUGOULM 11

2.3 FREINS IDENTIFIES LOCALEMENT A LA PLANTATION 15

3 BILAN DES ACTIONS PASSEES : PROGRAMME BREIZH BOCAGE 1 16

3.1 BILAN DES ACTIONS REALISEES 16

3.2 BILAN FINANCIER 18

4 ELABORATION DE LA STRATEGIE BOCAGERE 19

4.1 ORGANISATION INTERNE 19

4.2 PHASE DE CONCERTATION : METHODOLOGIE 20

4.3 MISE EN RELATION AVEC LES DOCUMENTS PLANIFICATEURS DU TERRITOIRE 27

5 LES ACTIONS DE LA STRATEGIE BOCAGERE 29

5.1 RETROUVER UN MAILLAGE BOCAGER FONCTIONNEL VIS-A-VIS DE LA QUALITE DE L'EAU 29

5.2 PERENNISER LE BOCAGE FONCTIONNEL 35

5.3 FORMER ET ACCOMPAGNER LES PRATICIENS LOCAUX DU BOCAGE 35

5.4 INFORMER ET SENSIBILISER 37

5.5 AFFINER LES CONNAISSANCES DU BOCAGE SUR LE TERRITOIRE 37

6 LES MOYENS MIS EN ŒUVRE 39

6.1 MOYENS HUMAINS 39

6.2 MOYENS FINANCIERS 40

ANNEXES 41

INTRODUCTION

Le Syndicat Mixte de l'Horn avait déjà élaboré une « stratégie bocagère », lors de l'élaboration de l'appel à projet PAV. Ainsi, entre les années 2013 et 2015, le technicien bocage du syndicat a travaillé à plein temps sur les diagnostics et aménagements en ceinture de zones humides.

Le programme Breizh Bocage 2 est composé de trois étapes structurantes :

1) la mise en place d'une stratégie territoriale bocagère
2) la mise en œuvre d'un programme annuel d'actions
3) des programmes de travaux

Un travail de concertation et de réflexion a été entrepris auprès des acteurs locaux afin de proposer une stratégie partagée et pluriannuelle reposant sur les principes de préservation et restauration du maillage bocager léonard.

Après avoir posé les enjeux du territoire, le présent document dressera un état des lieux du bocage présent sur le territoire Horn-Guillec-Kerallé et ruisseaux côtiers, un bilan des précédentes réalisations, synthétisera les axes de travail validés et partagés localement et priorisera pour les années à venir les actions du Syndicat Mixte de l'Horn en faveur du bocage.

1. LES ENJEUX DU TERRITOIRE HORN-GUILLEC-KERALLE

LES OBJECTIFS

- *Objectifs DCE*

Le tableau 1 rappelle l'état tendanciel des cours d'eau définis dans le cadre du SDAGE 2016-2021 pour les masses d'eau concernées par la stratégie territoriale. (Rem) : Le Ruisseau du Frout est rattaché à la masse d'eau de La Flèche.

Tableau 1 : objectifs état écologique (SDAGE 2016-2021)

Nom de la rivière	Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif d'état écologique		Risques pour 2021 (Etat écologique 2013, maj le 04/11/2015)	Motivation du délai
			Objectif	Délai		
HORN	FRGR0057	L'HORN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	Bon Etat	2027	Nitrates Pesticides Hydrologie Obstacles à l'écoulement	CD;CN;FT
GUILLEC	FRGR0058	LE GUILLEC ET SES AFFLUENTS DEPUIS PLOUGAR JUSQU'A LA MER	Bon Etat	2027	Nitrates Pesticides Hydrologie	CD;CN;FT
FLECHE	FRGR0059	LA FLECHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	Bon Etat	2021	Nitrates Pesticides Morphologie Obstacles à l'écoulement	FT
KERALLE	FRGR1456	LE KERALLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	Bon Etat	2027	Macro polluants ponctuels Nitrates Pesticides Obstacles à l'écoulement	FT
AR REST	FRGR2237	LE AR REST ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	Bon Etat	2027	Nitrates Pesticides Morphologie Hydrologie	FT

Motivation du choix : (CD=coût disproportionné, CN=Conditions naturelles, FT=faisabilité technique)

L'ensemble des masses d'eau du territoire présentent des risques de non atteinte du bon état pour les pesticides et les nitrates.

D'autres objectifs ont été fixés pour 2015 dans le cadre du programme d'action contre les algues vertes. L'appel à projet fixait un objectif de réduction de 30% sur le quantile 90 pour la période 2008-2015 pour chaque cours d'eau.

La disposition 10A (SDAGE 2010-15), visant à réduire significativement l'eutrophisation des eaux côtières et de transition prévoit une réduction (des flux) d'au moins 30 % depuis la période de référence 1999/2003 pour l'Horn et le Guillec.

LES RESEAUX DE SUIVIS DE LA QUALITE DE L'EAU

Carte 2 : localisation des stations de prélèvement de l'Horn au Kerallé

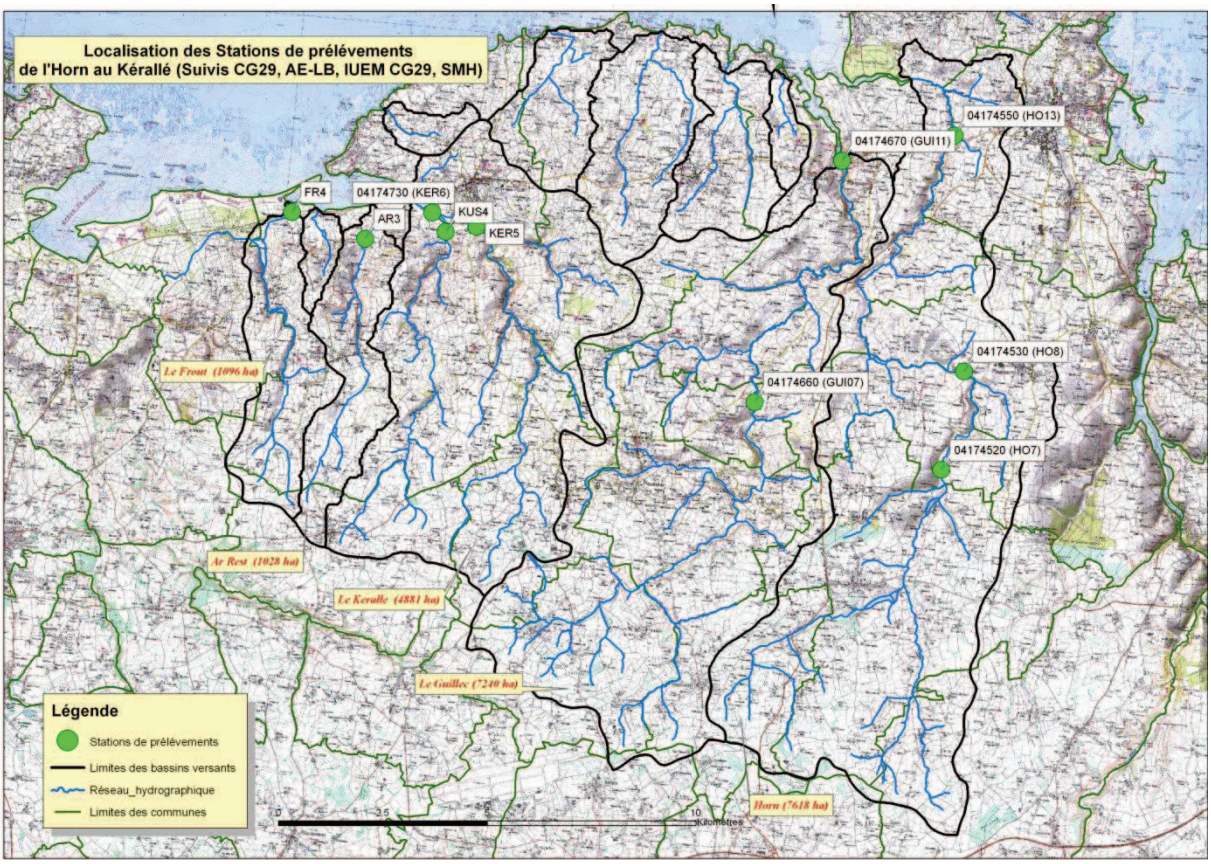

Un certain nombre de suivis sont en place pour suivre la qualité des eaux superficielles du territoire Horn Guillec Kerallé. Le Syndicat Mixte de l'Horn complète les suivis existants mis en œuvre par :

- l'agence de l'eau Loire Bretagne au niveau des échelles limnimétriques
- l'ARS 29 sur l'Horn à Traon Gléziou (ancienne prise d'eau du Syndicat Mixte de l'Horn)
- Ecoflux à l'exutoire du Guillec (jusqu'en 2015)
- le CG29 aux exutoires de l'Horn et du Guillec.

Pour une meilleure prise en compte des variations liées aux conditions climatiques, les différents indicateurs sont déterminés sur les années hydrologiques. Les indicateurs de concentrations présentés dans le dossier sont exprimés en quantiles 90, qui servent de référence pour les objectifs définis dans le cadre de la DCE et du plan d'action contre les algues vertes.

EVOLUTION DES TENEURS NITRATES

Figure 3 : teneurs en Nitrates

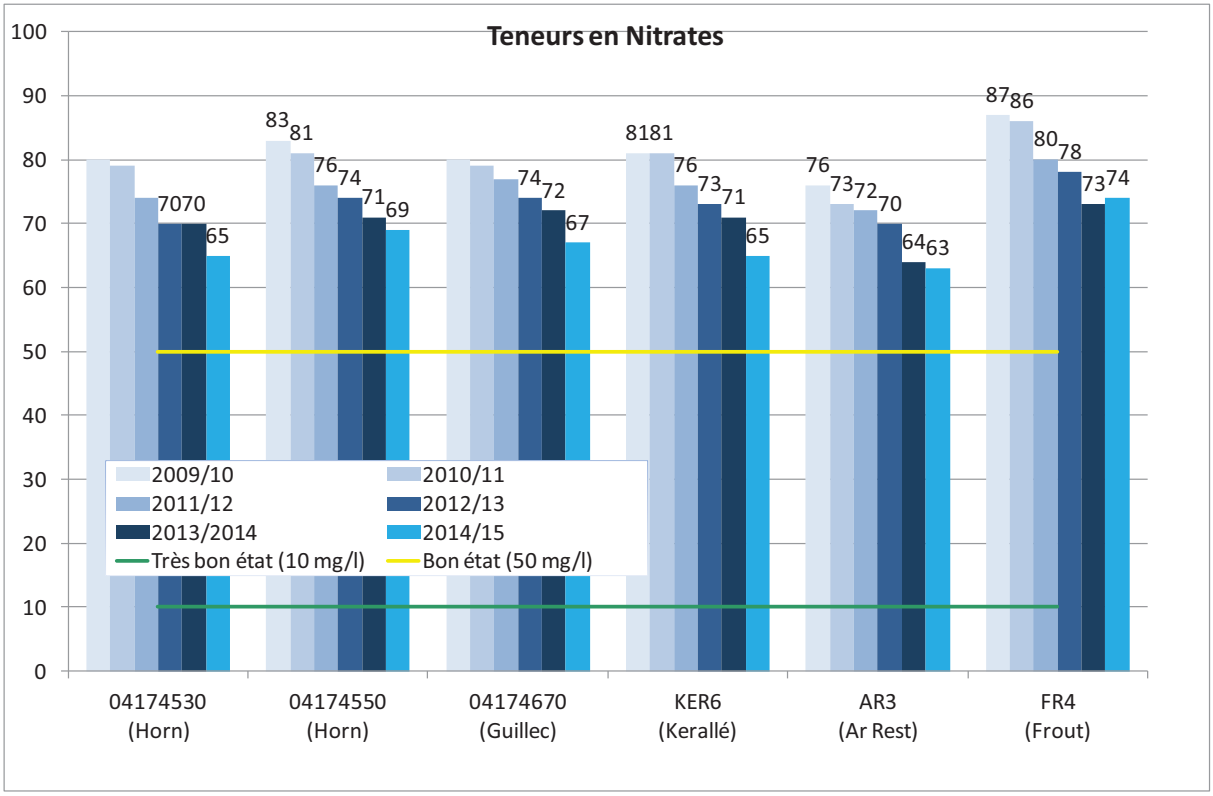

En 2014/15, les quantiles 90 aux exutoires varient de 63 mg/l à 74 mg/l. Ces teneurs sont supérieures aux seuils du bon état écologique sur l'ensemble des masses d'eau.

Les concentrations en nitrates diminuent de 2 à 3 mg/l/an depuis 2009/10 sur l'ensemble des stations.

TENEURS EN PHOSPHORE TOTAL

Figure 2 : teneurs en phosphore total

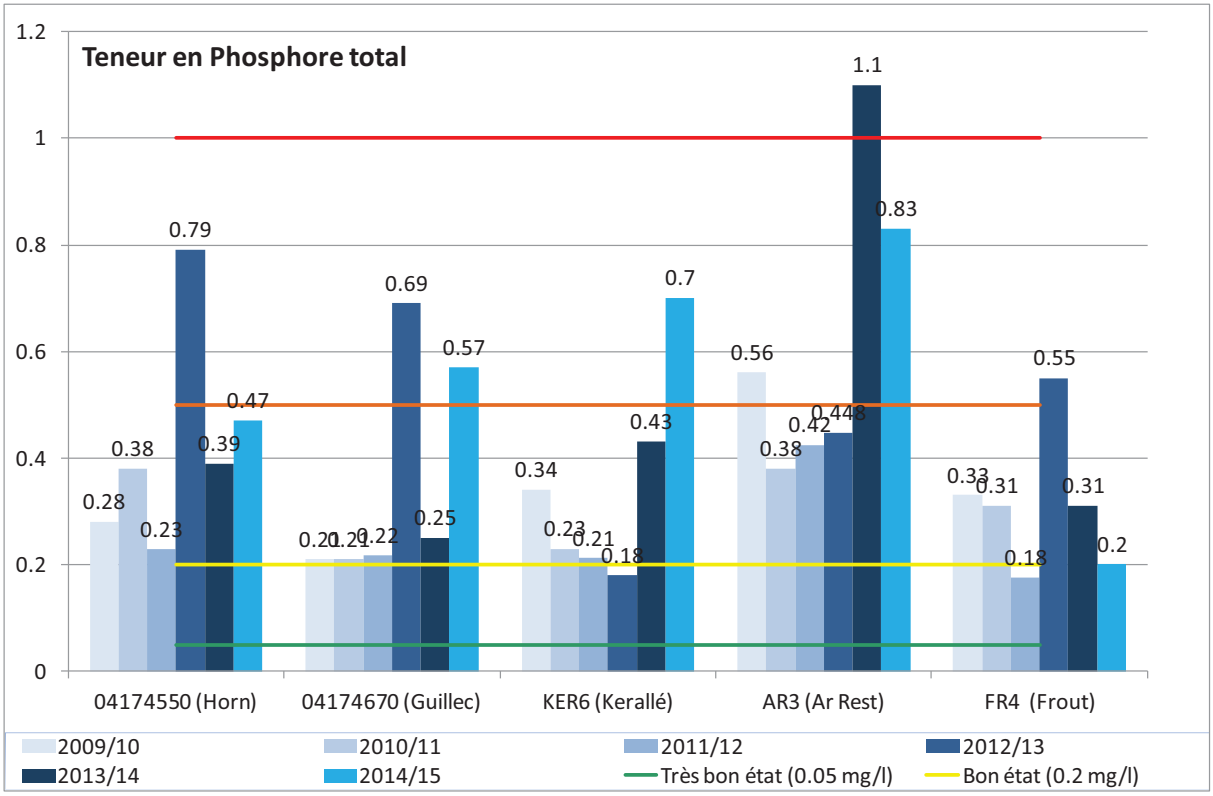

Les teneurs en phosphore total sont largement supérieures au seuil du bon état écologique. Les concentrations maximales sont observées en période de crue et témoignent de transfert de phosphore particulaire lié à l'érosion. Sur l'Ar Rest, les teneurs en phosphore sont également influencées par les rejets de la station d'épuration de Plounevez Lochrist.

TENEUR EN CARBONE ORGANIQUE DISSOUS

Figure 3 : teneurs en Carbone Organique Dissous

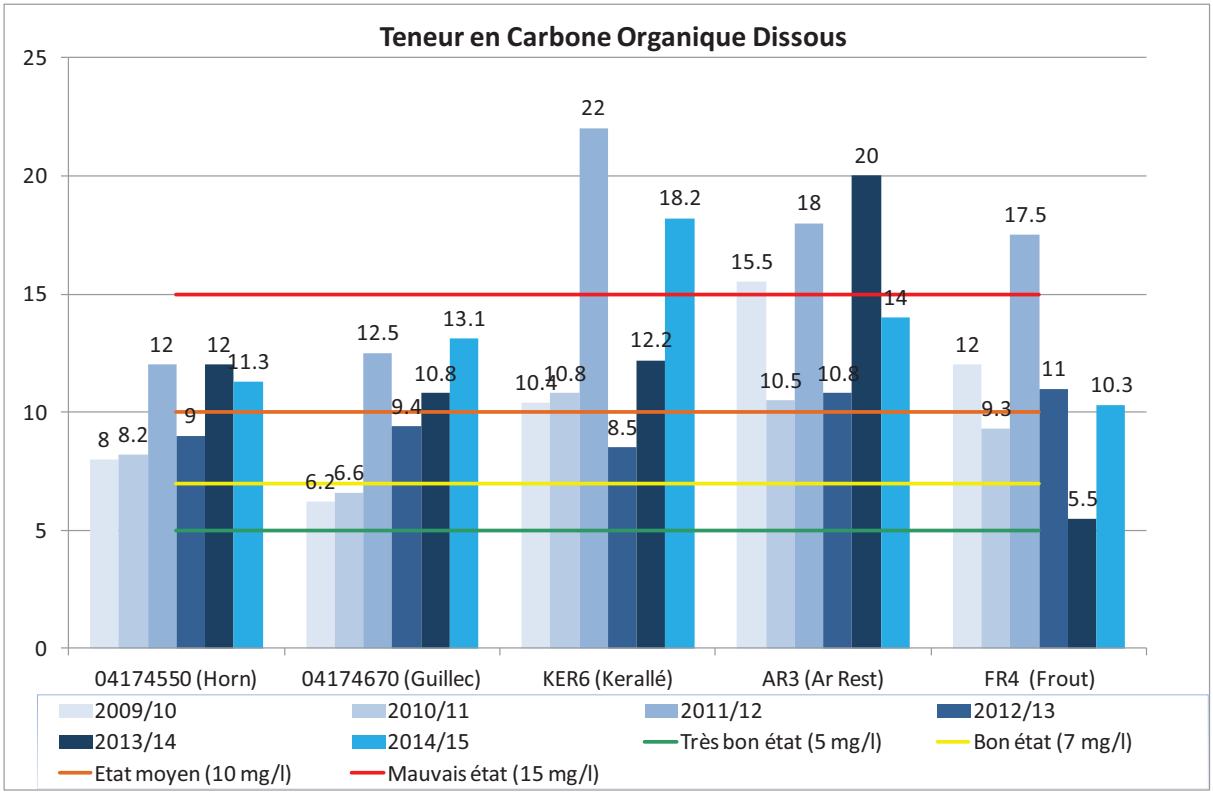

Ce paramètre est caractéristique de l'érosion des sols. Les concentrations en carbone organique sont supérieures aux exigences de la DCE sur l'ensemble des stations, avec une eau de mauvaise à très mauvaise qualité au sens de la DCE. Les concentrations sont élevées sur les prélèvements réalisés en période de crue.

TENEURS EN PESTICIDES

Figure 4 : teneurs en pesticides

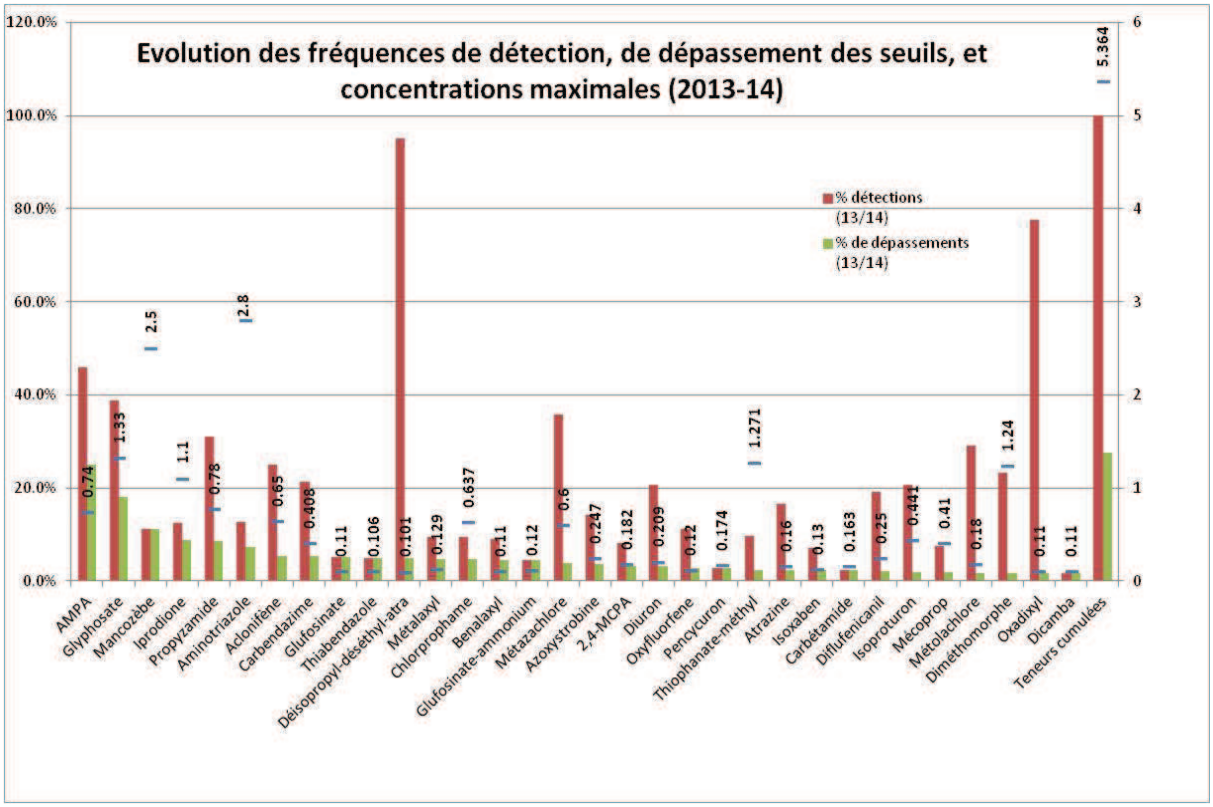

FIGURE 1 : EVOLUTION DES FREQUENCES DE DETECTION, DE DEPASSEMENT DES SEUILS ET DES CONCENTRATIONS MAXIMALES SUR L'ENSEMBLE DES BASSINS VERSANTS DU TERRITOIRE EN 2013-2014 (COMPILATION DES ANALYSES DE L'HORN, GUILLEC, KERALLE, AR REST ET FROUT)

Les suivis qualité, mettent en évidence une grande diversité de molécules et des dépassements réguliers des seuils de 0.1 µg/l pour les substances individualisées et 0.5 µg/l pour les concentrations cumulées. Sur l'année hydrologique 2013/14, 74 matières actives ont été détectées, dont 38 ont présenté au moins un dépassement du seuil de 0.1 µg/l. La diversité des molécules retrouvées est liée à la diversité des cultures pratiquées ou des assolements sur le territoire d'actions. Le bocage est susceptible limiter les transferts de ces substances vers le réseau hydrographique.

2. CARACTERISTIQUES DU BOCAGE SUR LE TERRITOIRE

2.1 ETAT DES LIEUX GLOBAL

L'ADASEA du Finistère a conduit en 2009 un diagnostic territorial des bassins-versants du territoire, étude préalable à la mise en place d'un contrat de bassin-versant type DCE. Un inventaire du réseau bocager a donc été mené par photo-interprétation.

Carte 2 : réseau bocager inventorié par l'ADASEA du Finistère en 2009

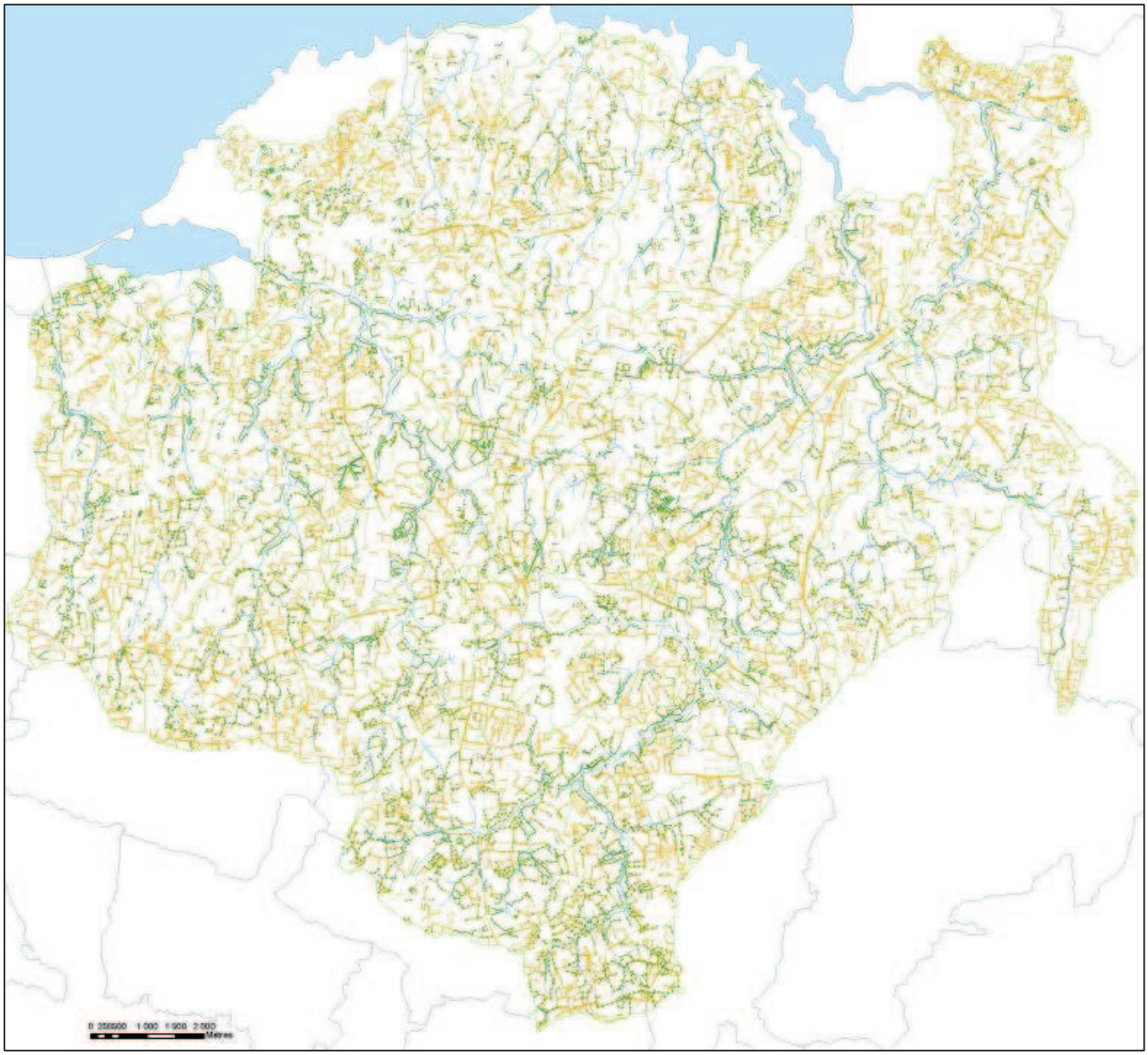

Légende :

- mini - talu nu
- talu nu
- talus planté
- talus planté irrégulièrement
- haie
- limites de communes
- 2007_ENSAR_Horn_ss_bv

Cet inventaire a permis de caractériser le bocage présent sur notre territoire (hormis le secteur Horn amont), ci-dessous la répartition en pourcentage des linéaires identifiés.

Type de linéaires	Proportion (en %)
Talus nu	45
« Mini talus »	22
Talus planté irrégulièrement	16
Talus planté régulièrement	4
Haie à plat	13

Une carte de densité bocagère par sous-bassin-versant a également été dressée. Cette densité a été calculée en intégrant les linéaires de talus nus, ce qui explique, par exemple, la forte densité bocagère présente dans le sous-bassin-versant 23 (zone côtière légumière de petit parcellaire, dotée d'un réseau important de talus nus).

Carte 3 : densité bocagère par sous-bassin-versant calculée par l'ADASEA du Finistère en 2009

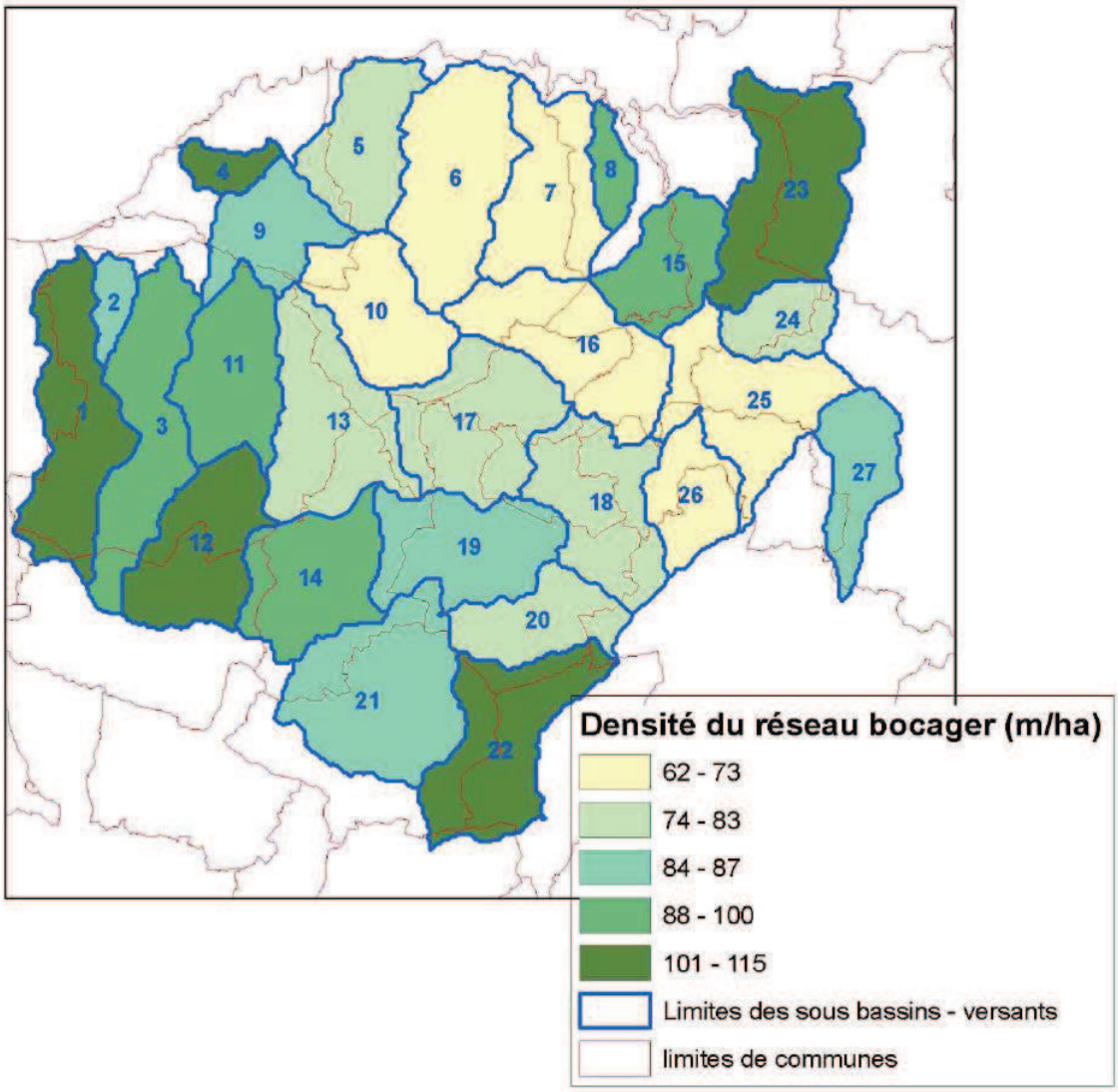

De manière générale, les bassins-versants du Kerallé et des ruisseaux côtiers, et de l'Horn et du Guillec, sont marqués par deux types de paysages bocagers. Au nord, une zone côtière légumière avec un bocage constitué majoritairement de talus nus, de quelques arbres épars, de haies arbustives et ornementales brise-vent. Les parcelles peuvent être de relative petite taille comme dans les communes côtières de Roscoff, Santec ou Plouescat, ou bien présenter des surfaces plus importantes, induisant une maille bocagère assez lâche, comme à Cléder, Plougoulm ou Plouénan. L'élevage y a quasiment disparu provoquant un enfrichement des fonds de vallée. Au sud, une zone agricole davantage tournée vers l'élevage, constituée de grandes parcelles mais dotée d'un réseau plus conséquent de haies bocagères. Ce maillage peut d'ailleurs, dans des communes comme celles de Plougar, Plougourvest ou dans la partie occidentale de celle de Plouvorn, être relativement bien conservé.

2.2 ETAT DES LIEUX DETAILLE : L'EXEMPLE DE LA COMMUNE LEGUMIERE COTIERE DE PLOUGOULM

Dans le cadre du programme Breizh Bocage 1, un inventaire exhaustif a été réalisé sur le territoire de la commune de Plougoulm et sur le sous-bassin-versant 24, lors de l'élaboration du Diagnostic-Action, entre 2011 et 2013, phase préalable à l'opération de restauration du maillage bocager qui a suivi, en 2013.

Les données tirées de ce Diagnostic-Action ont été synthétisées ci-dessous.

INVENTAIRE ET CARACTERISATION SPATIALE DU BOCAGE

Figure 5 : caractérisation des linéaires bocagers (lisières de bois exclues) sur la zone d'étude de Plougoulm et du sous-bassin-versant 24

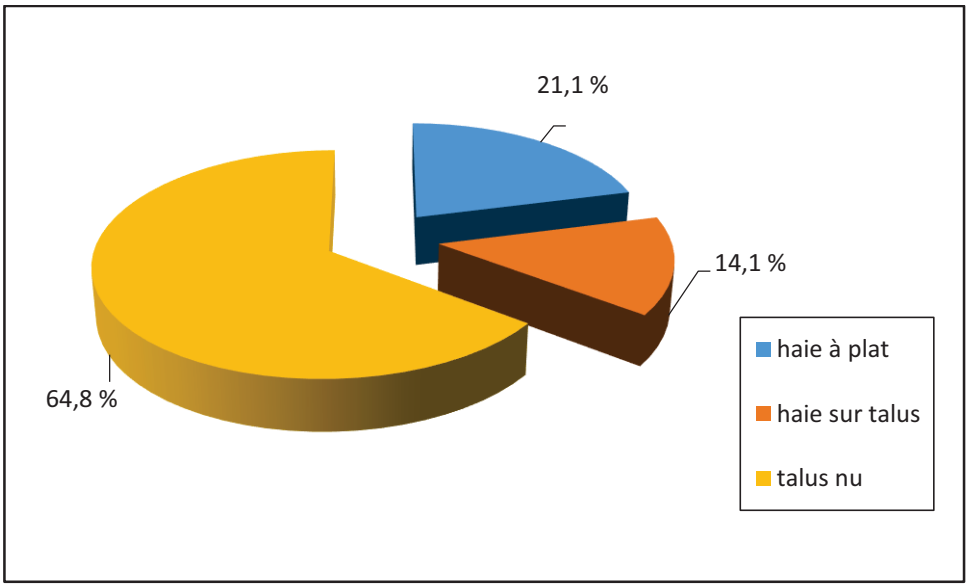

Pour l'ensemble de la zone étudiée, il a été recensé 66,6 km de talus, 21,6 km de haies à plat, 14,5 km de talus plantés (ou haies sur talus) et 32,5 km de lisières de boisement soit un total de 135,2 kilomètres.

La figure 5 montre que le bocage existant est essentiellement composé de talus nus (environ 65 % des linéaires bocagers). Cette caractéristique est étroitement liée à la typologie agricole du secteur tourné principalement vers les cultures légumières.

Carte 4 : maillage bocager de la commune de Plougoulm et du sous-bassin-versant 24

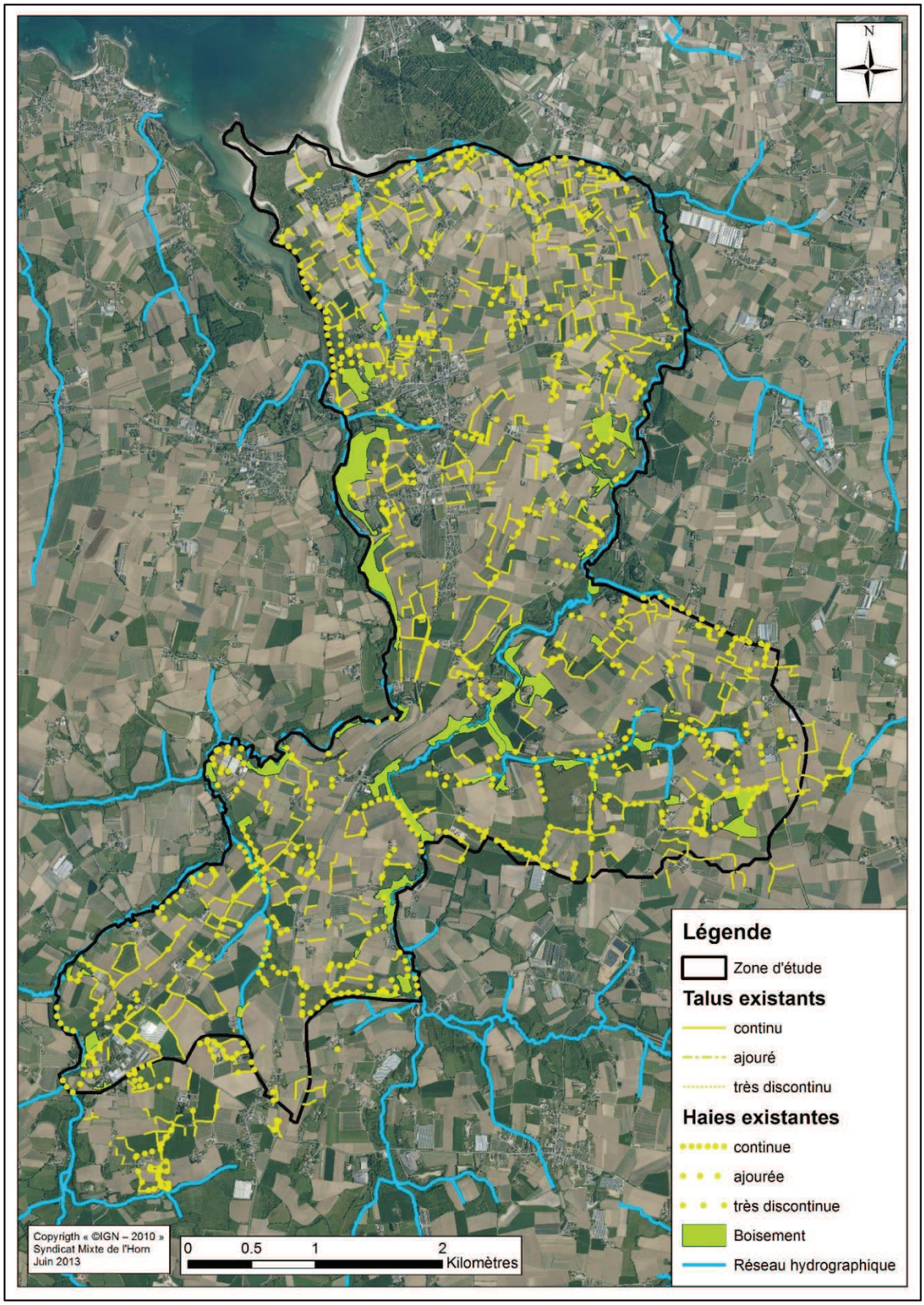

SYNTHESE DE L'ETUDE

Bien que cette étude n'ait été menée qu'à Plougoulm et sur le sous-bassin-versant 24, il est envisageable d'extrapoler ces résultats au reste de la zone côtière légumière.

Il apparait donc que les linéaires bocagers sont principalement constitués de talus nus (environ 65 % des linéaires inventoriés), peu ou pas connectés (47 % des linéaires connectés une seule fois, 36 % non connectés) et régulièrement comblés par des phénomènes érosifs (23 % des linéaire sur talus présentant une hauteur inférieure à 50 cm).

Les haies sont, au regard des résultats de l'étude, peu présentes dans le bocage (35 % des linéaires inventoriés) mais restent relativement denses (87% des haies inventoriées présentant un couvert dense, entre 75 et 100 % de la longueur totale du linéaire). Cependant, il est important de noter que les haies monospécifiques constituées d'essences ornementales telles que le troëne, le laurier palme, l'eleagnus ou l'olearia sont relativement fréquentes (ces quatre essences constituant 45,7 % des haies monospécifiques, et ces mêmes haies monospécifiques représentant 28 % des linéaires boisés recensés).

L'analyse conjointe de l'évolution du bocage et des surfaces boisées à Plougoulm de 1993 à 2011 a mis en évidence le fait que, parallèlement à une légère régression des linéaires bocagers (perte de 5,5 mL/ha en 18 ans), les surfaces boisées ont, elles, augmenté (gain d'un peu moins de 10 ha en 18 ans). Cette dernière évolution traduisant, du fait de la disparition progressive de l'élevage bovin en zone légumière, un abandon et un enfrichement des zones de fonds de vallée, traditionnellement pâturées.

ILLUSTRATION, PAR UN CAS CONCRET, DE LA DISPARITE DE DENSITE DES HAIES SUR UN TERRITOIRE LEGUMIER

Les linéaires et surfaces boisés apparaissent comme – le plus souvent - très inféodés au réseau hydrographique, aux versants et aux fonds de vallée.

L'étude bocagère nécessaire à l'élaboration du PLU de la commune de Plouénan, réalisée par un stagiaire du Syndicat Mixte de l'Horn, en collaboration avec le Syndicat Mixte du Haut-Léon, confirme, à l'échelle d'une commune légumière, cette tendance.

Ci-dessous une carte de densité bocagère pondérée, couvrant la commune de Plouénan. Proposé par le Pole Métier Bocage, ce calcul de densité permet de retranscrire, plus précisément qu'un calcul de densité bocagère classique, l'impression paysagère, en pondérant la longueur des linéaires bocagers par leur continuité (de couvert). Pour le calcul de densité bocagère pondérée de la commune de Plouénan, n'ont été pris en compte que les linéaires bocagers présents (talus nus, haies) et les lisières de boisement, pas les quelques arbres isolés.

Ainsi, pour des zones caractérisées par un bocage uniquement composé de talus nus, la densité bocagère pondérée sera nulle.

Carte 5 : densité bocagère pondérée de la commune de Plouénan

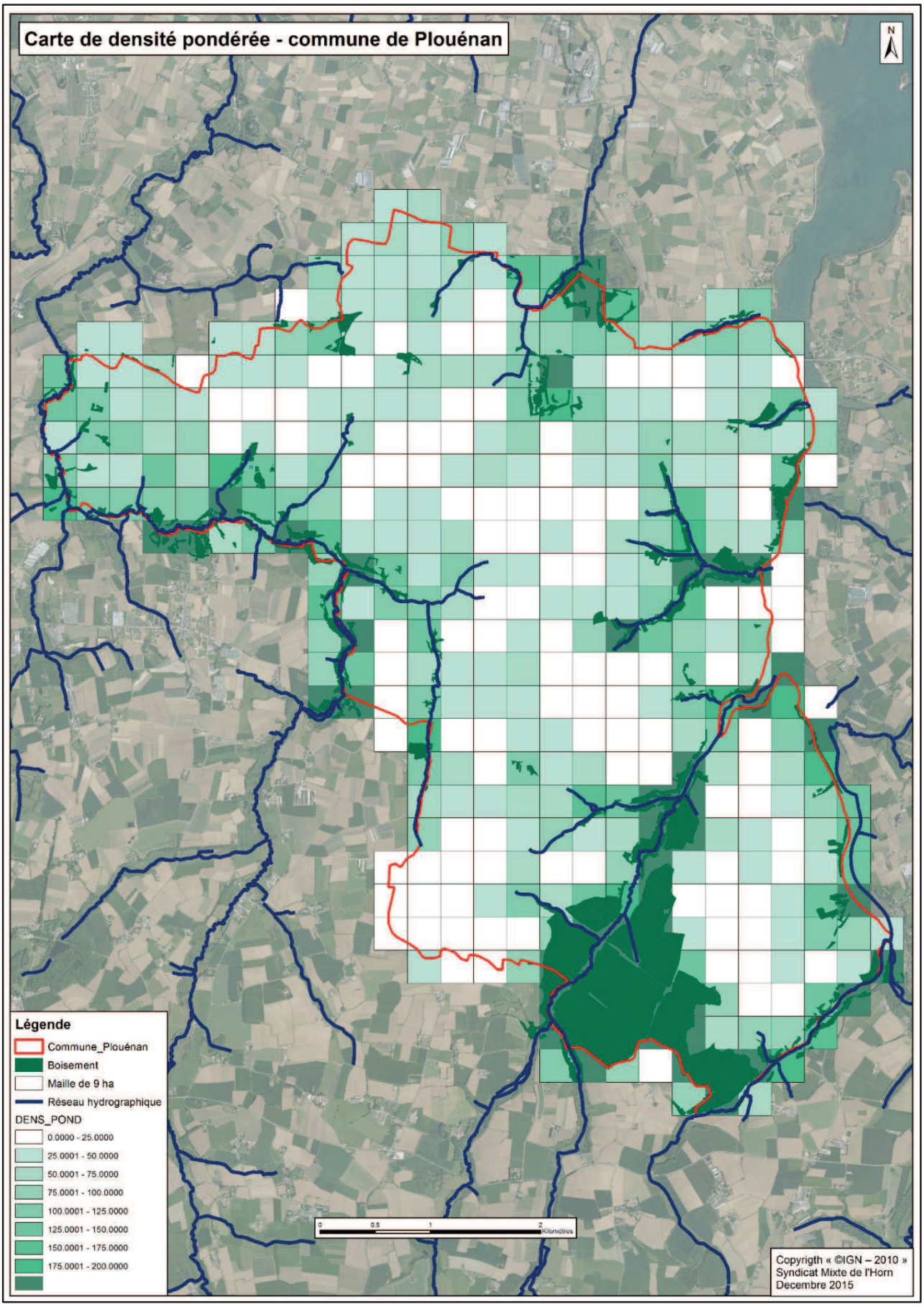

2.3 FREINS IDENTIFIES LOCALEMENT A LA PLANTATION

FREINS IDENTIFIES LOCALEMENT A LA PLANTATION

Les cultures légumières de plein champ, très présentes, au nord des bassins-versants, sur la zone côtière, représentent un frein majeur quant à la présence et au maintien de ligneux en bordure de parcelle, en particulier d'essences arborescentes. En effet, l'ombrage induit et la ventilation moindre occasionnée peuvent être perçus par la profession agricole comme pénalisants, et générer baisse de rendements et développement de maladies cryptogamiques, en période favorable. Ces systèmes culturaux particuliers représentent donc un frein au maintien d'arbres mais également à l'implantation de haies sur des aménagements nouvellement créés.

Sont également en cause les potentiels dégâts occasionnés par l'avifaune (dégâts de corvidés sur semis et levée de céréales ou de maïs, de pigeons ramiers sur jeunes brassicacées en sortie d'hiver : problèmes de perception négative et non pas de dégâts à large échelle).

Les faibles densités de haies induisent également *de facto* une perte importante de savoir-faire, l'entretien manuel des haies devenant minoritaire. Il faut ajouter à ce phénomène, un problème de main d'œuvre disponible pour l'entretien, la priorité étant mise sur les productions agricoles à plus forte valeur ajoutée.

Enfin, la profession agricole souffrant d'une importante perte de savoir-faire quant à l'entretien du bocage, il n'y a sur le territoire que peu de valorisation économique (si ce n'est pour une autoconsommation de bois énergie, sous forme de bois-bûche) et donc très peu d'appropriation par la profession qui, au vu des arguments développés ci-dessus, perçoit le bocage en général et l'arbre en particulier comme un frein à la productivité et non pas comme un élément à part entière de l'agrosystème, pourvoyeur d'aménités et de possibles revenus complémentaires…

3. BILAN DES ACTIONS PASSEES : PROGRAMME BREIZH BOCAGE 1

3.1 BILAN DES ACTIONS REALISEES

V3 PLOUZEVEDE

L'opération Breizh Bocage menée en 2009 sur le territoire de la commune de Plouzévédé a permis de réaliser 17 kmL d'aménagements (17 202 mL), pour le compte de trente-deux exploitations agricoles.

Ces 17 202 mL sont répartis en 2 526 mL de haies à plat (14,7 % des réalisations), 1 423 mL de haies sur talus (8,3 %), 1 808 mL de talus nus à la pelleteuse (10,5 %) et 11 445 mL de billons nus à la charrue forestière (66, 5%).

V3 PLOUGOULM

L'opération Breizh Bocage réalisée sur le territoire de la commune de Plougoulm et sur celui du sous-bassin-versant 24 a démarré en décembre 2013 et s'est achevée en janvier 2015, avec la plantation des derniers talus érigés au cours de l'année 2014.

Elle aura permis de réaliser environ 10 kmL d'aménagements (9 968 mL) pour le compte de vingt-trois exploitations agricoles, une entreprise semencière et un particulier.

Ces 9 968 mL sont répartis en 4 218 mL de haies à plat (42,3 % des aménagements), 3 263 mL de haies sur talus (32,7 %) et 2 487 mL de talus nus (24,9 %).

Conscient des faibles densités bocagères présentes sur le territoire communal (hormis pour les zones de versants et fonds de vallée des fleuves côtiers, Horn et Guillec, qui le bordent de part et d'autre), très marqué par les cultures légumières de plein champ, le technicien en charge des travaux a souhaité densifier la trame bocagère, ce qui explique la forte proportion de linéaires à plat dans les travaux réalisés. La prise en compte du caractère légumier du territoire a également conduit à proposer des plantations uniquement arbustives, moins pénalisantes vis-à-vis de cultures exigeantes en lumière et ventilation, ainsi, 52,2 % des haies implantées (soit 3 907 mL) ne sont constituées que d'essences arbustives, les 47,8 % restants (soit 3 574 mL) étant composés d'essences mixtes.

Position par rapport à la pente	Proportion (en %)	Longueur cumulée correspondante (en mL)
Perpendiculaire	71,6	7 138
Parallèle	9,7	964
Oblique	1,5	147
Sans objet	17,2	1 719

Interface au champ	Proportion (en %)	Longueur cumulée correspondante (en mL)
Interparcellaire	25,1	2 502
Bordure de ZH, de CE	46	4 590
Bord de bâti	1,9	191
Bord de voirie	26,9	2 685

V3 HORN AMONT

L'opération Breizh Bocage réalisée sur le secteur « Horn amont » (première tranche de travaux neufs réalisables avant le 31 mai 2015) a démarré en décembre 2014 et s'est achevée en avril 2015.

Elle aura permis de réaliser environ 2,8 kmL d'aménagements (2 851 mL) pour le compte de treize exploitations agricoles et un exploitant à la retraite.

Ces 2 851 mL sont répartis en 1 693 mL de haies sur talus * (59,4 % des aménagements), 316 mL de haies à plat (11,1 %) et 842 mL de talus nus (29,5 %).

La prise en compte du caractère partiellement légumier du territoire (partie nord du secteur « Horn amont ») a cette fois encore conduit à proposer des plantations uniquement arbustives, ainsi, 30,9 % des haies implantées (soit 620 mL) ne sont (ou ne seront) constituées que d'essences arbustives, les 69,1 % restants (soit 1 389 mL) étant composés d'essences mixtes. Comparativement aux plantations réalisées à Plougoulm, la proportion de haies uniquement composées d'essences arbustives est moins importante, la majeure partie des exploitations agricoles bénéficiaires se caractérisant par un système type polyculture-élevage, et la plantation d'essences arborescentes en abord direct de zones humides ou de cours d'eau, apparaissant, pour les bénéficiaires, comme quasi-indispensable.

* : haies sur talus dont la plantation a déjà été réalisée ou le sera prochainement, au cours de l'hiver 2015-2016

Position par rapport à la pente	Proportion (en %)	Longueur cumulée correspondante (en mL)
Perpendiculaire	91,2	2 601
Parallèle	2,2	62
Oblique	5,3	150
Sans objet	1,3	38

Interface au champ	Proportion (en %)	Longueur cumulée correspondante (en mL)
Interparcellaire	16,7	475
Bordure de ZH, de CE	66,7	1 903
Bordure de boisement de pente	8,7	249
Bord de bâti	3,5	100
Bord de voirie	4,3	124

3.2 BILAN FINANCIER

V3 PLOUZEVEDE

Le coût des travaux réalisés sur le territoire de la commune de Plouzévédé s'est élevé à la somme de 29 987,87 € HT. La proportion importante de billons (réalisés à la charrue forestière) non-plantés et les plantations et entretiens réalisés en régie ont influencé ce coût total de travaux relativement faible.

V3 PLOUGOULM

Le coût des travaux réalisés sur le territoire de la commune de Plougoulm et de sous-bassin-versant 24 s'est élevé à la somme de 55 795,43 € HT.

V3 HORN AMONT

Le coût des travaux réalisés sur le secteur « Horn amont », avant le 31 mai 2015, s'est élevé à la somme de 13 582,32 € HT.

4. ELABORATION DE LA STRATEGIE BOCAGERE

4.1 ORGANISATION INTERNE

Un groupe de concertation a d'abord été mis en place au sein du Syndicat Mixte de l'Horn. Il se compose d'élus du syndicat de l'Horn et des agriculteurs référents des deux programmes agricoles du territoire, le plan algues vertes et le programme agricole Kerallé et ruisseaux côtiers.

Elus du bureau du SMH ayant participé à la concertation :

-Jean Guy GUEGUEN, président du SMH

-François PALUT, Vice-président du SMH

-Laurent GUEGUEN, Vice-président du SMH.

Une première réunion de présentation de la démarche de stratégie bocagère s'est déroulée le 15 septembre 2015 en présence des élus. La méthodologie a été présentée et validée par le groupe d'agriculteurs référents le 22 septembre (liste en annexe).

Figure 6 : calendrier détaillé, de la phase de concertation au dépôt de la stratégie bocagère

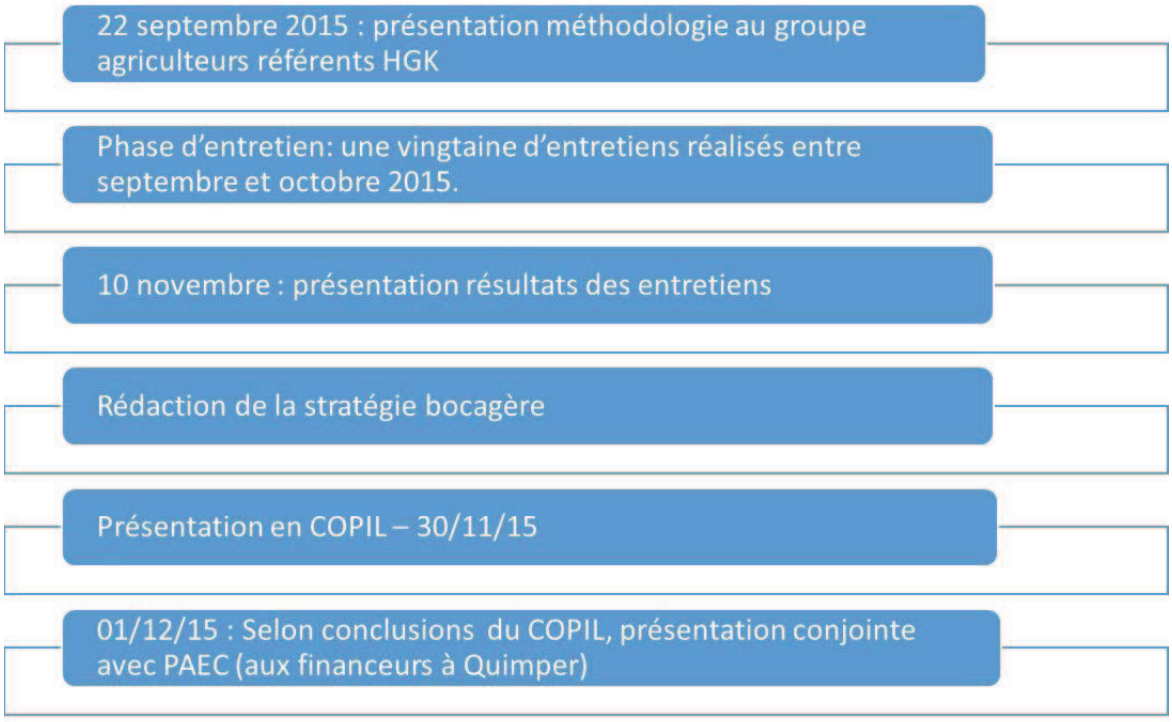

4.2 PHASE DE CONCERTATION : METHODOLOGIE

Dans un premier temps, les acteurs du bocage sur le territoire ont été répertoriés. Nous avons choisi de réaliser des entretiens individuels auprès de ces acteurs.

La méthodologie a été validée avec les élus du SMH et les professionnels lors de la première réunion en septembre 2015, pour accord de principe (instance de validation).

Vingt-cinq entretiens ont été réalisés auprès des structures suivantes :

- élus référent zones humides/bocage des communes du territoire du SMH
- agriculteurs (légumier et éleveurs)
- services techniques communaux et services environnement des communautés de communes
- ETA, CUMA, entreprise d'élagage ayant en charge l'entretien du bocage
- Associations, syndicat de propriétaires
- entreprise de valorisation

L'objectif de ces entretiens était de consulter les différents acteurs pour définir de manière concertée des priorités d'actions en faveur du bocage. Ces entretiens visaient également à faire émerger une dynamique locale portée par les élus pour la reconstitution/préservation du bocage sur leur commune.

Le guide d'entretien a été réalisé pour recueillir l'avis des différents acteurs. Celui-ci est présenté en annexe.

Dans ce guide, quatre grandes thématiques sont abordées :

- création de bocage
- appropriation, gestion du bocage
- protection du bocage
- valorisation du bocage

Ces entretiens ont fait l'objet d'une restitution et d'une discussion auprès de l'instance de validation le 10 novembre 2015. Enfin, la stratégie a été présentée en comité de pilotage élargi le 30 novembre, pour une validation plus large.

LES PRINCIPAUX RESULTATS ISSUS DE LA CONCERTATION

Les entretiens se sont déroulés de manière semi-directive, le guide comprenant des questions à choix multiples mais également des questions ouvertes. L'échantillon des personnes interrogées est relativement faible (25 entretiens réalisés) mais représentatif du territoire. En effet, la plupart des élus référents zones humides / bocage des différentes communes du territoire a été consultée. Le nombre d'agriculteurs consultés est conséquent. 44% d'agriculteurs ont été consultés en entretien individuels puis une présentation /discussion de la stratégie bocagère a également eu lieu avec les agriculteurs référents des programmes agricoles.

Figure 7 : répartition des personnes interrogées

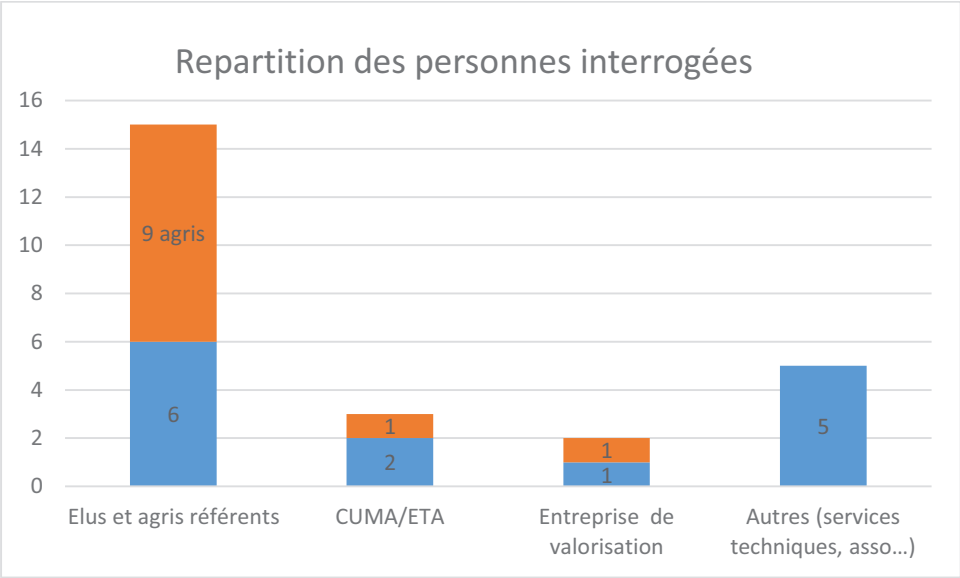

QUESTIONS INTRODUCTIVES

Figure 8 : rôle de la structure par rapport au bocage (en % du total des réponses, plusieurs réponses possibles)

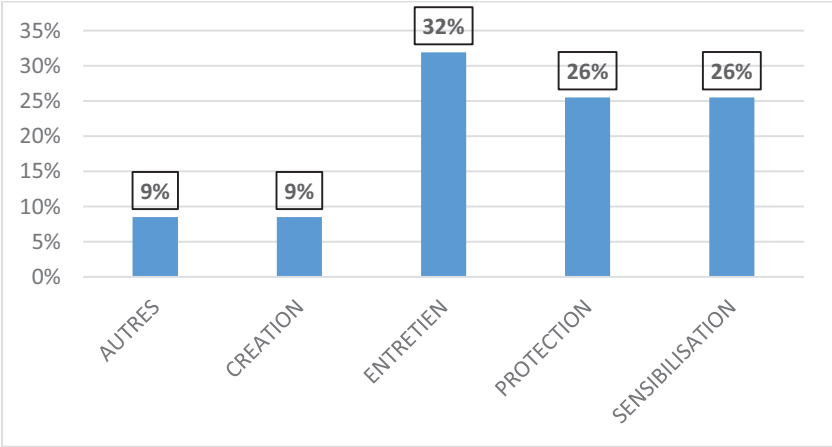

Le premier rôle des acteurs interrogés au regard du bocage est l'entretien des haies et talus (68% des personnes interrogées) puis viennent les thématiques de protection et sensibilisation du bocage (pour 52 % des interrogés). Seuls 20% des interrogés ont un rôle dans la création de bocage. La modalité « autres » concerne des thématiques diverses comme la randonnée, la valorisation, le paysage, ou la protection de la nature.

Figure 9 : enjeux représentés par la préservation du maillage bocager (en % total des réponses, plusieurs réponses possibles)

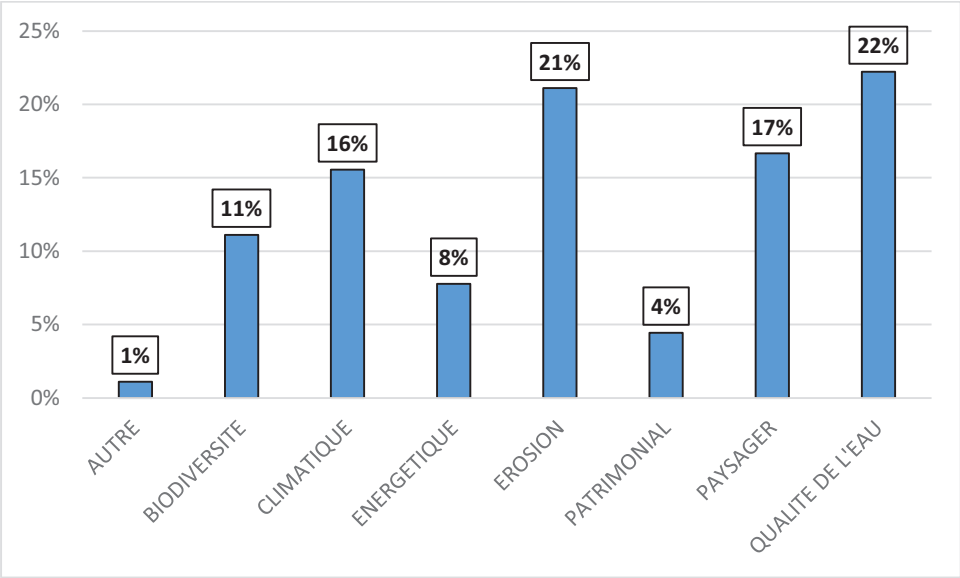

La majorité des répondants à l'enquête cite la qualité de l'eau et l'érosion comme enjeux principaux du territoire vis-à-vis du bocage. Viennent ensuite les enjeux paysagers et climatiques.

AXE 1 : CREATION DE BOCAGE

A la question de poursuivre la **création de bocage**, en **ceintures de zones humides**, via le nouveau programme, les enquêtés répondent favorablement **à 91%.**

80 % des interrogés estiment que ce zonage est le plus approprié. Les 20% restants estiment qu'il serait préférable de cibler davantage les périmètres de captage (1), les corridors écologiques (1), ou encore tout le territoire (2).

90 % des interrogés estiment qu'il ne faut pas se limiter à implanter du bocage aux abords des zones humides mais également **travailler sur tous les versants à risques érosifs**. Enfin **63**% des sondés sont **favorables** à **l'extension** du programme de création sur les **plateaux du territoire**. Certains agriculteurs émettent des avis mitigés évoquant de potentiels freins dans la gestion des parcelles (réduction de la taille des parcelles induisant un surcoût de mécanisation et surcroit de temps).

La majorité, soit 70% des interrogés, ne souhaite pas notamment prioriser les actions en fonction des secteurs culturaux et géographiques. Il n'y aura donc pas de distinguo zone légumière / zone d'élevage dans la future stratégie bocagère.

AXE 2 : APPROPRIATION, GESTION DU BOCAGE

Dans cette partie, nous avons souhaité répertorier les différentes pratiques d'entretien du bocage des communes du territoire et les problématiques liées à l'entretien du bocage.

Figure 10 : problématiques rencontrées dans l'entretien du bocage ?

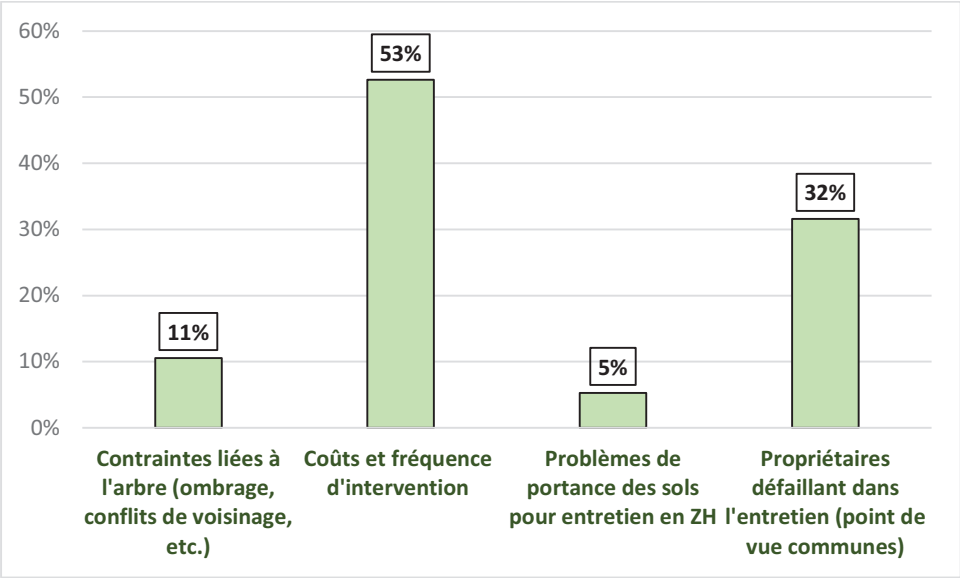

Le coût et la fréquence d'intervention sont mis en avant par 53% des sondés. Au vue des fréquences d'entretien cette réponse est justifiée. 60 % des personnes interrogées réalisent au minimum deux entretiens par an sur les talus enherbés et 28% des sondés réalisent des entretiens tous les cinq ans ou moins sur les haies bocagères (par lamier). Ces pourcentages doivent cependant être pris avec précaution car ils agrègent les entretiens de bocage réalisés par les communes et ceux réalisés par les agriculteurs.

Figure 11 : besoins en formations (en % du total des réponses, plusieurs réponses possibles)

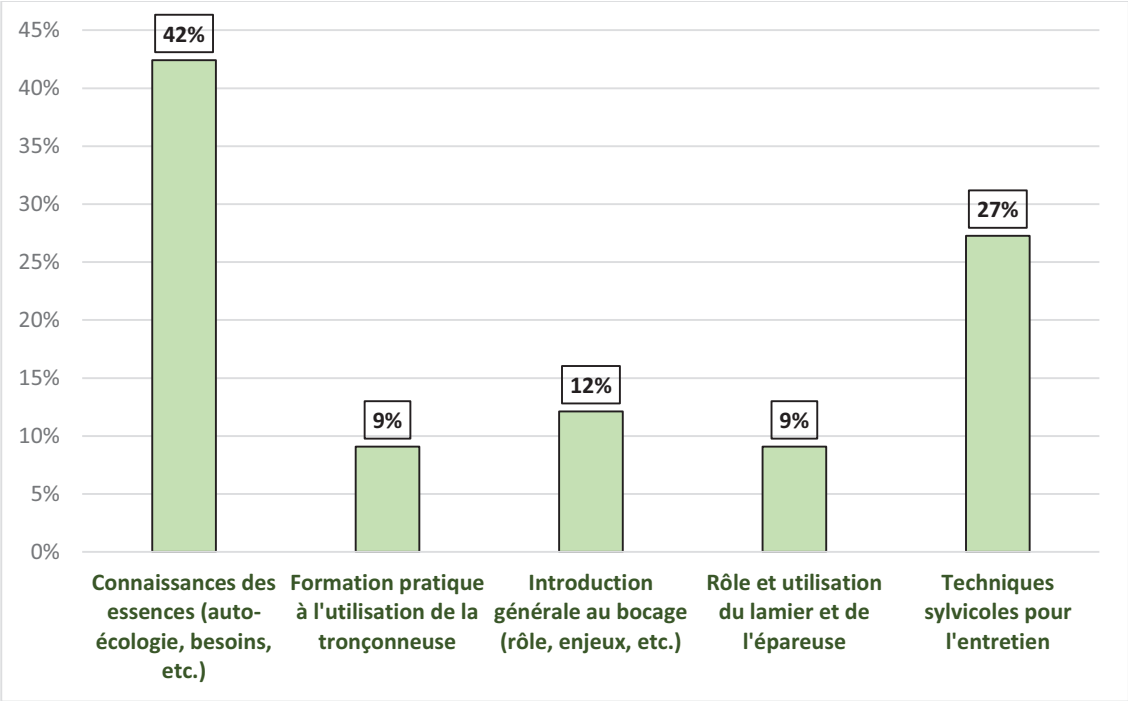

Lors des entretiens, il est apparu un manque de formation des praticiens du bocage. Les principaux sujets à développer concernent la connaissance des essences (42% des réponses) ou encore les différentes techniques sylvicoles pour l'entretien des haies (27% des réponses). En effet, aujourd'hui, sur notre territoire, il

y a de plus en plus une uniformisation des méthodes d'entretien avec la généralisation du lamier et une perte de savoir-faire concernant les autres techniques d'entretien des haies.

AXE 3 : PROTECTION DU BOCAGE

A la première question, ouverte, sur « la perception de la protection du bocage », la majorité des interrogés s'accordait pour dire qu'une protection raisonnée et judicieuse était nécessaire pour le bocage, tout en étant vigilant quant aux excès de réglementation et aux contraintes liées à une protection trop stricte de celui-ci. Certains répondants (agriculteurs) évoquaient le « blocage » dans la réorganisation de leur parcellaire, ou encore les périodes d'interdiction de taille qui ne correspondent pas forcément aux calendriers culturaux légumiers (La taille des haies au lamier est souvent réalisé avant plantation de choux en juin juillet chez les légumiers). Si il y a réorganisation du parcellaire d'un secteur, les élus souhaitent être associés et donner leur avis.

82% des élus sondés (14/16) sont favorables à une protection réglementaire des linéaires à enjeux sur leur commune. Très peu d'élus référents bocage (88 %) connaissent les outils de protection du bocage au sein de leur structure. Cela peut s'expliquer par le fait que cet aspect est souvent géré par l'élu ou la personne en charge de l'urbanisme dans les communes.

Aucune des seize communes interrogées n'a de commission bocage pour traiter des demandes d'arasement malgré un classement du bocage pour sept d'entre-elles.

A la question, concernant l'information des élus au sujet du bocage, 70% (soit 12/17) s'estiment mal informés au sujet des outils de « protection du bocage ». Une communication voire une formation à destination des élus sur l'intégration du bocage et sa protection dans les documents d'urbanisme, pourra être proposée dès 2016.

AXE 4 : VALORISATION DU BOCAGE

Figure 12 : valorisation du bocage (en % du total des réponses)

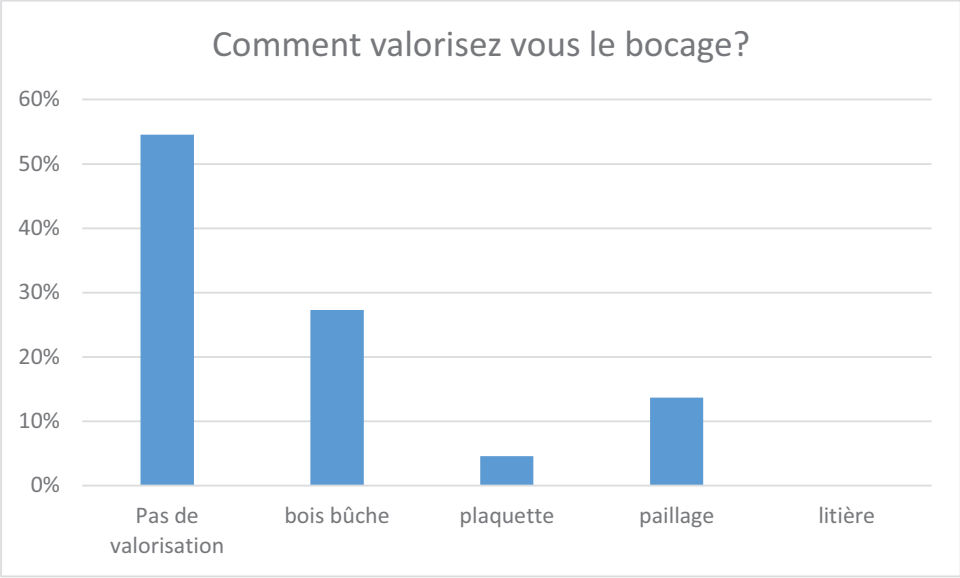

Il y a peu de valorisation du bocage sur le territoire. Concernant les tailles de lamier, la plupart des communes les transfère à la déchetterie. Elles sont ensuite broyées pour servir de paillage. Les agriculteurs ayant des haies, valorisent peu les tailles de lamier, certains prélèvent le bois de diamètre conséquent pour en faire du bois bûche, et le reste est « poussé» dans un coin de parcelle. Les haies plus âgées sont valorisées en bois bûche par certains exploitants et utilisées pour leur consommation personnelle. Il n'y a pas de filière identifiée de valorisation du bois bûche sur le territoire. Cependant notre échantillon n'est pas assez représentatif pour pouvoir en tirer une conclusion globale.

Concernant le bois plaquette à destination des chaudières collectives et individuelles, l'entreprise bois services, basé à Cléder, valorise certains bois (bois forestiers, de démolition, palettes, etc.) mais ne souhaite pas travailler avec du bois issu du bocage, considérant le prix d'exploitation trop élevé. Seule l'entreprise SCIC Coat Bro Montroulez, basée en dehors du territoire, à Pleyber-Christ, utilise principalement le bois bocage pour la réalisation de bois plaquette. Cette entreprise proscrit le bois issu des tailles de lamier dans son cahier des charges (taux de cendre trop élevé et réduction du volume de bois si passage régulier du lamier). Elle travaille peu avec les agriculteurs du territoire du syndicat de l'Horn en raison de l'éloignement, et de la moindre ressource en bois par rapport au secteur trégorois et du Piémont d'Arrée.

Figure 13 : en partant du postulat qu'il y ait suffisamment de ressources sur le territoire et qu'une filière bois-énergie (bûche ou plaquette) se développe à moyen ou long terme, seriez-vous prêt à planter ou restaurer un linéaire suffisamment important de haies pour pouvoir entrer dans la filière d'approvisionnement (en % des répondants) ?

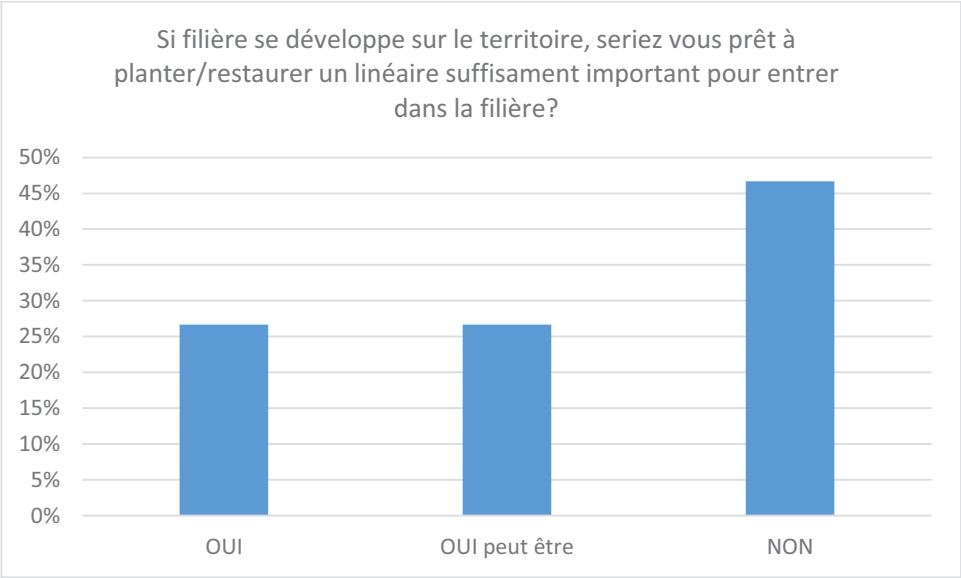

Plus de la moitié des personnes concernées par cette question pourraient engager une réflexion sur la plantation de haie afin de rentrer dans une filière d'approvisionnement. Les « Non » concernent principalement des élus ou des agriculteurs des communes côtières qui s'interrogent sur la place de l'arbre sur le territoire par rapport aux cultures légumières et à la « difficile » conciliation de l'arbre avec celles –ci. Ils évoquent notamment la valeur des terres légumières, l'ombrage des haies bocagères et les risques d'augmentation des pressions des ravageurs et maladies sur les cultures légumières.

4.3 MISE EN RELATION AVEC LES DOCUMENTS PLANIFICATEURS DU TERRITOIRE

SAGE LEON-TREGOR

Le SAGE LEON TREGOR est en cours d'élaboration. Cependant le choix de la stratégie collective du territoire a été validé en CLE le 16 juin 2015.

Les mesures concernant le bocage sont les suivantes :

Mesure n°41	Lutter contre l'érosion des sols au niveau des pratiques agricoles (travail sans labour, talus, haies, fossés borgnes, noue d'infiltration ou petit lagunage pour les eaux de lessivage, etc.)
Mesure n°93	Informer les acteurs sur les études existantes et les programmes d'actions proposés et retenus
Mesure n°94	Mettre en place des commissions communales "bocage"
Mesure n°95	Proposer des actions volontaires de replantation des haies et des talus (dans les endroits stratégiques)
Mesure n°96	Protéger les haies et les talus stratégiques dans les documents d'urbanisme (notamment les haies et talus en rupture de pente ; en cas de modification, passage en commission ou mise en place de mesures compensatoires)
Mesure n°97	Sensibiliser les agriculteurs pour qu'ils n'arasent pas les talus

SCOT DU LEON

Le Schéma de Cohérence Territorial du Léon a été approuvé le 13 avril 2010. Il concerne toutes les communes situées sur le secteur du Syndicat Mixte de l'Horn. Celui-ci est opposable juridiquement. Les documents d'urbanismes (PLU, cartes communales) doivent être conformes au SCOT.

Concernant le bocage, dans son règlement le SCOT du Léon recommande page 54 du Document d'orientation Générale d'encourager :

«les agriculteurs […] **à reconstituer des maillages bocagers** de plein champ en construisant de nouveaux talus et des haies bocagères, notamment dans **les zones à érosion ou à risques environnemental avérés**. »

Il recommande également :

« Lors de l'élaboration des PLU, des schémas bocagers devraient être élaborés pour **identifier les talus et les haies importants pour le paysage, la ressource en eau et la biodiversité**. Les contraintes d'exploitation agricole seront prises en compte en s'appuyant sur le diagnostic agricole (cf. chapitre IV.A ci-avant) et en associant les acteurs agricoles.

Dans les secteurs de réhabilitation bocagère, des **mesures de replantation seront encouragées**, ainsi que **le maintien des aménagements permettant de retenir l'eau, tels que les talus et les haies.**
Les sites**, haies et les talus constitutifs du bocage** les plus intéressants seront **protégés dans les P.L.U**. par l'article L.123-1 7° du Code de l'Urbanisme. »

Ces orientations ont été suivies dans la définition des futures actions de la stratégie bocagère Horn-Guillec-Kerallé.

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

Le Schéma Régional de de Cohérence Ecologique (SRCE) a été adopté le 2 novembre 2015 par arrêté du préfet de région après délibération du conseil régional du 15 et 16 octobre.

Le code de l'environnement précise que :

« Les documents de planification et les projets de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements prennent en compte les schémas régionaux de cohérence écologique » .

Cela implique une obligation de compatibilité des documents de planification des collectivités territoriales avec le SRCE.

D'après le SRCE, notre territoire se situe dans le grand ensemble de perméabilité n°1 (GP1). Celui-ci est classé ayant « un niveau de connexion des milieux naturels faible », l'objectif assigné est la « restauration de la fonctionnalité écologique des milieux naturels » afin de favoriser les corridors écologiques entre le littoral du Léon et la vallée de l'Elorn.

Dans le document Plan d'action stratégique du SRCE, plusieurs actions sont directement reliés à Breizh Bocage, notamment l' « Action Agriculture C 10.1 » qui « vise à promouvoir une gestion des éléments naturels contributifs des paysages bocagers à savoir: • les haies et les talus; • les autres éléments naturels tels que bois, bosquets, lisières, arbres isolés, mares, etc., qui assurent le maintien, la restauration ou la création de réseaux cohérents et fonctionnels ».

Les actions contenues dans la stratégie bocagère 2015-2020 sont en cohérence avec ce document.

5. LES ACTIONS DE LA STRATEGIE BOCAGERE

5.1 1er OBJECTIF : RETROUVER UN MAILLAGE BOCAGER FONCTIONNEL VIS-A-VIS DE LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'EROSION, EN PREMIER LIEU

BASSINS-VERSANTS DU KERALLE ET DES RUISSEAUX CÔTIERS

Jusqu'à présent, le territoire du Kerallé et des ruisseaux côtiers n'était pas concerné par le programme Breizh Bocage. Celui-ci se concentrait principalement sur le secteur algues vertes du territoire. Et pourtant, les paramètres de qualité de l'eau sont à des niveaux similaires à ceux de l'Horn - Guillec. De même, les systèmes de cultures et typologies des exploitations sont fortement semblables avec: essentiellement des légumiers au nord du territoire (communes de Plouescat et Cléder) et un partage de l'espace entre exploitation mixte (élevage majoritaire et légumes) et légumières au sud (commune de Plounevez-Lochrist, Lanhouarneau et Saint Vougay).

La mise en place du programme d'aménagement bocager est la suite logique du programme d'action agricole Kerallé et ruisseaux côtiers lancé en septembre 2014 auprès des exploitants du territoire. Le volet création bocager sera effectué par le technicien agricole. Celui-ci a déjà rencontré une première fois la majorité des exploitants des communes du secteur pour leur proposer de s'engager dans des actions en faveur de la qualité de l'eau (analyses d'azote du sol, conseil agronomiques, conseil sur l'autonomie alimentaire des élevages bovins, conseil zones humides…).

La SAU agricole du bassin versant est de **7387 ha** pour un total de **316 agriculteurs** ayant des terres dans le bassin versant.

Sur le secteur du Kerallé la priorité est donnée à la création de bocage en ceinture de zones humides. Nous gardons la possibilité de travailler ponctuellement sur les versants à risques érosifs.

Concernant les secteurs d'intervention, l'ensemble du territoire pourra être concerné par le programme Breizh Bocage. La carte et le tableau ci-dessous détaillent les différentes années et secteurs prévisionnels d'intervention.

Carte 6 : prévisionnel des travaux bocagers sur le bassin-versant du Kerallé et des ruisseaux côtiers

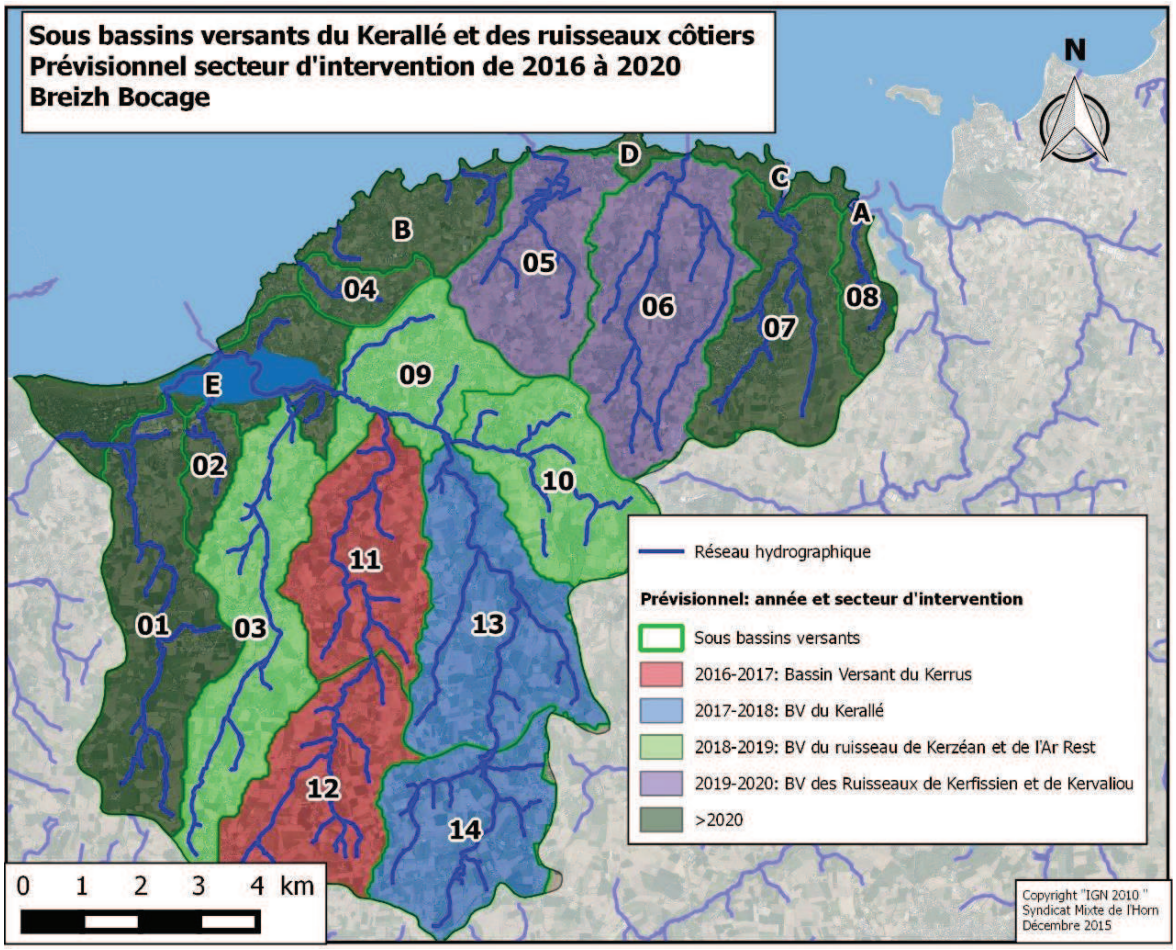

Figure 14 : prévisionnel des secteurs d'interventions

Nom des bassins versants	n° ss BV	Communes du Bassin versant	Surface (ha)	Année prévisionnel Diagnostic	Année prévisionnel Travaux
Kerrus	11,12	Plounevez-Lochrist, Lanhouarneau	1667	2016	2016-2017
Kerallé	13,14	Plounevez-Lochrist, Cleder, Saint Vougay	1882	2017	2017-2018
Kerallé Plouescat	9	Plounevez-Lochrist, Plouescat	572	2018	2018-2019
Ar Rest	3	Plounevez-Lochrist, Lanhouarneau	1026	2018	2018-2019
Rx Kerzean	10	Cleder, Plouescat	754	2018	2018-2019
Rx Kervaliou	6	Cleder	1126	2019	2019-2020
Rx Kerfissien	5	Cleder	711	2019	2019-2020
Rx Port neuf	7	Cleder, Sibiril	864	>2020	>2020
Rx Moguériec	8	Sibiril	184	>2020	>2020
Rx Goas Vihan	4	Plouescat	179	>2020	>2020
Frout	1	Plounevez-Lochrist, Treflez	1095	>2020	>2020
Rx kernic	2	Plounevez Lochrist	167	>2020	>2020
Zones Côtières	A, B, C, D, E	Cleder, Sibiril, Plouescat, Plounevez-Lochrist, Treflez	1341	>2020	>2020

Malgré le découpage par secteur d'intervention, nous souhaitons garder la possibilité d'intervenir ponctuellement sur d'autres secteurs non prévu dans l'année, s'il y a une demande de projet cohérent d'un agriculteur ou encore une demande sur les secteurs de bordures entre sous bassins versants. De même nous souhaiterions garder la possibilité de revenir sur une zone dans les cas où il aurait une évolution des souhaits de l'exploitant.

Le prévisionnel de création est **de 5km linéaires** d'aménagement par an pour 0,5 ETP. Ce prévisionnel est basé sur les estimations annuelles de travaux par secteur sur l'Horn-Guillec dans le précédent programme Breizh bocage.

Concernant les projets souhaitables bocagers, nous nous basons sur les données du bureau d'études DCI qui, lors de l'inventaire zones humides des communes, avait recensé les aménagements à créer en faveur de la qualité de l'eau. La commune de Plounevez-Lochrist n'ayant pas effectué son inventaire avec ce bureau d'étude, ce diagnostic est à poursuivre. Il a débuté en 2015 dans le cadre des conseils zones humides chez les exploitants. Pour les autres communes des linéaires supplémentaires non négligeables seront potentiellement rajoutés au fil des diagnostics terrains.

A ce jour, le linéaire total de projet souhaitable sur le bassin versant du Kerallé et des ruisseaux côtiers s'élève à 46 kmL (abords de zones humides principalement).

BASSINS-VERSANTS ALGUES VERTES HORN – GUILLEC

L'objectif de l'opération Breizh Bocage, menée dans le cadre du Plan Algues Vertes Horn-Guillec, était la restauration d'un maillage bocager fonctionnel en ceinture de zones humides, afin d'améliorer les fonctions dénitrifiantes de ces dernières.

L'exercice 2013 – 2015 n'aura permis que de couvrir les parties « amont », les techniciens zones humides et bocage ayant mené un travail de terrain considérable et fait évoluer les propositions d'aménagements de 60 kmL à 118 kmL, soit une augmentation de 96 % des linéaires proposés aux agriculteurs. Ainsi, ce travail de diagnostics bocagers en ceinture de zones humides sera poursuivi en 2016 sur le secteur « Horn aval », puis en 2017 sur le secteur « Guillec aval ».

Souhaitant lutter durablement contre les transferts et étager au maximum ruissellement et érosion, et fort du retour positif des personnes sondées quant à l'élargissement de notre périmètre d'actions, nous envisageons, à partir de 2018, d'étendre nos actions de création bocagère aux zones de versants et de plateaux, en débutant par le secteur « Horn amont », puis, en 2019, en poursuivant par celui du « Guillec amont », en 2020 celui de l' « Horn aval » et 2021, celui du « Guillec aval ».

La SAU du bassin-versant algues vertes est de **18 612 ha**. Le nombre d'exploitations ayant leur siège et/ou au moins 3 ha sur le bassin versant a été établi à 495 dont 364 avec le siège situé sur le territoire d'études.

Carte 7 : répartition du bassin-versant algues vertes Horn - Guillec en quatre secteurs d'intervention Breizh Bocage

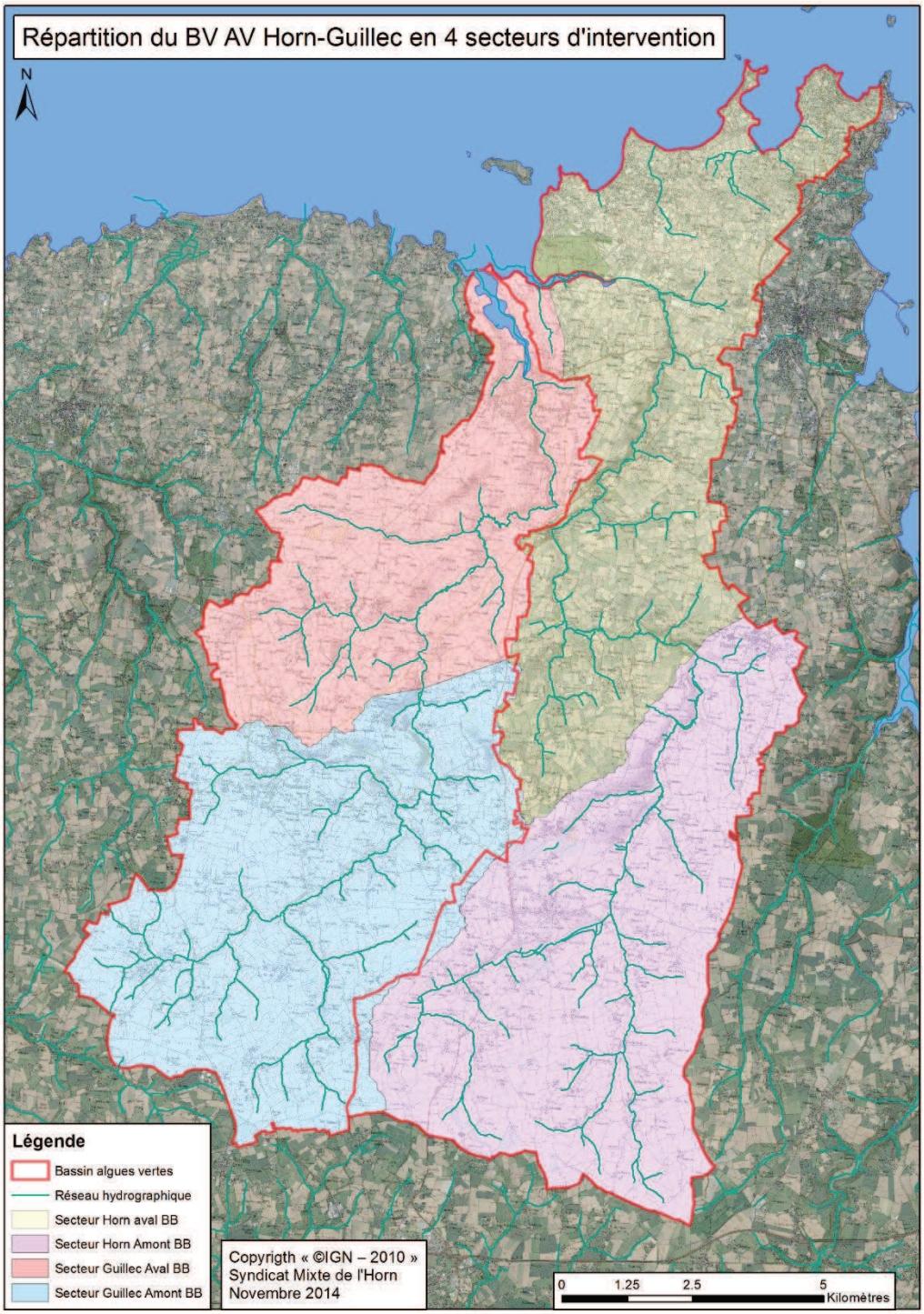

Figure 15 : prévisionnel des secteurs d'intervention

Nom du secteur	Communes du secteur	Surface (ha)	Type d'opération	Année prévisionnelle Diagnostic	Année prévisionnelle Travaux
Horn aval	Plouvorn, Mespaul, Plouénan, Plougoulm, Saint-Pol de Léon, Santec, Roscoff	4 456	Ceinture de zones humides	2016	2017
Guillec aval	Plouzévédé, Trézilidé, Mespaul, Tréflaouénan, Cléder, Sibiril, Plougoulm	3 169	Ceinture de zones humides	2017	2018
Horn amont	Guiclan, Plouvorn, Plougourvest, Mespaul, Plouénan	4 723	Versants et plateaux	2018	2019
Guillec amont	Plougar, Bodilis,Plougourvest, Saint-Vougay, Plouzévédé, Plouvorn, Trézilidé, Mespaul	4 581	Versants et plateaux	2019	2020
Horn aval	Plouvorn, Mespaul, Plouénan, Plougoulm, Saint-Pol de Léon, Santec, Roscoff	4 456	Versants et plateaux	2020	2021
Guillec aval	Plouzévédé, Trézilidé, Mespaul, Tréflaouénan, Cléder, Sibiril, Plougoulm	3 169	Versants et plateaux	2021	2022

Le prévisionnel de création est **de 10 km linéaires** d'aménagement par an. Ce prévisionnel est basé sur les estimations annuelles de travaux par secteur dans le précédent programme Breizh bocage.

A ce jour, le linéaire total de projet souhaitable sur les secteurs « aval » s'élève à 50 km (50 095 mL) en abords de zones humides (données établies par le bureau d'études DCI Environnement conjointement aux inventaires communaux de zones humides et par le travail de terrain des techniciens zones humides et bocage). Nous ne disposons pour l'instant d'aucune donnée pour le projet souhaitable proposable aux agriculteurs pour les futures opérations « versants et plateaux ».

5.2 2e OBJECTIF : PERENNISER – A MINIMA – LE BOCAGE FONCTIONNEL VIS-A-VIS DE LA QUALITE DE L'EAU

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES VOLONTAIRES POUR LE CLASSEMENT DU BOCAGE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME, PARTICIPATION AUX COMMISSIONS COMMUNALES BOCAGERES

Parallèlement à une action soutenue de restauration du maillage bocager, il apparait essentiel de sensibiliser les communes du territoire à la protection du bocage et les accompagner, si ces dernières sont demandeuses, dans le classement (et le suivi post-classement) de linéaires bocagers.

Ainsi, en 2015, la commune de Plouénan a lancé une procédure d'élaboration de PLU et le Syndicat Mixte de l'Horn s'est porté volontaire pour, à titre expérimental, réaliser l'étude bocagère. Cette étude a été confiée à un stagiaire de BTSA GPN encadré par le technicien bocage, en collaboration avec le Syndicat Mixte de Haut-Léon (car territoire communal partagé entre bassins-versants de la Penzé et de l'Horn). Cette étude est désormais finalisée et des scénarios de classement au titre de l'article 123-1-5 7° du code de l'urbanisme, « Elément de paysage à préserver », (orientés principalement sur la protection des linéaires à enjeu hydraulique) ont été récemment proposés à la commission communale en charge du dossier, qui, à l'heure actuelle, est en phase de réflexion. Suite au probable classement de certains linéaires, la commune envisage d'associer le Syndicat Mixte de l'Horn à la commission chargée de traiter les futures demandes d'arasement.

Les communes identifiées comme ayant classé des linéaires bocagers dans leur PLU au titre de l'article 123-1-5 7° du code de l'urbanisme sont les communes de Sibiril, Plougoulm, Saint-Pol de Léon et Cléder. La commune de Roscoff, dans le cadre de la mise en place d'une ZPPAUP a également protégé quelques linéaires, mais de manière plus anecdotique. Enfin, la commune de Guiclan, en phase d'élaboration de PLU, a elle-aussi réalisé une étude bocagère, la protection de linéaires devant naturellement suivre.

Nous contacterons donc ces communes au cours de l'année 2016 afin de leur proposer l'expertise des techniciens en cas de demande d'arasement et, le cas échéant, participer activement à la mise en place ou au suivi de commissions communales bocagères.

5.3 3e OBJECTIF : FORMER, ACCOMPAGNER LES PRATICIENS LOCAUX DU BOCAGE

FORMATIONS A L'ADRESSE DES ELUS

Après analyse des entretiens, il apparait que seuls 12 % des élus sondés connaissent les outils réglementaires de protection du bocage (code de l'urbanisme) et que 82 % d'entre eux sont favorables à une protection, dans leur commune, des linéaires bocagers à enjeu. L'un des axes de formation développé par le syndicat s'adressera donc aux élus des communes de son territoire. Nous pensons organiser une telle formation (rappel des articles du code de l'urbanisme permettant une protection du bocage dans les documents d'urbanisme, application, méthodologie de mise en place d'une commission communale chargée de traiter les demandes d'arasement) dès l'année 2016.

FORMATIONS A L'ADRESSE DES AGRICULTEURS

La synthèse des entretiens menés nous a permis de dresser le constat qu'agriculteurs et, dans une moindre mesure, personnel des services techniques communaux étaient demandeurs de formations axées sur la connaissance des essences bocagères et les techniques sylvicoles à mettre en œuvre pour leur entretien. Le syndicat mixte de l'Horn employant, dans le cadre du CTMA, une équipe en régie formée aux travaux d'entretien de ripisylve, nous pensons organiser annuellement des formations à l'adresse des agriculteurs type « gestion du bocage : théorie et pratique illustrées ». Se déroulant chez des agriculteurs volontaires des secteurs amont (aux densités bocagères plus importantes que les secteurs côtiers), elles pourraient, par exemple, prendre la forme de demi-journée ou de journée d'échange, de discussion et de travaux pratiques (de « martelage », de coupe).

Afin de concilier présence de ligneux et, à fortiori, d'arbres, et cultures légumières, nous envisageons d'organiser des démonstrations de taille chez les agriculteurs volontaires ayant participé à de précédentes opérations Breizh Bocage de plantation, lorsque ces jeunes haies présentent une bonne dynamique de reprise et de pousse. Ces tailles manuelles pourraient avoir pour but de limiter la future emprise sur les parcelles ou de former de jeunes arbres têtards, traitement sylvicole diminuant la hauteur des arbres adultes et limitant ainsi l'ombrage, facteurs essentiels en zone légumière. Nous envisageons donc de lancer de telles démonstrations, au cours de l'hiver 2015-2016, à Plougoulm, commune légumière côtière, où des plantations ont été réalisées à partir de décembre 2013.

PROMOTION ET SUIVI DES MAEC BOCAGE

Ces entretiens nous ont également permis de retenir que la problématique principale soulevée par les sondés quant à l'entretien du bocage était, majoritairement, celle des coûts et fréquences d'intervention.

Le SMH s'étant déclaré porteur local de projet agro-environnemental et climatique 2015-2020 sur l'ensemble de son territoire d'intervention, la promotion de MAEC pour l'entretien du bocage peut être une réponse à ce problème.

Dans une optique d'amélioration de la trame bocagère léonarde, proposer aux agriculteurs des mesures telles que les mesures LINEA_01 et LINEA_05 peut s'avérer intéressant, afin de leur permettre d'entretenir durablement leurs linéaires bocagers, de favoriser une réelle appropriation quand ces linéaires sont encore aujourd'hui trop souvent perçus comme des contraintes, sur un territoire au maillage bocager relativement lâche.

En outre, une réflexion a été amorcée quant à l'élaboration du plan de gestion à définir pour chaque type de haie (mesure LINEA_01). Pour les haies constituées d'arbres francs de pied, l'utilisation du lamier à scie (taille d'emprise uniquement) apparait comme primordiale, la très grande majorité des agriculteurs n'entretenant plus leurs haies manuellement (cette problématique prévaut chez les agriculteurs légumiers qui, face à des densités bocagères très faibles, et par manque de temps, n'ont aujourd'hui plus aucune notion de sylviculture). De plus, cette mesure pourrait s'avérer un appui pour la sensibilisation à la gestion du bocage, les tailles sommitales au lamier, extrêmement néfastes en termes de biodiversité, de valorisation énergétique ou d'effet brise-vent, devenant localement monnaie courante.

Par ailleurs, il sera proposé aux agriculteurs adhérents au programme de création/restauration de contractualiser une mesure COUVER_06 en bordure de talus nouvellement érigés, de manière à ce que, la rétention hivernale d'eau induite ne soit pas perçue comme trop pénalisante (cas, notamment, des exploitations agricoles légumières où la rétention d'eau en pied de talus peut nuire aux cultures hivernales de choux).

5.4 4e OBJECTIF : INFORMER, SENSIBILISER

L'information et la sensibilisation des agriculteurs, et du public en général, sur la place du bocage dans nos paysages, ses rôles et aménités procurées, ou plus simplement sur les actions que mène notre structure en sa faveur (création, restauration, conseils sylvicoles, accompagnement des agriculteurs, inventaires, etc.) est essentielle.

Nous pensons donc, dans les années à venir, animer ou participer à des animations destinées au grand public, comme cela a pu être le cas lors de la manifestation « Arbres en fête » en novembre 2014 à Saint-Vougay, où les techniciens avaient tenu un stand présentant les actions de création du syndicat et le programme Breizh Bocage, et organisé, à la demande de la commune, une animation autour des arbres du château de Kerjean auprès des écoliers (identification des arbres aux bourgeons, à l'écorce ; observation de micro-habitats, sensibilisation à la faune arboricole) .

Il nous semble également important de créer et diffuser des plaquettes d'information (au sujet, par exemple, du programme Breizh Bocage, avant le démarrage des diagnostics bocagers dans une commune ou un secteur, ou afin de dresser un bilan annuel de travaux).

Enfin, le travail partenarial mené avec les élus référents zones humides – bocage de chaque commune sera poursuivi et consolidé, ce partenariat prenant la forme de présentation des projets préalablement au lancement de campagnes de travaux, de réception de travaux locales par commune ou d'appui politique en cas de problèmes de dégradation de nouveaux aménagements.

5.5 5e OBJECTIF : AFFINER LES CONNAISSANCES DU BOCAGE PRESENT SUR LE TERRITOIRE

INVENTAIRE PAR PHOTO-INTERPRETATION, REACTUALISATION DE DONNEES ANCIENNES, CARACTERISATION « FINE » DU BOCAGE LEONARD

Les données d'état des lieux disponibles, tirées de l'inventaire réalisé par l'ADASEA du Finistère et couvrant l'ensemble du territoire d'action du Syndicat Mixte de l'Horn (hormis le secteur Horn amont), datent de 2009 et ont été dressées par photo-interprétation d'orthophotos datant de 2005.

Il nous semble donc intéressant et judicieux de, dans un premier temps, dresser un état des lieux quantitatif exhaustif sur le secteur Horn amont où, à l'heure actuelle, les données sont manquantes. Ce travail sera réalisé par photo-interprétation d'orthophotos récentes dès l'année 2016. Puis, de réactualiser les données anciennes disponibles pour le reste du territoire (sous forme de photo-interprétation). Enfin, ayant réactualisé les données en termes de densité bocagère, il apparait primordial de pouvoir dresser un bilan qualitatif des linéaires bocagers rencontrés sur le territoire. Les techniciens procèderont donc à une analyse plus fine en réalisant des inventaires par placette d'échantillonnage. Cette dernière pourra notamment permettre de qualifier les linéaires rencontrés par grandes typologies, traitements sylvicoles, efficacité réelle face aux ruissellement et transferts, volumes réellement présents, ou encore capacité d'accueil de la faune, etc.

La réactualisation des données anciennes pourra également nous permettre de suivre l'évolution du bocage en termes de perte ou gain, à l'échelle d'une placette d'inventaire, d'une commune ou d'un bassin-versant.

Carte 8 : carte du territoire et données d'inventaires de l'ADASEA du Finistère, datant de 2009

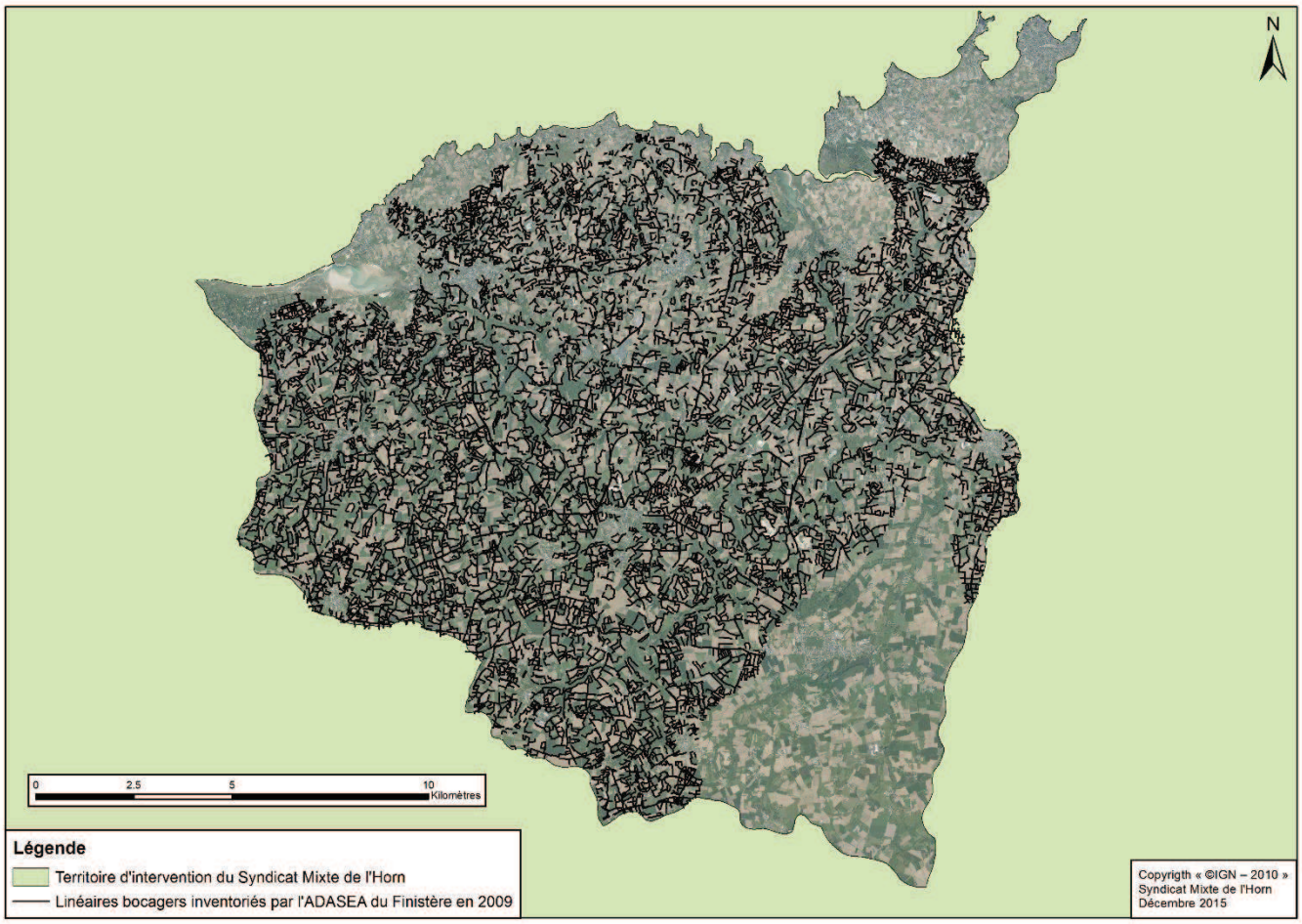

6. MOYENS MIS EN OEUVRE

6.1 MOYENS HUMAINS

Pour la réalisation de ce programme d'actions, 1,57 ETP sera mobilisé, correspondant à 1 ETP pour le technicien bocage BV AV, 0,5 ETP pour le technicien environnement Kerallé et ruisseaux côtiers et 0,07 ETP pour l'agent administratif du syndicat (suivis administratifs).

Figure 16 : répartition du temps de travail par objectif

Actions	Détails	Estimation temps affecté
Animation générale	Participation aux réunions BB, formation des techniciens	**1,5 %**
Objectif 1 : restauration d'un maillage bocager fonctionnel	Diagnostics bocagers, suivis administratifs, suivis de travaux, démonstration de taille, suivis des aménagements BB1	**77 %**
Objectif 2 : protection du maillage bocager	Participation aux commissions communales bocagères	**4 %**
Objectif 3 : gestion / appropriation du bocage	Animation des MAEC bocage, formations des agriculteurs, des élus	**2,5 %**
Objectif 4 : communication	Sensibilisation des élus, animation grand public, création et diffusion de supports de communication	**6 %**
Objectif 5 : affinage des connaissances	Inventaires	**9 %**

6.2 MOYENS FINANCIERS

Figure 17 : prévisionnel financier

Année	Animation	Travaux	TOTAL
2016	58 027 €	46 669 €	104 696 €
2017	58 027 €	150 000 €	208 027 €
2018	58 027 €	150 000 €	208 027 €
2019	58 027 €	150 000 €	208 027 €
2020	58 027 €	150 000 €	208 027 €
TOTAL	**290 135 €**	**646 669 €**	**936 804 €**

N.B : les coûts d'animation correspondent à 1,57 ETP et sont des coûts réels. De même pour les coûts de travaux 2016 (dossiers de demande de financement de travaux déposés en octobre 2015). Les coûts de travaux des années 2017, 2018, 2019 et 2020 sont prévisionnels et correspondent annuellement à 10 km de travaux pour le secteur BV AV et 5 km pour les bassins-versants du Kérallé et des ruisseaux côtiers. Ces coûts ont été calculés en prenant les coûts « fourchette haute » des précédentes opérations.

Réunion -Stratégie bocagère

Horn Guillec Kerallé et ruisseaux côtiers

Plouénan

Le 10/11/2015

Syndicat Mixte de l'Horn

Syndicat Mixte de Production et de Transport d'eau de l'Horn

Ordre du jour

1/ Stratégie bocagère 2016-2020

-Contexte de la stratégie

-La démarche et le résultats des entretiens individuels

-Les propositions

2/ Autres Dossiers

-Kerallé et ruisseaux côtiers: Volet phytosanitaire

-Projet de territoire d'eau

-PAEC

Stratégie bocagère 2016-2020

Le contexte: Un territoire à enjeu important

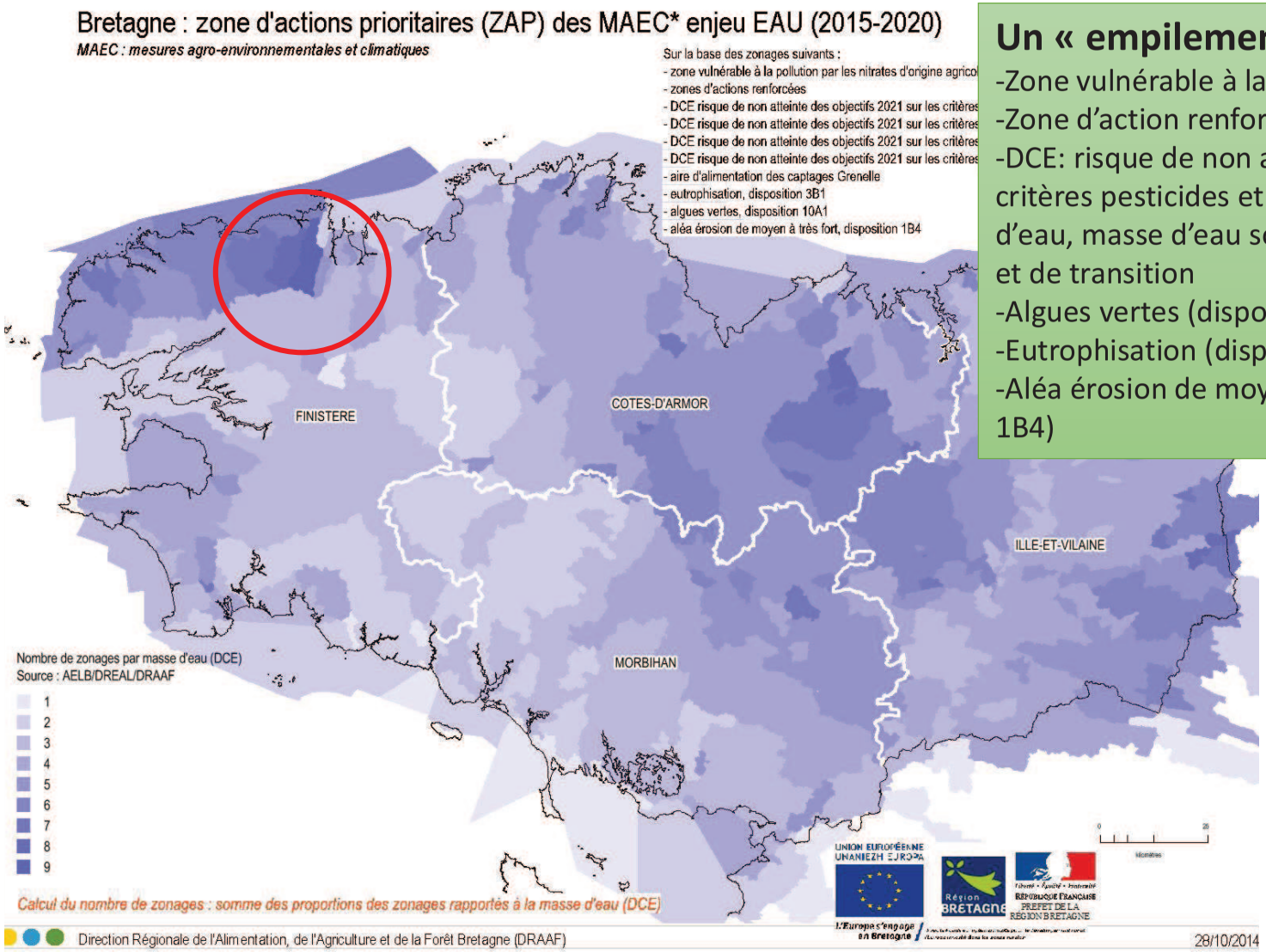

Un « empilement » de zonage

-Zone vulnérable à la pollution par les nitrates
-Zone d'action renforcé
-DCE: risque de non atteinte des objectifs 2021 critères pesticides et nitrates pour les cours d'eau, masse d'eau souterraines et eaux côtières et de transition
-Algues vertes (disposition 10A1)
-Eutrophisation (disposition 3B1)
-Aléa érosion de moyen à très fort (disposition 1B4)

Stratégie bocagère 2016-2020

Le contexte: Un territoire à enjeu important

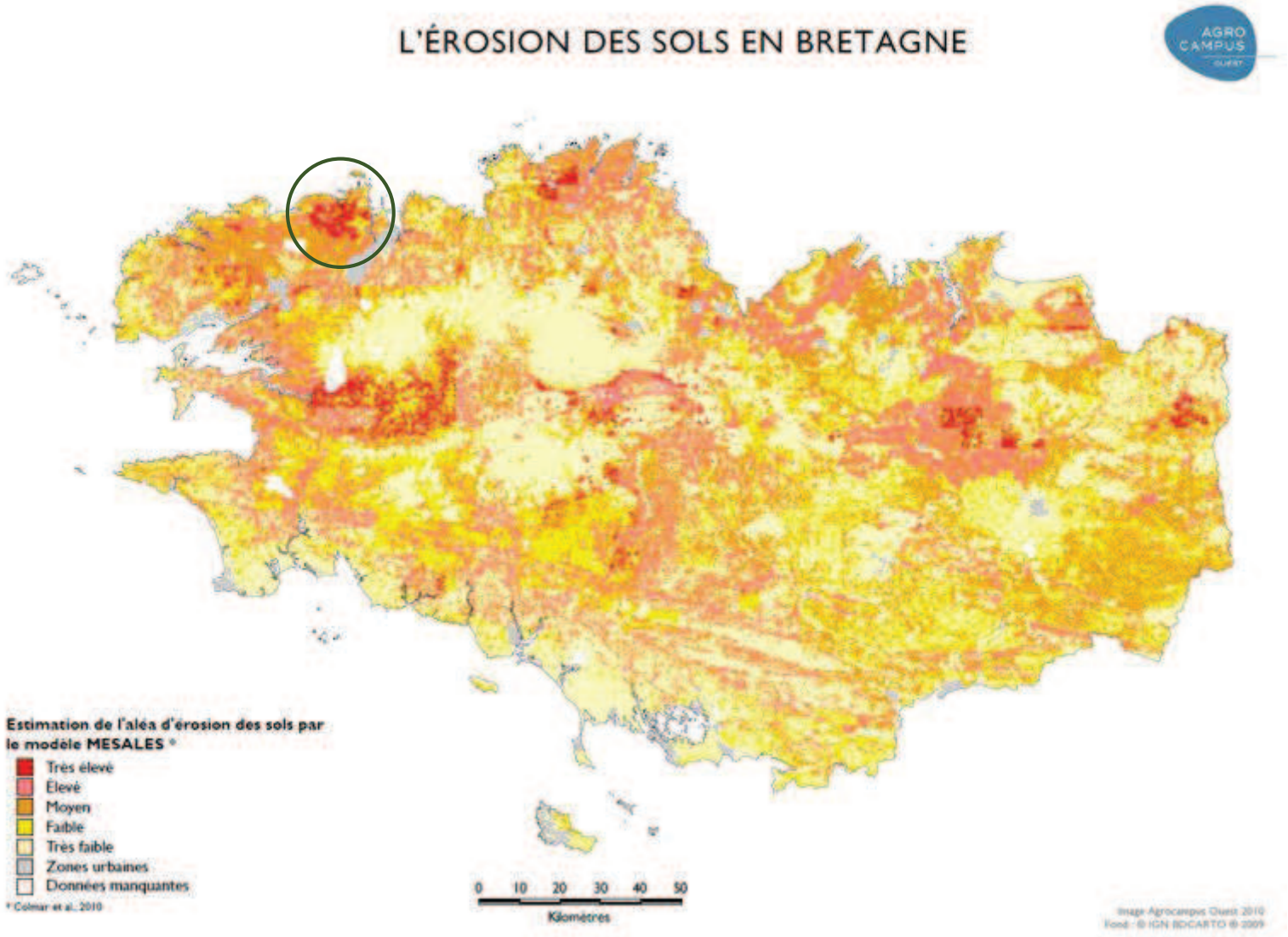

Le contexte de la stratégie bocagère

LE PROGRAMME BREIZH BOCAGE 1: 2006-2015

- Financement d'opérations collectives de restauration du maillage bocager
- Travaux de création ou de restauration de haies et talus dégradés
- Travaux à vocation hydraulique participant à la lutte contre l'érosion des sols:
  - déplacement d'entrée de champs
  - fermeture de brèches, création de zones tampons

BILAN BB1:

- Une première opération menée en 2010 à Plouzévédé, **15kmL d'aménagements** (dont 90% de billons) créés.
- Environ **10 kmL** de travaux réalisés à **Plougoulm**
- Depuis 2013 : **11 kmL** d'aménagements antiérosifs conventionnés sur les secteurs **Horn et Guillec « amont »**

Le contexte de la stratégie bocagère

Ce document conditionne l'obtention des **subventions Breizh Bocage** (programme régional d'aide à la reconstitution du bocage) jusqu'en 2020 (à minima).

Objectif : Définition des priorités d'actions en faveur du bocage sur un territoire. Elle constitue la feuille de route des actions de **reconstitution** / **préservation** du bocage pour plusieurs années.

Elaboration **concertée** du document avec **tous les acteurs concernés** sur le territoire

Ouvre la possibilité de mettre l'accent sur d'autres thématiques liées au bocage (protection, valorisation, entretien…)

Cette stratégie s'appuie sur :
- La **connaissance des caractéristiques du bocage** et des dynamiques d'évolution
- La **définition d'une ambition** pour la reconstitution /préservation du bocage sur le territoire.
- Emergence d'une **dynamique locale** portée par les acteurs du territoire

Le contexte de la stratégie bocagère

Syndicat Mixte de Production et de Transport d'eau de l'Horn

Méthodologie suivie :

- 22 septembre 2015 : présentation méthodologie au groupe agriculteurs référents HGK
- Phase d'entretien: une vingtaine d'entretiens réalisés entre septembre et octobre 2015.
- 10 novembre : présentation résultats des entretiens
- Rédaction de la stratégie bocagère
- Présentation en COPIL – 30/11/15
- 01/12/15 : Selon conclusions du COPIL, présentation conjointe avec PAEC (aux financeurs à Quimper)

Les entretiens

24 entretiens réalisés

- Questions autour des 4 grands axes à développer dans la STB :
  création / gestion / protection / valorisation

- Echantillon relativement faible → entretien à titre consultatif avec des QCM et questions ouvertes

Public visé :

- Elus référents ZH / bocage
- Agriculteurs
- « Praticiens » du bocager tels que ETA, CUMA, entreprise d'élagage, services techniques communaux, entreprise de valorisation
- Syndicat de propriétaires
- Associations

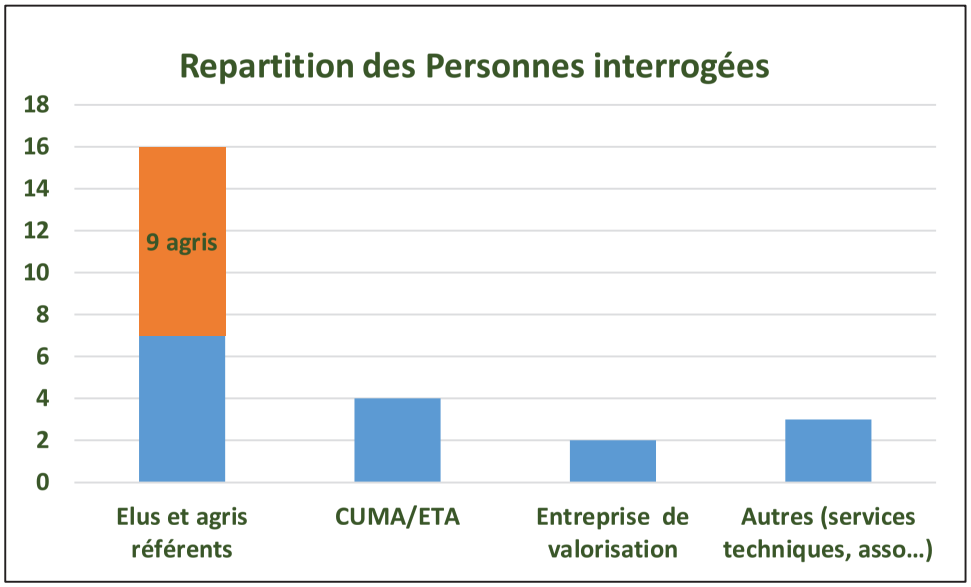

Les entretiens

Partie introductive

Rôle de la structure par rapport au bocage :

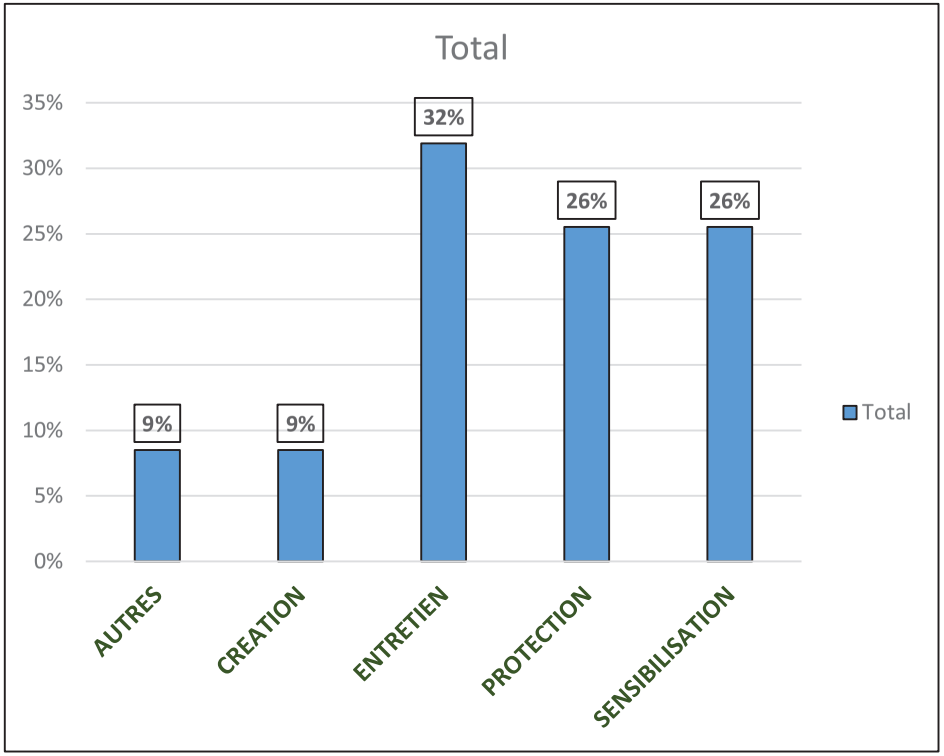

Autres :

- Randonnée (x1)
- Valorisation (x1)
- Paysager (x1)
- Protection de la nature (x1)

Les entretiens

Partie introductive

Enjeux représentés par la préservation du maillage bocager :

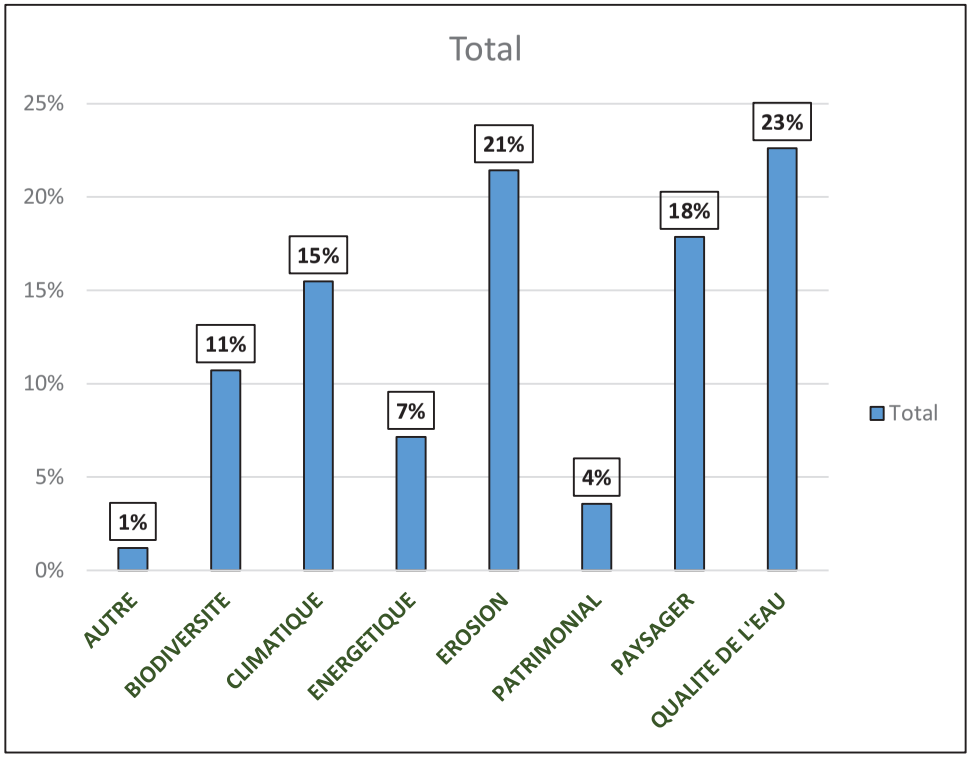

Autres

- Touristique (x1)

Les entretiens

Premier axe : création

Recueil d'avis sur l'aménagement d'ouvrages en ceinture de ZH

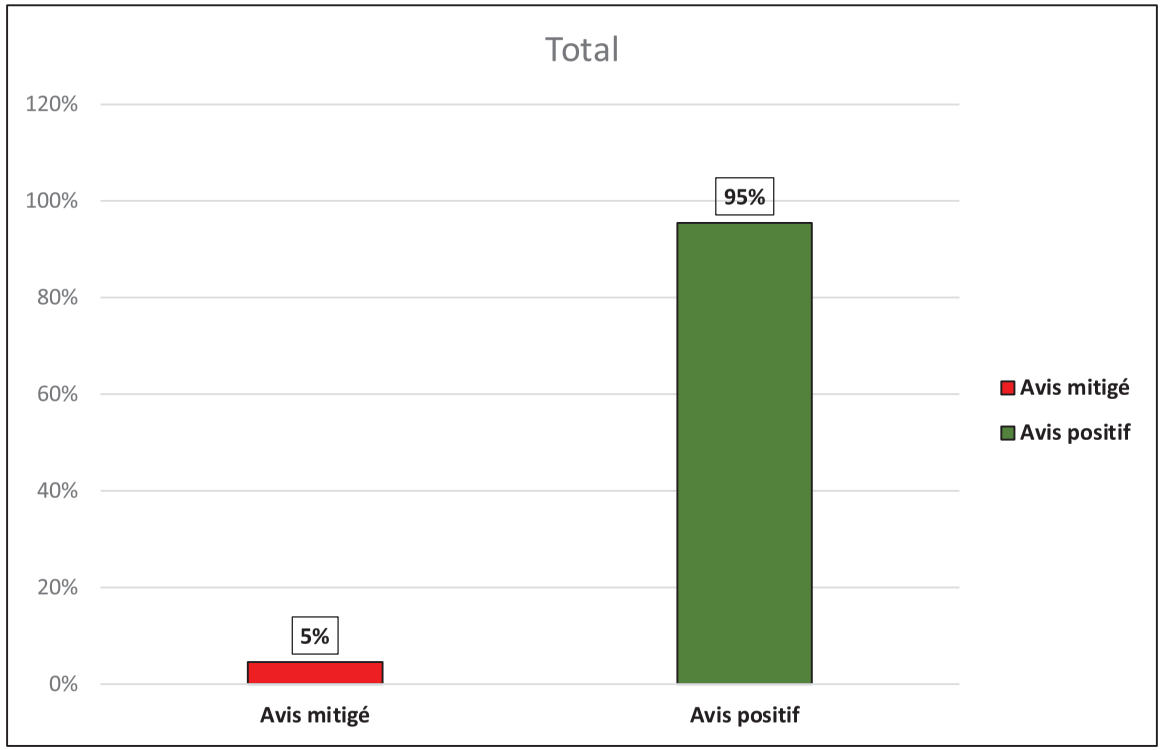

Les entretiens

Premier axe : création

Ceinture de ZH : est-ce le zonage le plus approprié ?

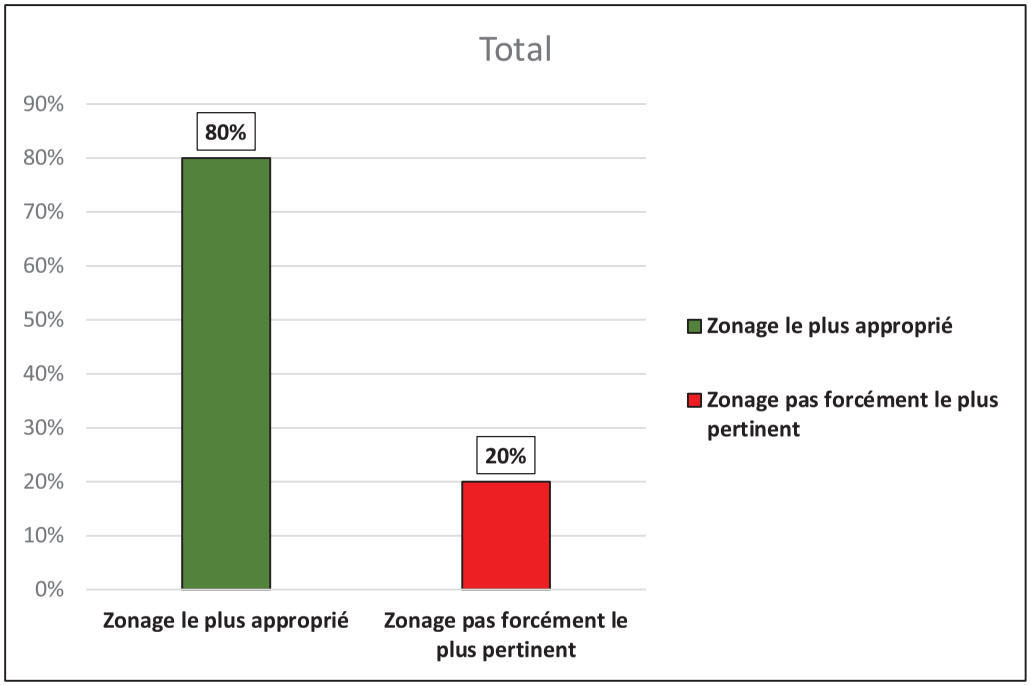

Si non pertinent, réponse:

- Cibler plutôt les périmètres de captage
- Ne pas oublier les corridors écologiques
- Ne pas se limiter aux seules zones de ceinture (x2)

Les entretiens

Premier axe : création

Proposition SMH d'élargir ensuite aux zones de versants (seconde priorité)

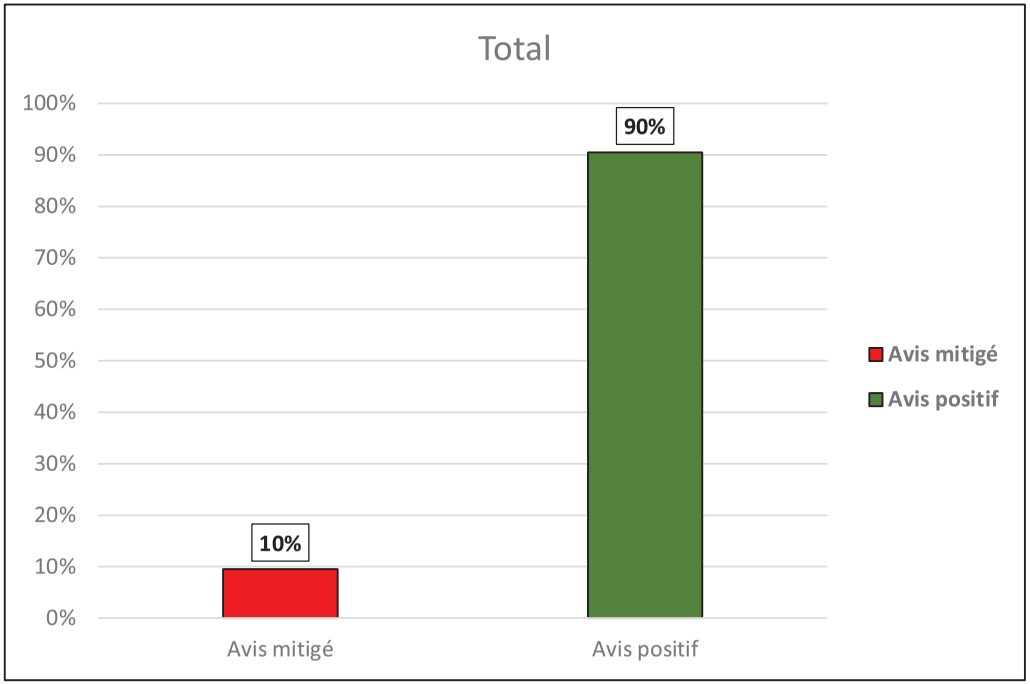

Remarque : « oui mais attention aux problèmes de compétitivité par rapport à la taille des parcelles »

Les entretiens

Premier axe : création

Se limiter à de tels zonages (ceinture de ZH + versants) ou travailler « en plein » (c.à.d. également sur les plateaux) ?

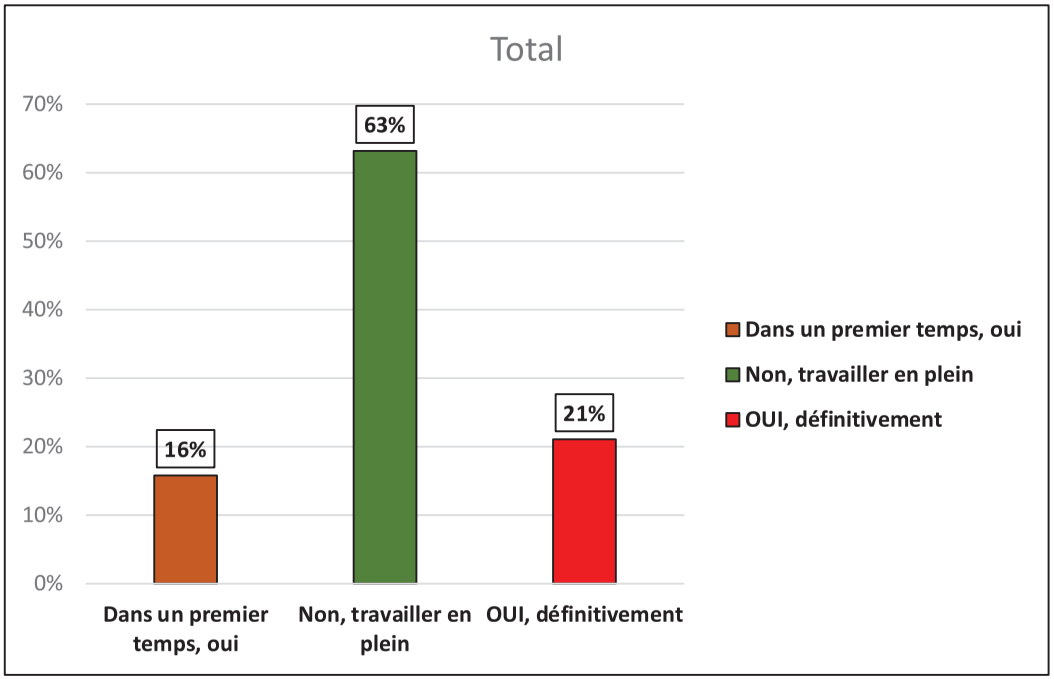

Les entretiens

Premier axe : création

Dans un objectif qualité de l'eau, priorisation selon les secteurs géographique et culturaux?

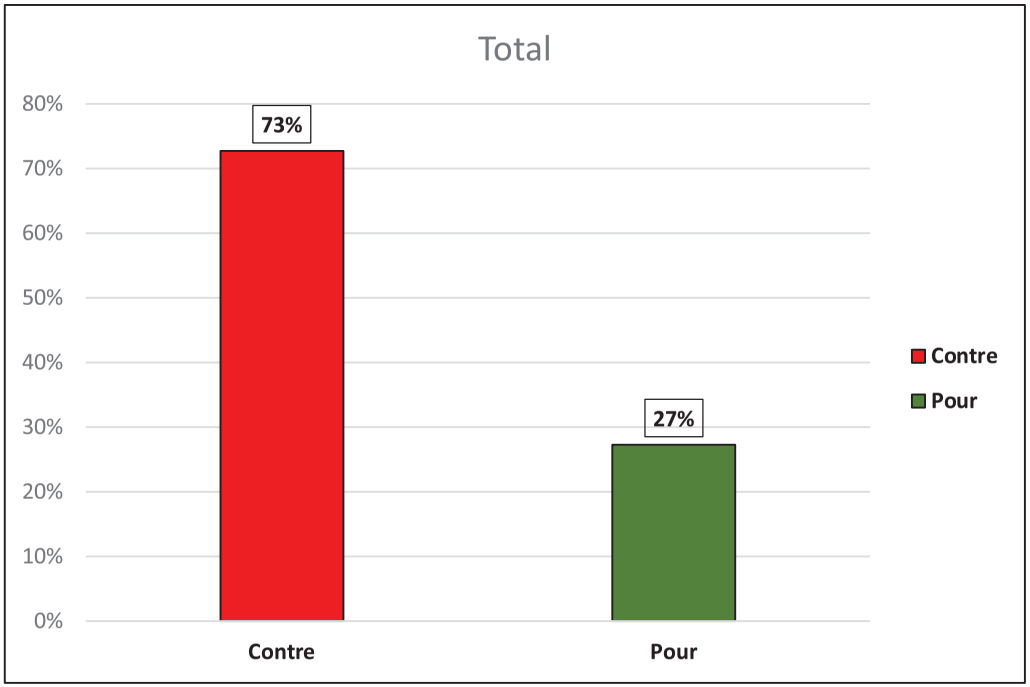

Remarques :

- Ne pas différencier zones d'élevage/légumière mais :

Prioriser les exploitations avec de grandes pentes

Travailler secteur par secteur en évitant de faire du ponctuel

Les entretiens

Deuxième axe : appropriation / gestion du bocage

Quelles problématiques rencontrées dans l'entretien du bocage ?

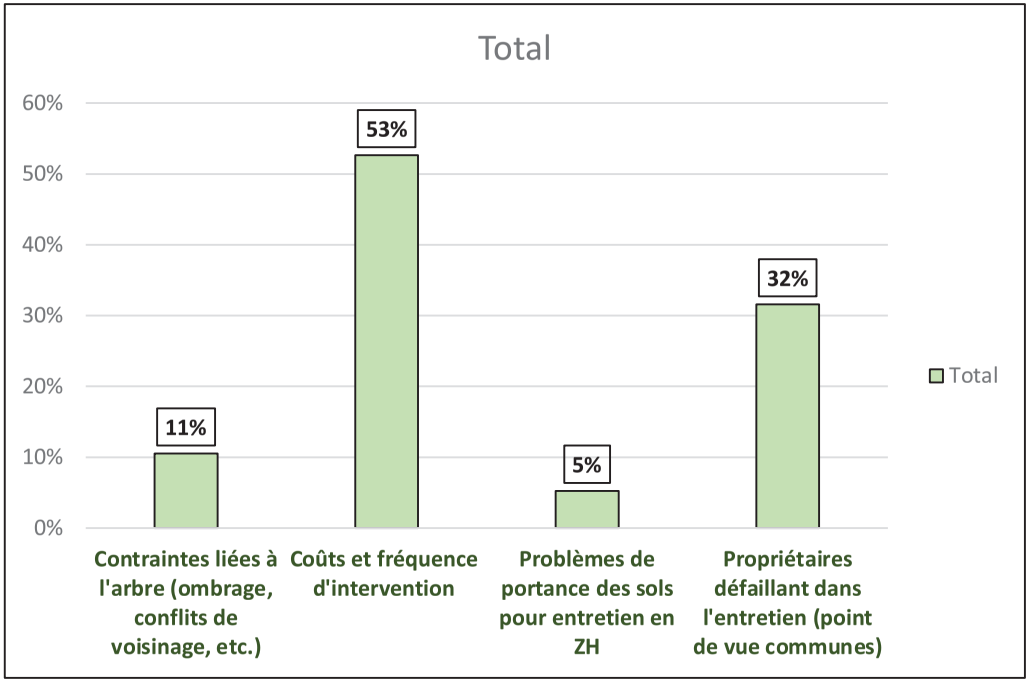

Les entretiens

Deuxième axe : appropriation / gestion du bocage

Les besoins de formation ?

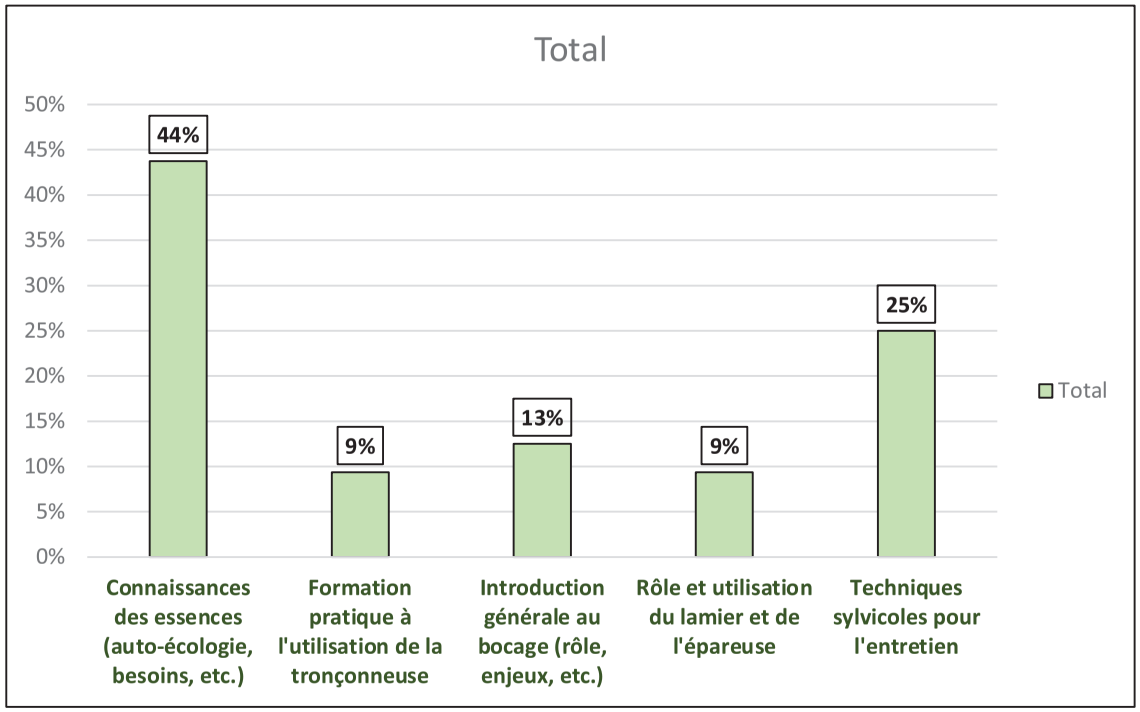

Les entretiens

Troisième axe : protection du bocage

Protection judicieuse et raisonnée:

- Protection des linéaires qui ont un intérêt (qualité de l'eau, paysager…)
- Elus souhaitent être associé si réaménagement des linéaires sur les exploitations
- Image de marque de l'agriculture en protégeant les aménagements
- Garder une cohérence, ne pas tout protéger laisser la possibilité de réaménager le parcellaire.

…

Excès de réglementation/ contraintes:

- Taille des parcelles doit être adapté et adaptable en fonction du gabarit des machines
- Période d'interdiction de taille aberrantes chez certains
- Oiseaux
- Contraintes de temps et financière

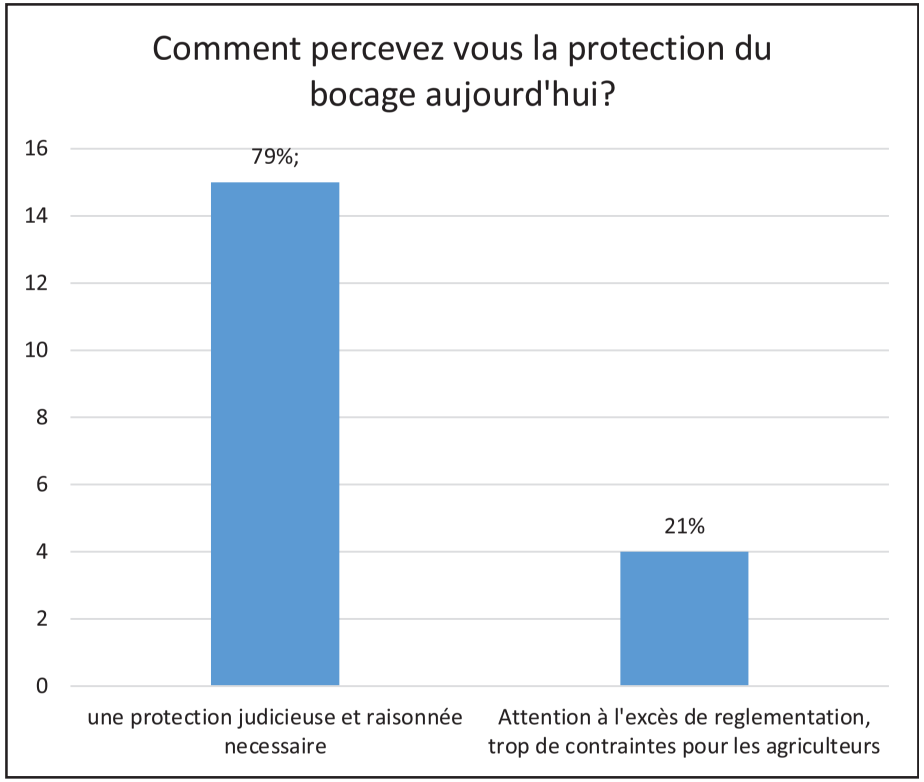

Les entretiens

Troisième axe : protection du bocage

Questions à destination des Elus

Parmi les communes interrogés:

PLU	10
Carte communale	6

Révision des documents d'urbanisme?
Au cas par cas, arrivée prochaine des PLUi. Disparition progressive des cartes communales.

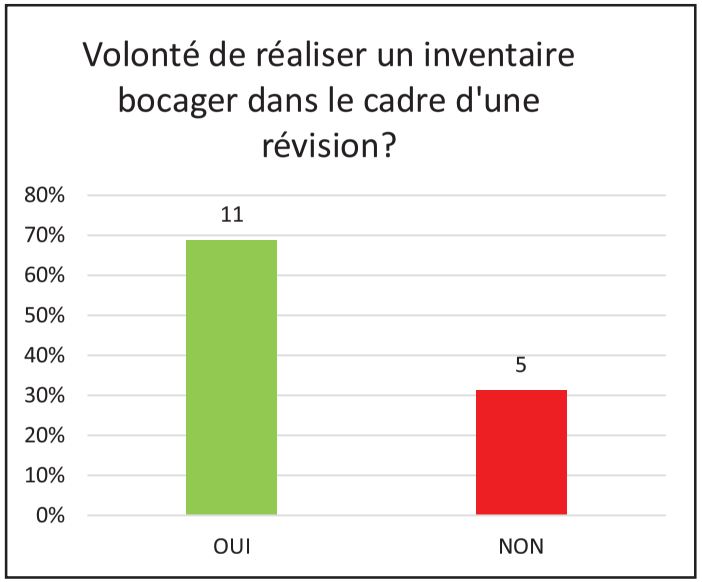

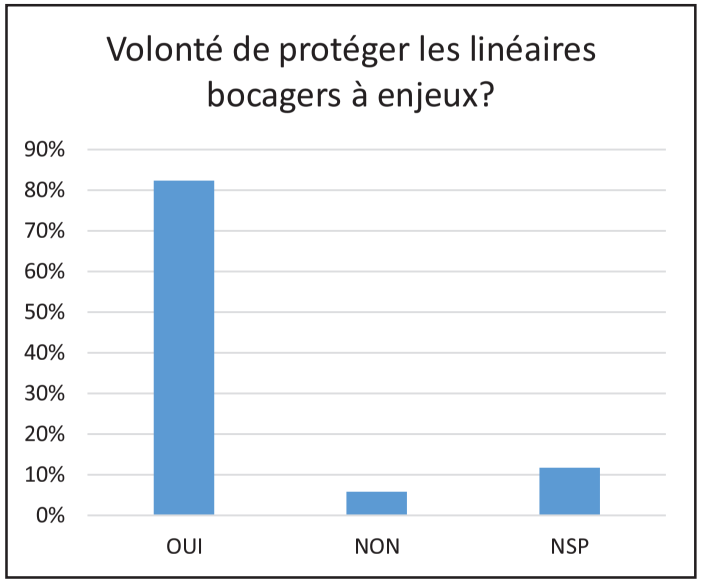

Les élus sont favorable à une protection réglementaire des linéaires à enjeux

Les entretiens

Troisième axe : protection du bocage

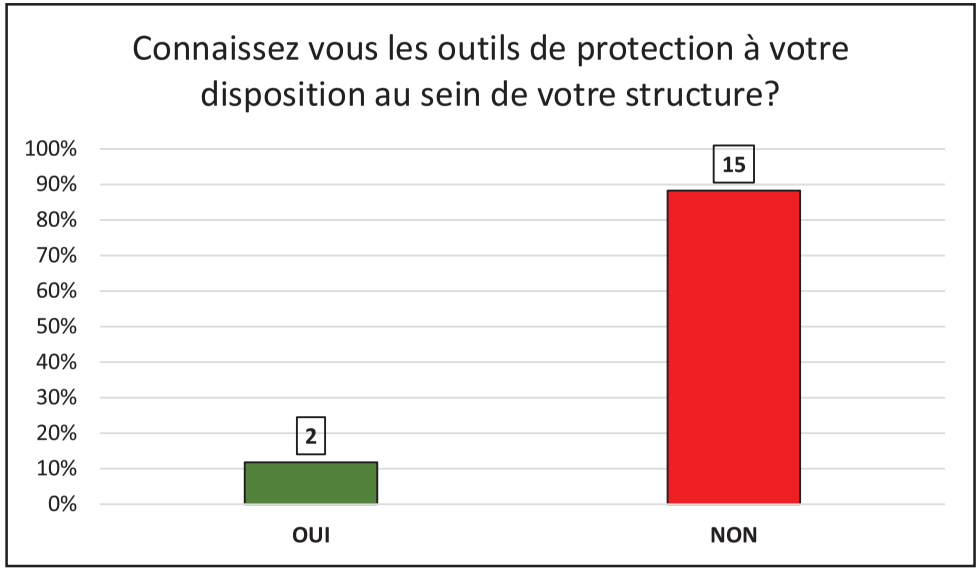

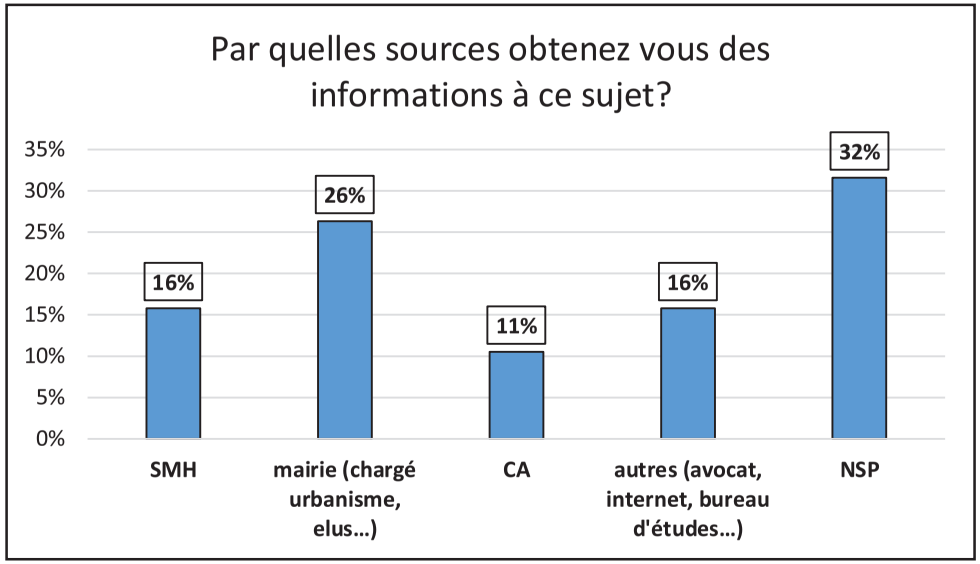

-Pas de connaissance ou peu de connaissance des outils de protection réglementaire de la part des élus référents bocage/zh des communes.

-Aucune commune n'a mis en place de commission bocage

Les entretiens

Quatrième axe : Valorisation du bocage

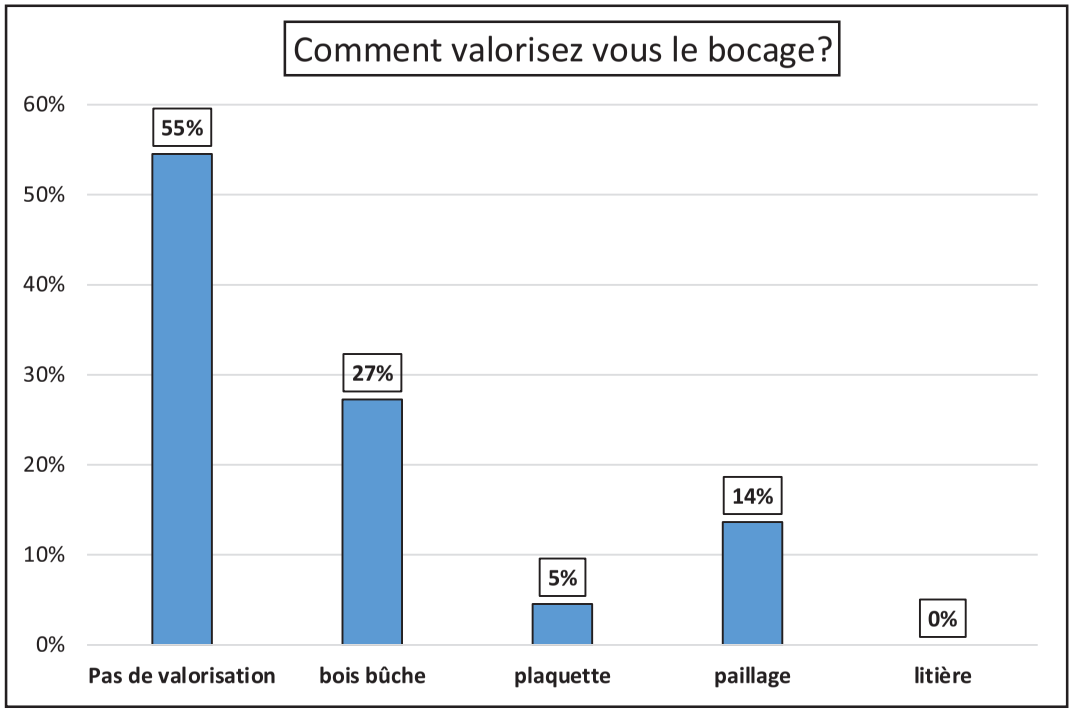

-Peu de valorisation du bois

-tailles au lamier :
déchèterie pour les communes
Très peu de valorisation énergétique pour les agriculteurs (souvent « poussées dans un coin de champs »)

-haies plus âgés: valorisation en bois bûche par les exploitants pour leur consommation personnelle mais absence de filière

→ Quelques élus évoquent le besoin d'un développement d'une filière à une échelle cohérente, intercommunale?

Les entretiens

Quatrième axe : Valorisation du bocage

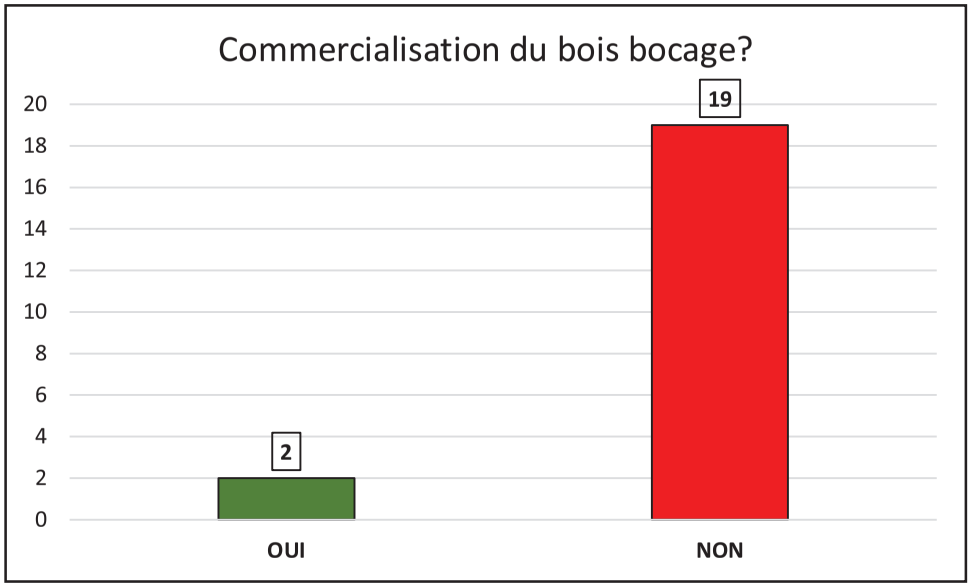

-pas de commercialisation du bois bocage excepté Coat Bro Montroulez et Pascal Tanguy.

-tailles au lamier non adaptées pour faire du bois plaquette à destination des chaudières: taux de cendre souvent trop important (petites branches) + volume de bois correct réduit par la taille. (limite le potentiel pour le bois énergie)

-Bois Services(serres Caroff Cléder) Considère les tailles de bocage comme un déchet, n'est pas prêt à ce jour à « acheter » du bois bocager. (travaille avec du bois tout venant qu'il obtient souvent« gratuitement »)

Les entretiens

Quatrième axe : Valorisation du bocage

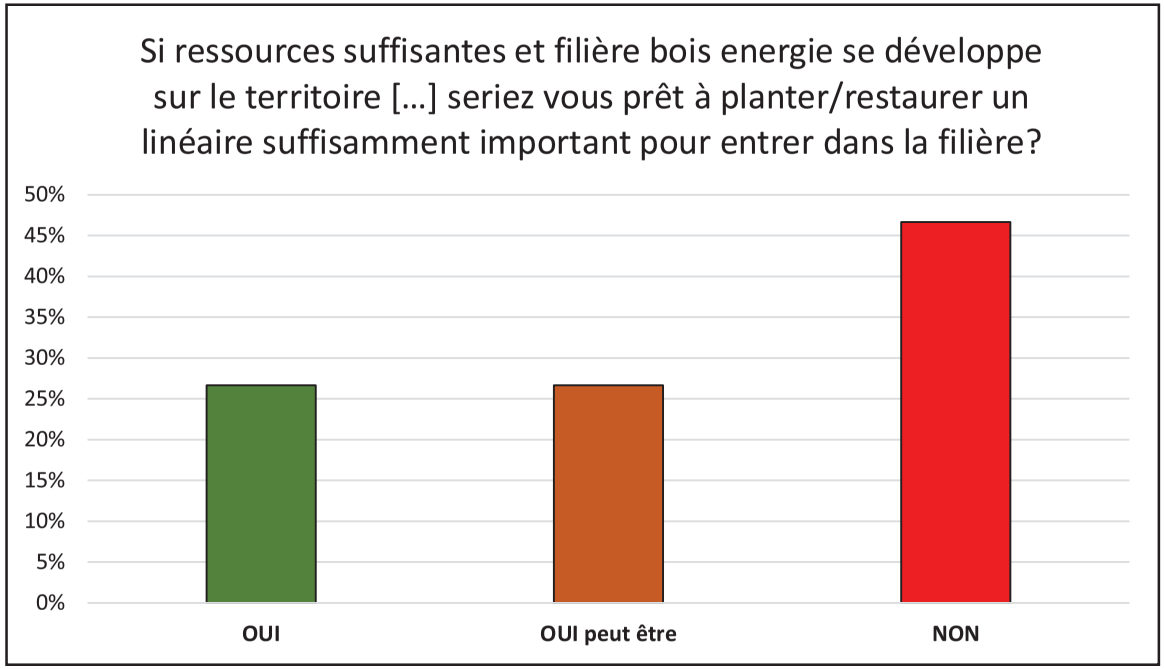

NON: majoritairement des légumiers

-valeur des terres légumières par rapport à celle de l'arbre

-conciliation arbres/ cultures légumières

Les entretiens

Questions de conclusion

Y a-t-il outre les 4 thèmes abordés lors de l'entretien d'autres éléments à ne pas omettre dans la future stratégie bocagère?

-Améliorer l'aspect valorisation énergétique, quelles solutions pour l'agriculteur? « Il faut une solution "clé en main" pour les agriculteurs (de la plantation à la valorisation) et notamment la valorisation et l'entretien (pourquoi ne pas prendre en charge la première taille, et l'effectuer avec l'agriculteur? cela pourrait servir de base pour la suite de l'entretien de sa haie) » (*Eric Pennec maire lanhouarneau*)

-Ne pas omettre le rôle du bocage dans l'attractivité touristique du territoire

-Associer les agriculteurs au lieu d' imposer/ respecter le droit de propriété

-Insister sur la formation/information des agris/ communication autour des différents programmes BB (techniques de tailles...)

-Articulation de la stratégie avec les autres documents de prospective sur le territoire (trame verte et bleu, SCOT...)

Les entretiens

Questions de conclusion

Comment appréhender vous l'évolution future du bocage dans votre commune? À l'échelle de nos BVs?

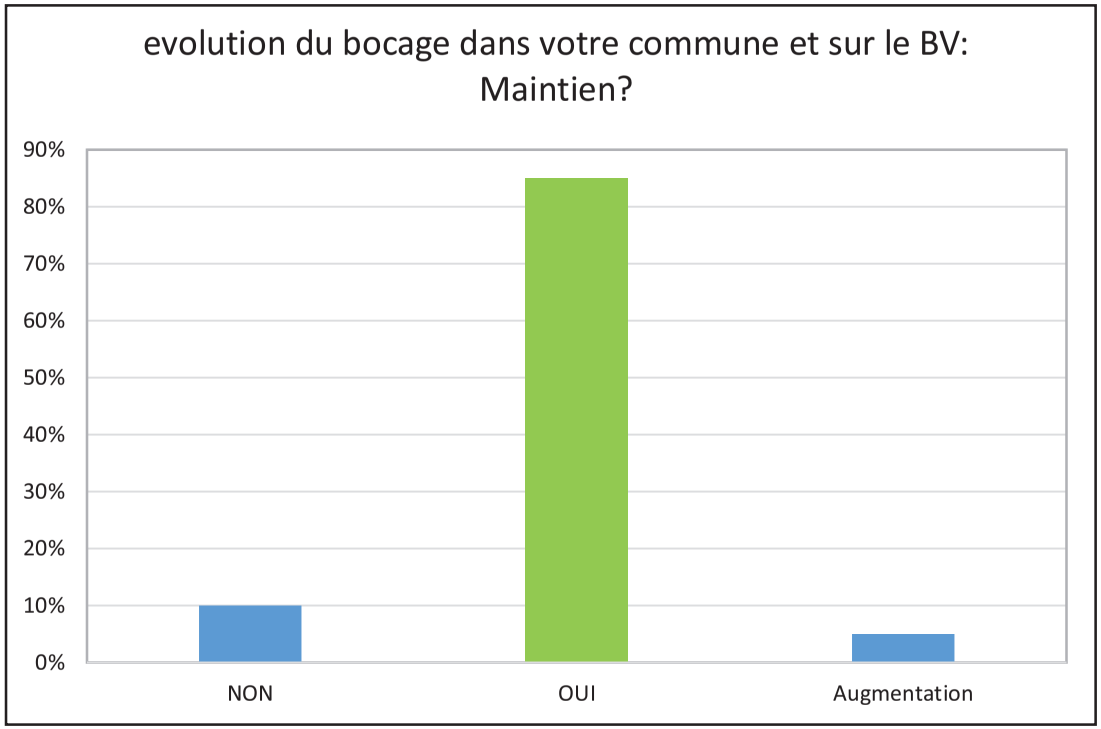

Diagramme à nuancer:

- Plusieurs réserves sur le maintien des linéaires bocagers dans les secteurs légumiers de plateau

-l'ensemble des enquêtés s'accordent pour dire qu'il y aura des agrandissements de parcelles, mais les aménagements seront mieux placés/raisonnés à l'avenir dans un but de qualité de l'eau, et antiérosif. (perpendiculaire à la pente et étagé)

Les propositions d'actions

1) Focalisation sur la création bocage en ceinture de zones humides dans un premier temps puis élargir aux versants / plateaux et zones à forte érosion dans un deuxième temps

2) Elaboration d'un programme de formation autour du bocage pour 2015 - 2020 (formation à destination des Elus / des agriculteurs…)

3) Accompagnement des communes volontaires pour le classement du bocage dans les documents d'urbanisme, animation de commission communale « bocagère » si besoin est

4) Communication: diffusion de plaquettes d'informations (exemple: plaquette d'info sur le programme Breizh Bocage avant démarrage du démarchage sur une commune)

Les propositions d'actions

5) Réalisation d'inventaires bocagers afin d'affiner la connaissance du bocage présents sur le territoire : en premier lieu, inventaires sur Horn amont et Plounevez-Lochrist puis, réactualisation des données sur tout le reste du territoire (données lacunaires, datant de 2009)

Moyens mis en œuvre :

-1 ETP sur le secteur Horn Guillec
-0,5 ETP sur le Kerallé et ruisseaux côtiers

Proposition de calendrier

Calendrier d'actions territoire du Kerallé et des ruisseaux côtiers sur les ceintures de zones humides jusqu'en 2020:

2016:
bassin versant du Kerrus (**11 et 12**) conventionnement
2017 : travaux Kerrus et conventionnement/travaux secteur Kerallé (**13 et 14**) + secteur des Palujous en lien avec la maison des dunes (ou dès 2016?)
2018: ruisseau du Rest (**3**) et de Kerzéan (**10**)
2019: Cléder ruisseaux de Kervaliou et de Port Neuf (**6 et 7**)
2020: ruisseaux de Kerfissien, Moguériec et secteur Plouescat

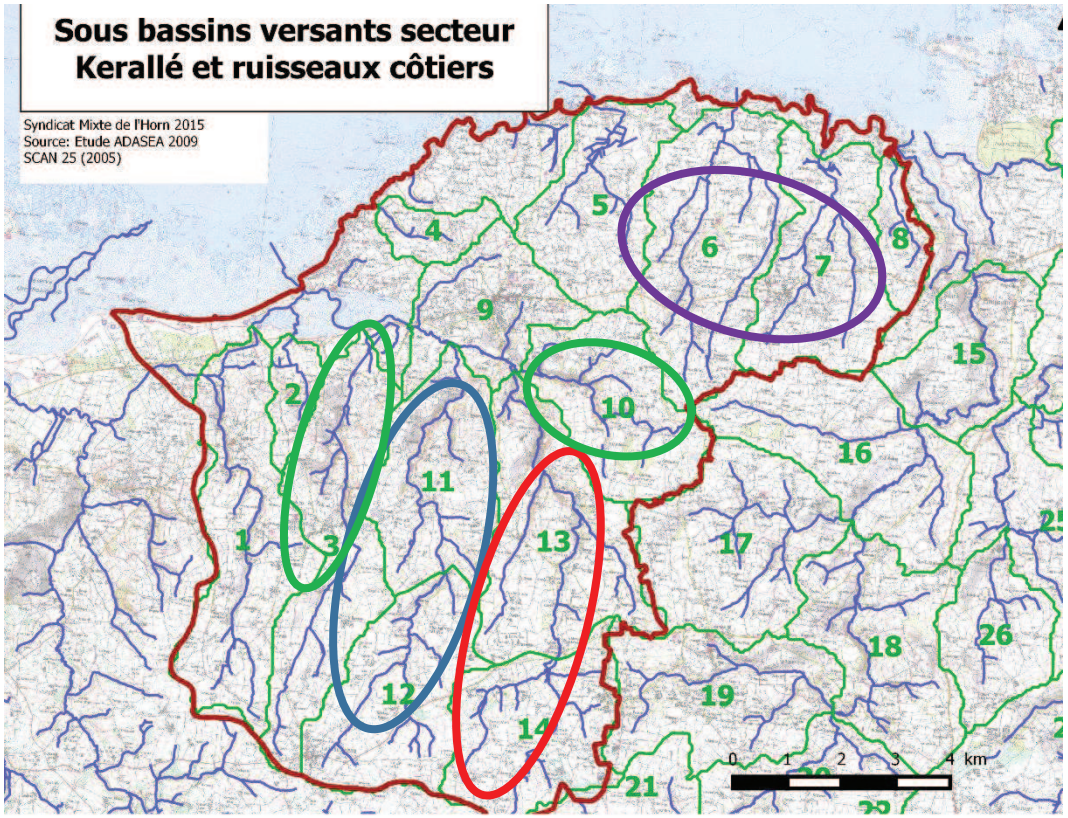

Proposition de calendrier

Calendrier d'actions territoire BV AV Horn –Guillec :

2016 : secteur Horn aval
Diagnostics bocagers, conventionnement « ceinture de ZH »
2017 : travaux « ZH » Horn aval et diagnostics bocagers « ZH » secteur Guillec aval
2018 : travaux « ZH » Guillec aval et diagnostics bocagers « versants et plateaux » Horn amont
2019 : travaux « V&P » Horn amont et diagnostics bocagers « V&P » Guillec amont
2020 : travaux « V&P » Guillec amont & diagnostics bocagers « V&P » Horn aval
2021 : travaux « V&P » Horn aval & diagnostics bocagers « V&P » Guillec aval
2022 : travaux « V&P » Guillec aval

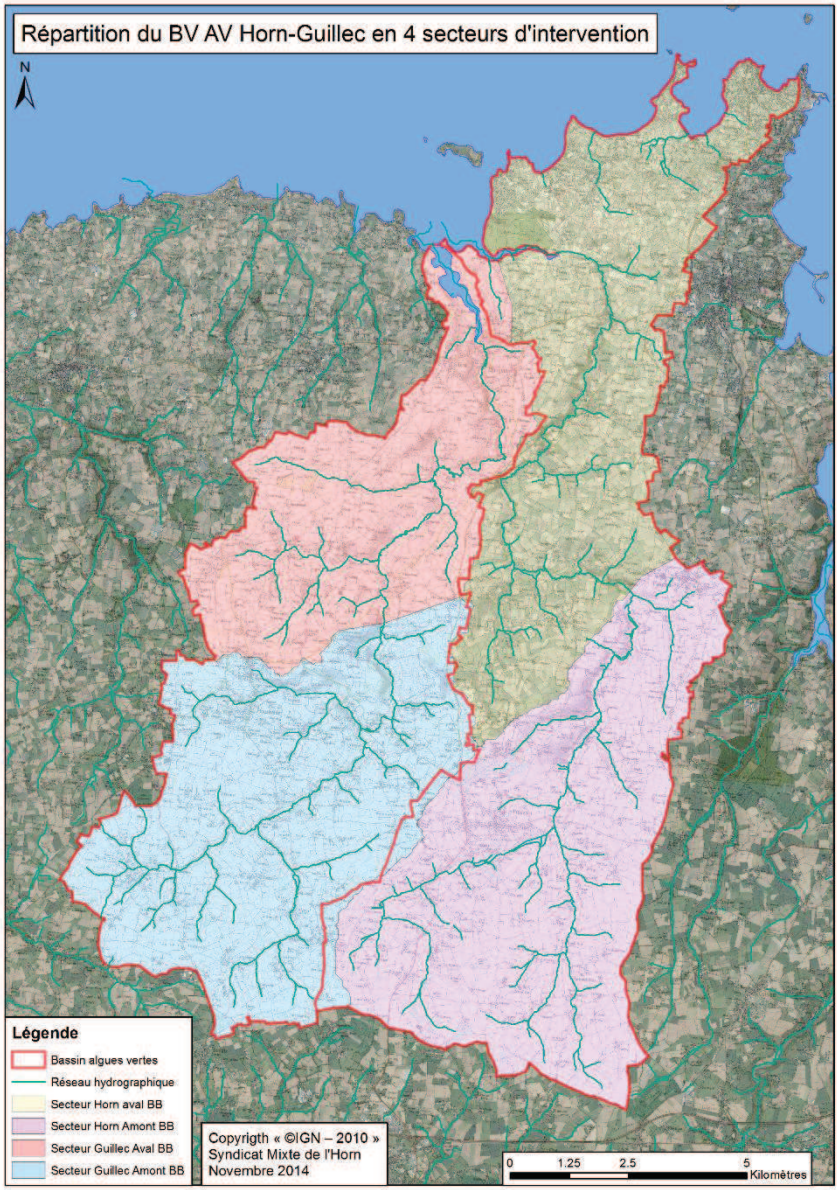

Autres dossiers

Projet de Territoire d'Eau (PTE)

- Déclinaison opérationnelle du SAGE

- Projet à déposer en 2016

- « principe général : aller vers des projets de gestion de l'espace au service de l'eau, pour accentuer l'efficacité de l'action contractuelle »

- objectif de résultats à définir par programme d'action

PTE = une note stratégique + un programme d'actions.

Autres dossiers

Adhésion au programme Kerallé et ruisseaux côtiers

Engagement dans le programme agricole Kerallé et ruisseaux côtiers en novembre 2015		
Plounevez-Loc.	**75%**	55/74
Lanhouarneau	**63%**	10/16
St Vougay	**100%**	7/7
Cléder	**7%**	3/41
Plouescat	**50%**	13/26
Communes du territoire	**54% des agris de ces communes**	88/**164**
Ensemble des exploitants concernés	**47%**	88/**187**

130 personnes contactées, 100 rencontrées, 88 exploitants engagés, 12 agriculteurs en réflexion ou ayant refuser de s'engager.

23 exploitants dont le siège est en dehors du territoire, mais avec plus de 3ha sur le territoire.

Quels objectifs à atteindre sur le territoire? En matière d'engagé?
De qualité de l'eau?

Autres dossiers

Définition d'objectif qualité de l'eau sur les bassins versants du Kerallé et des ruisseaux côtiers?

A l'horizon 2021? Quels objectifs?

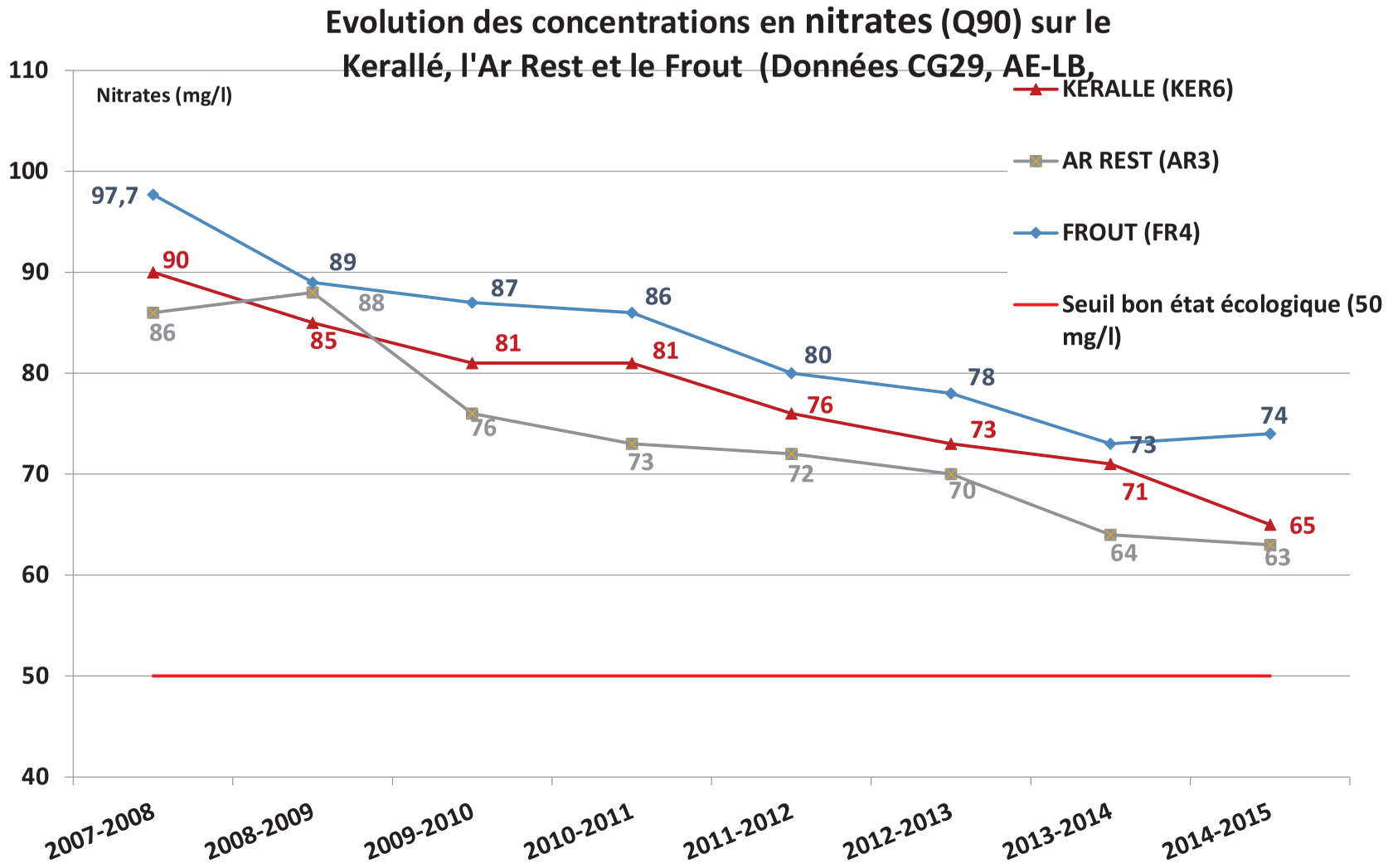

Autres dossiers

Rallye Autonomie alimentaire

Après midi le 29/09/2015 En partenariat avec la Chambre d'Agriculture

Bon relais dans la presse locale et agricole (2 articles dans le paysan breton)

Actions volet phytosanitaire

appel d'offre avec la Chambre d'agriculture

Objectif de mettre en place un groupe d'agriculteur pilote

Afin de: -Partager les résultats des suivis phytosanitaires sur le territoire avec ce groupe d'agriculteur
-Co construire des actions pour la suite → en 2016?

Stratégie territoriale bocagère

De l’Horn au Kérallé

Syndicat Mixte de Production et de Transport d’eau de l’Horn

Sommaire

- Enjeux présents sur le territoire
- Données Etat des lieux
- Bilan des opérations réalisées sous BB1
- Méthodologie de construction de la stratégie
- Calendrier suivi
- Méthodologie d'entretien
- Résultats des entretiens
- Objectifs
- Axes développés en réponse
- Moyens mis en œuvre
- Prévisionnel financier

Stratégie territoriale

❖ Enjeux présents sur le territoire

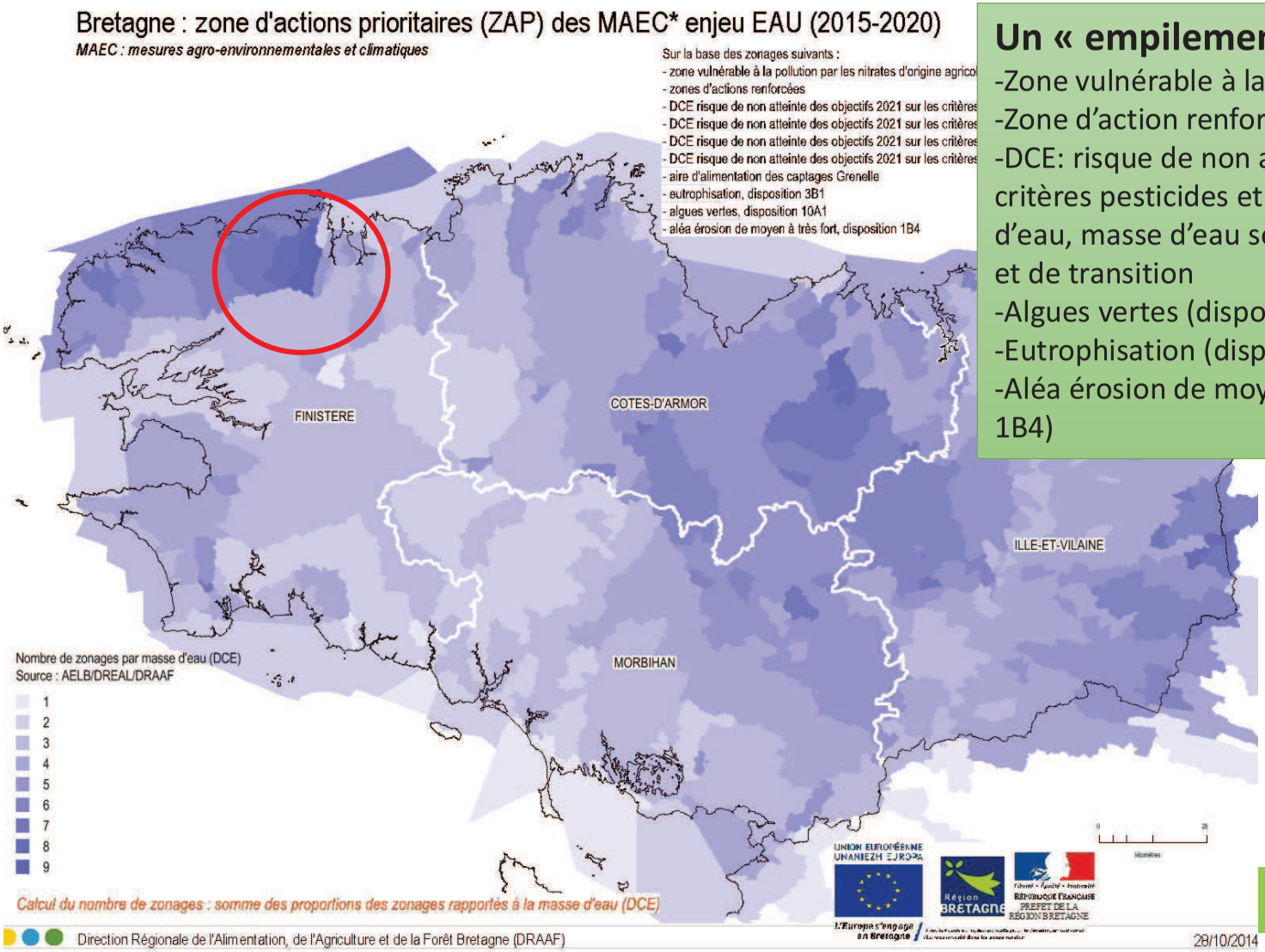

Un « empilement » de zonage

-Zone vulnérable à la pollution par les nitrates
-Zone d'action renforcé
-DCE: risque de non atteinte des objectifs 2021 critères pesticides et nitrates pour les cours d'eau, masse d'eau souterraines et eaux côtières et de transition
-Algues vertes (disposition 10A1)
-Eutrophisation (disposition 3B1)
-Aléa érosion de moyen à très fort (disposition 1B4)

Stratégie territoriale

❖ Enjeux présents sur le territoire

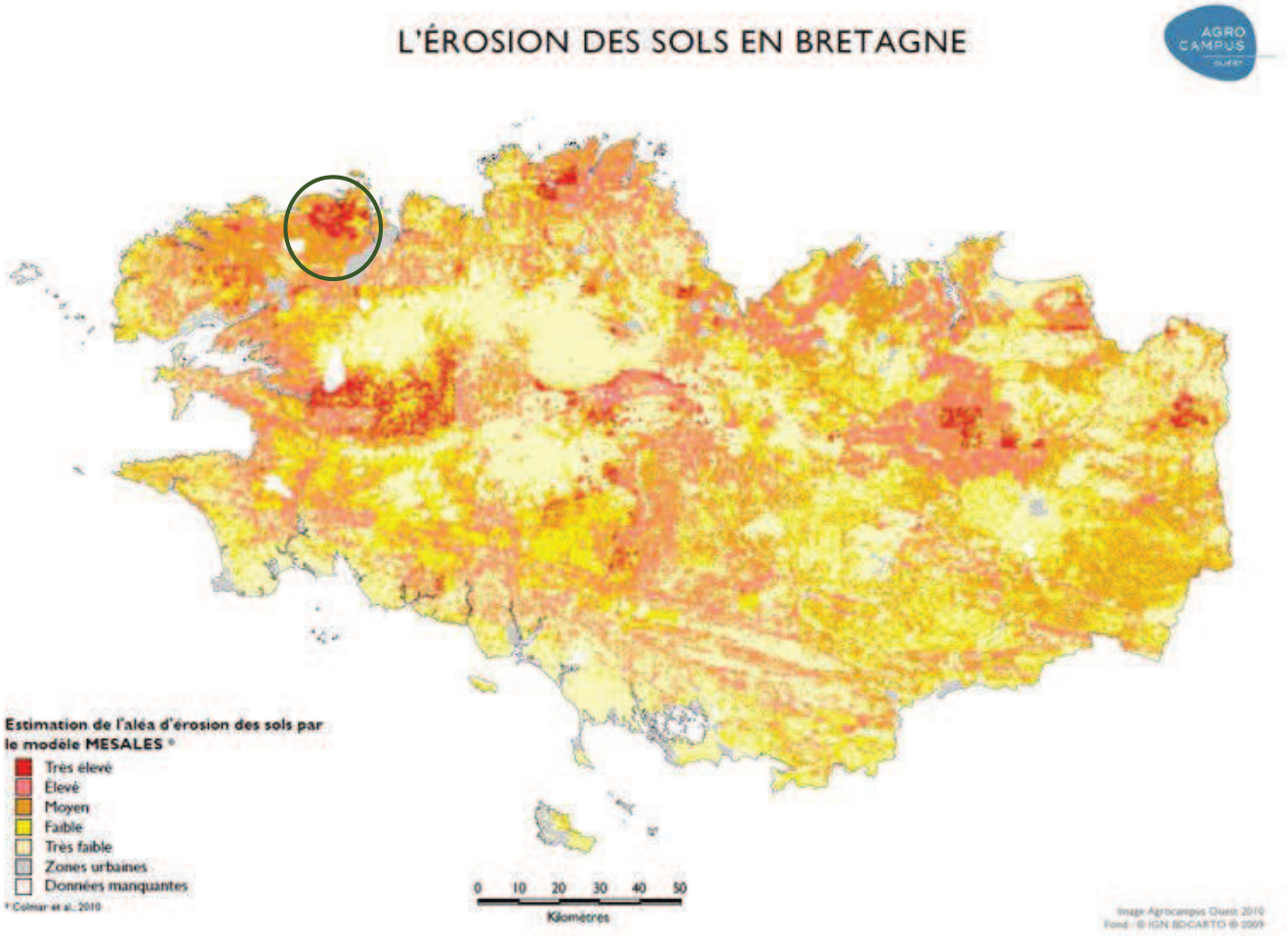

Stratégie territoriale

❖ Enjeux présents sur le territoire

Carte du réseau bocager à l'échelle départementale

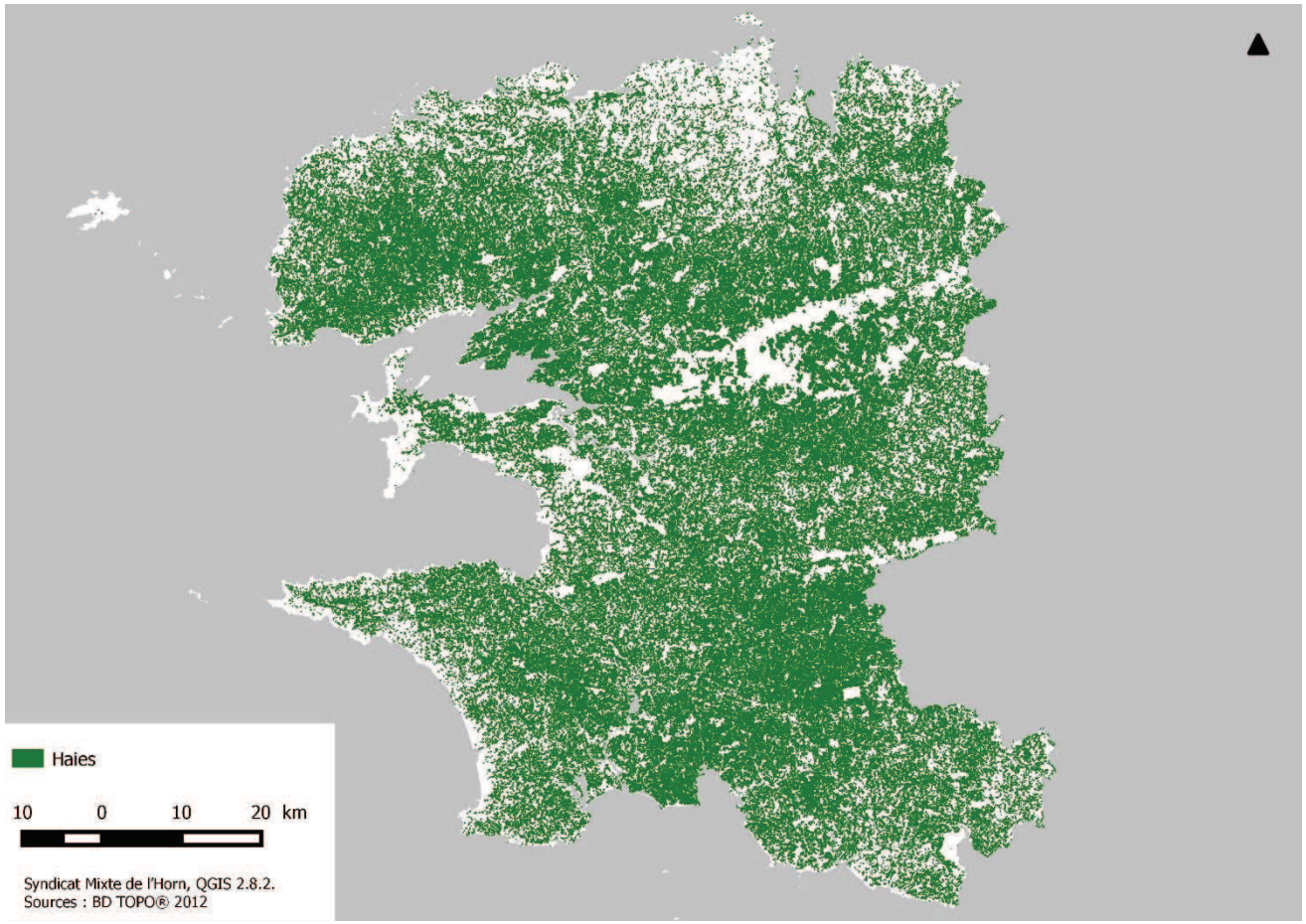

Stratégie territoriale

❖ Données Etat des lieux

Carte du réseau bocager inventorié sur le territoire
ADASEA du Finistère - juillet 2009
Basé sur les Orthophotos 2005

Légende :

- mini - talu nu
- talu nu
- talus planté
- talus planté irrégulièrement
- haie
- limites de communes
- 2007_ENSAR_Horn_ss_bv

Stratégie territoriale

❖ Données Etat des lieux

➢ Territoire caractérisé par un bocage « ouvert » avec une majorité de talus nu.

22%	**Mini Talus**
45%	**Talus nu**
16%	**Talus planté régulièrement**
4%	**Talus planté irrégulièrement**
13%	**Haie**

ADASEA du Finistère - juillet 2009

➢ Proportion de mini talus et talus non plantés plus importante sur le secteur côtier légumier.

Stratégie territoriale

❖ Données Etat des lieux

Carte de densité du réseau bocager présent sur le territoire
ADASEA du Finistère - juillet 2009

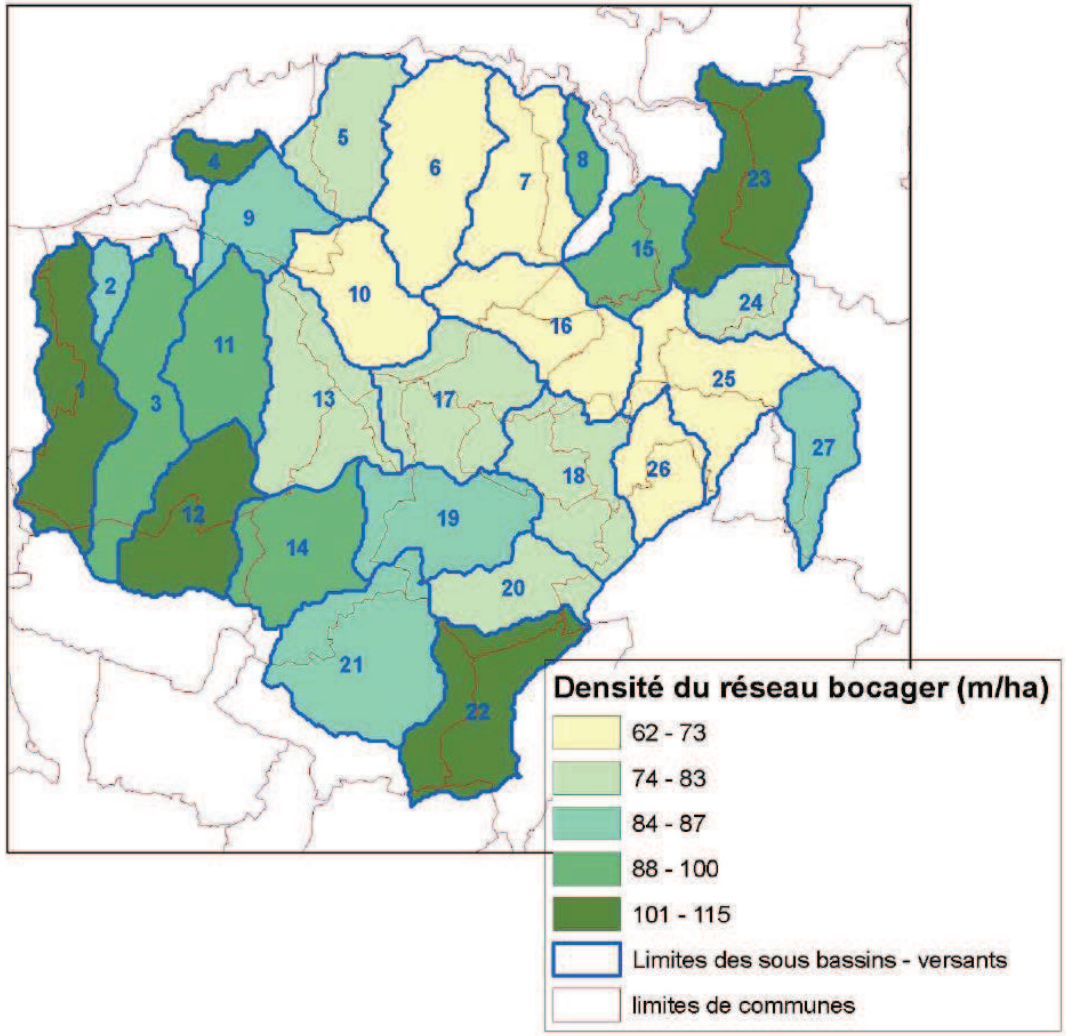

Stratégie territoriale

❖ Données Etat des lieux

Réseau bocager inventorié à Plougoulm
SMH - 2013

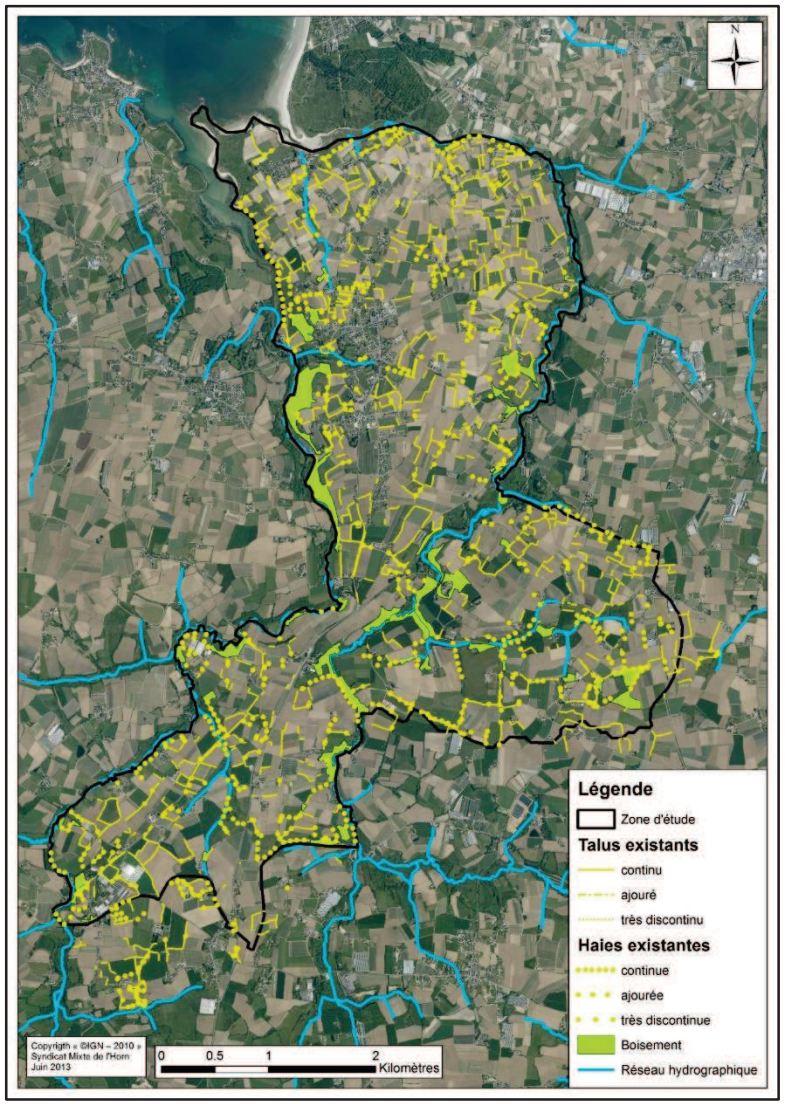

Caractérisation des linéaires bocagers à Plougoulm _ SMH - 2013

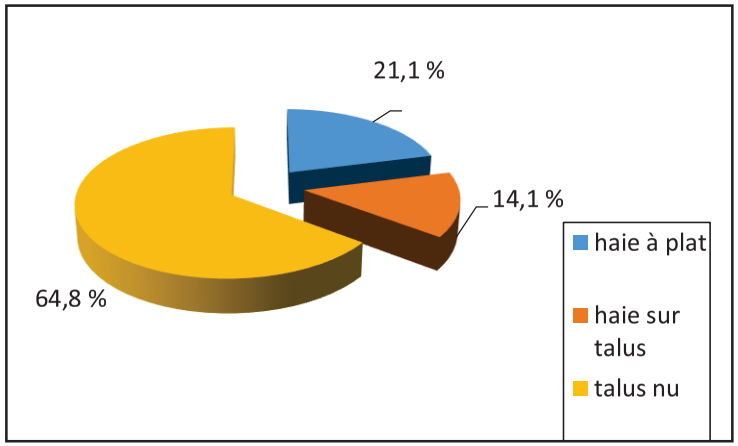

Stratégie territoriale

❖ Freins identifiés localement à la plantation de talus arboré

- Cultures légumières de plein champ
- Problèmes de perception de l'avifaune
- Perte de savoir-faire
- Quasiment pas de valorisation économique et donc très peu d'appropriation

Stratégie territoriale

❖ Bilan des opérations réalisées sous BB1

➢ V3 Plouzévédé : 2009

Type	Longueur (en mL)	Proportion
Haie à plat	2 526	**14,7%**
Haie sur talus	1 423	**8,3%**
Talus nu pelleteuse	1 808	**10,5%**
Talus nu charrue forestière	11 445	**66,5%**

Stratégie territoriale

❖ Bilan des opérations réalisées sous BB1

➢ V3 Plougoulm : 2013

Type	Longueur (en mL)	Proportion
Haie à plat	4 218	**42,3%**
Haie sur talus	3 263	**32,7%**
Talus nu	2 487	**24,9%**

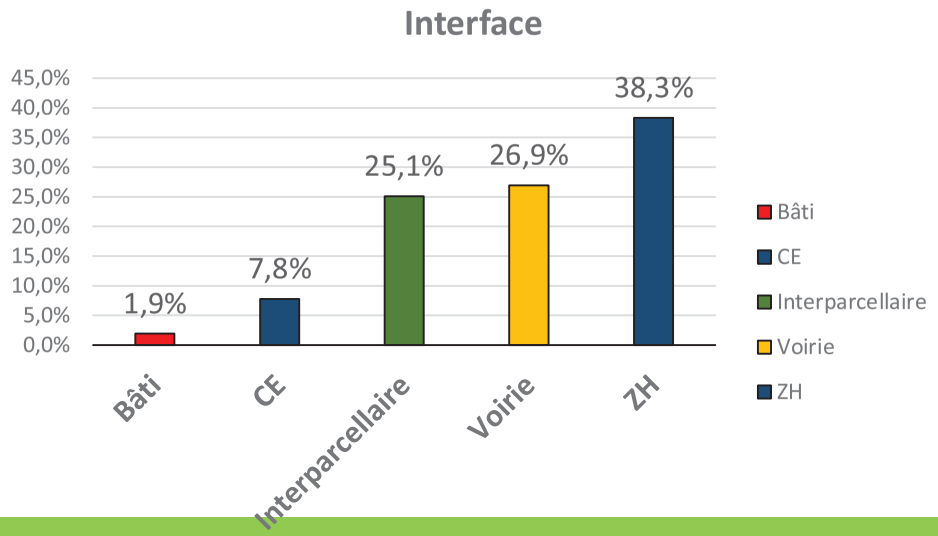

Stratégie territoriale

❖ Bilan des opérations réalisées sous BB1

➢ V3 Horn amont : 2015

En termes de réalisations déjà effectives du projet souhaitable Horn – Guillec :

- 17 agriculteurs bénéficiaires.

- 2 851 mL réalisés (projets prévisionnels de 3 003 mL) :
  - 316 mL de haies à plat
  - 828 mL de talus nus
  - 651 mL de haies sur talus
  - 1 056 mL de talus à planter à l'hiver 2015-2016

Stratégie territoriale

❖ Méthodologie de construction de la stratégie

- Présentation au groupe d'agriculteurs référents H-G-K de la méthodologie de construction de la ST, présentation du guide d'entretien

- Phase de concertation avec les acteurs et praticiens locaux du bocage, sous forme d'entretiens semi-directifs

- Présentation au groupe d'agriculteurs référents et élus des résultats de l'enquête

- Définition des actions 2016-2020 du SMH en fonction de son objectif « qualité de l'eau », des remarques et besoins émanant du panel de personnes interrogées et des remarques du groupe de travail

Stratégie territoriale

❖ Calendrier suivi

- 22 septembre 2015 : présentation méthodologie au groupe agriculteurs référents HGK
- Phase d'entretien: une vingtaine d'entretiens réalisés entre septembre et octobre 2015.
- 10 novembre : présentation résultats des entretiens
- Rédaction de la stratégie bocagère
- Présentation en COPIL – 30/11/15
- 01/12/15 : Selon conclusions du COPIL, présentation conjointe avec PAEC (aux financeurs à Quimper)

Stratégie territoriale

❖ Méthodologie d'entretien

25 entretiens réalisés

- Questions autour des 4 grands axes à développer dans la STB :
  création / gestion / protection / valorisation

<u>Public visé :</u>

- Elus référents ZH / bocage
- Agriculteurs
- « Praticiens » du bocager tels que ETA, CUMA, entreprise d'élagage, services techniques communaux, entreprise de valorisation
- Syndicat de propriétaires
- Associations

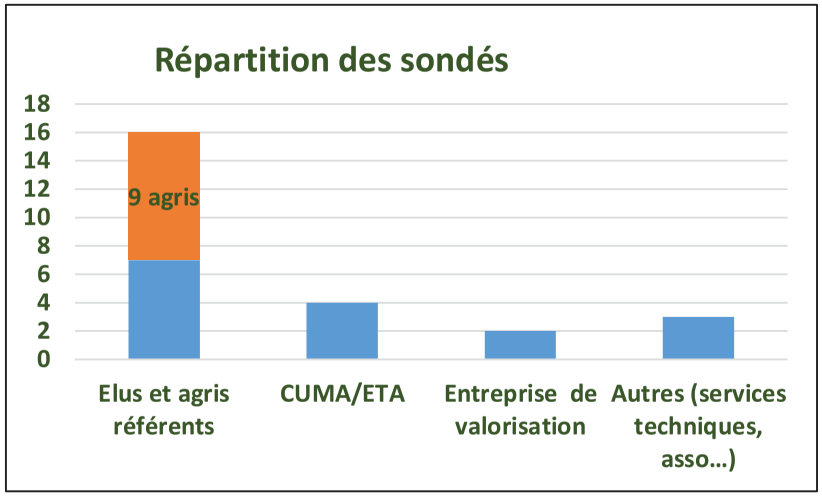

Stratégie territoriale

❖ Résultat des entretiens

➢ Partie introductive :

- Enjeux représentés sur le territoire par la préservation du maillage bocager (selon les sondés)

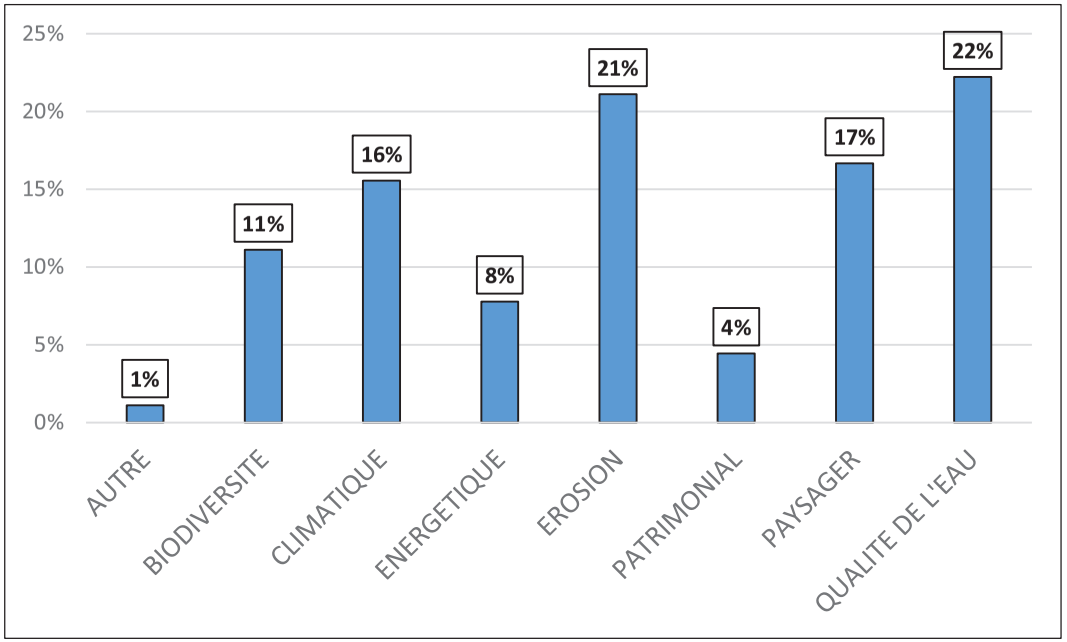

Stratégie territoriale

❖ Résultat des entretiens

➢ Axe « création » :

- Avis favorable (à 91 %) sur l'aménagements d'ouvrages en ceinture de ZH
- Avis favorable (à 90 %) pour la proposition d'élargir aux zones de versants, puis aux plateaux (favorable à 63 %)
- Avis défavorable (à 70 %) quant au fait de faire le distingo entre secteurs culturaux et de donner une priorité au secteur légumier

Stratégie territoriale

❖ Résultat des entretiens

➢ **Axe « gestion » :**

- Problématiques rencontrées dans l'entretien du bocage : majoritairement, **coûts et fréquence d'intervention** mis en avant (53 % des sondés)

- Besoins en formation :
  - ➢ **Connaissance des essences (autoécologie, besoins)** : 42 %
  - ➢ **Techniques sylvicoles pour l'entretien du bocage** : 27 %

Stratégie territoriale

❖ Résultat des entretiens

➢ Axe « protection» :

- 82% des élus interrogés (14/16) favorables à une **protection réglementaire des linéaires à enjeux eau**.
- Pas ou peu de connaissance des outils réglementaires de protection du bocage
- Pas de commission bocage dans les communes du territoire
- Souhaitent une protection judicieuse et raisonnée en étant vigilant à ne pas surcharger la réglementation existante
- Laisser la possibilité de réaménager le parcellaire des exploitations avec association des élus concernés.

Stratégie territoriale

❖ Résultat des entretiens

➢ Axe « valorisation» :

- Peu de valorisation du bois bocage sur le territoire
  - Absence de filière et linéaire de talus boisés peu important sur le territoire
  - Perte de savoir faire et temps disponible à l'entretien et la valorisation des haies limité chez les exploitants
  - Généralisation des tailles au lamier non adaptées pour la valorisation des haies
  - Conciliation difficile arbre et cultures légumières (valeur des terres, perception négative de l'arbre en bordure de parcelle chez les exploitants…)

Stratégie territoriale

❖ Résultat des entretiens

➢ points de vigilance abordés par le groupe d'agriculteurs référents

- Le terme « bocage » doit prendre en compte la spécificité du territoire légumier : bocage ouvert avec une majorité de talus nu.

- Proposer des aménagements (talus arboré, talus arbustif, talus nu?) en cohérence avec les cultures de l'exploitation, les souhaits de l'exploitant, ses pratiques d'entretiens et la topographie de la parcelle.

- L'objectif premier de ces aménagements est la qualité de l'eau, et non la production de bois.

- Protection: garder la possibilité de réaménager les parcelles tout en replaçant de manière plus judicieuse les linéaires bocagers (perpendiculaire à la pente, favoriser les angles d'infiltrations)

Stratégie territoriale

❖ Objectifs

- 1. Retrouver un maillage bocager fonctionnel vis-à-vis de la qualité de l'eau et de l'érosion, en premier lieu
- 2. Pérenniser - à minima - ce dernier, en accompagnant les collectivités
- 3. Former, accompagner les praticiens locaux du bocage
- 4. Informer, sensibiliser
- 5. Affiner la connaissance du bocage présent sur le territoire

Stratégie territoriale

❖ Axes développés en réponse aux objectifs

➢ 1. Retrouver un maillage bocager fonctionnel vis-à-vis de la qualité de l'eau et de l'érosion, en premier lieu

Focalisation sur la création de bocage en ceinture de zones humides dans un premier temps (secteurs aval du BV AV et BV du Kerallé et des ruisseaux côtiers) puis élargir aux versants / plateaux et zones à forte érosion dans un deuxième temps (BV AV)

Stratégie territoriale

❖ Axes développés en réponse aux objectifs

2016: Diag. BV du Kerrus (**11 et 12**)
2017 : travaux Kerrus & Diag./travaux secteur Kerallé (**13 et 14**) + secteur des Palujous (Cléder) en lien avec la maison des dunes (ou dès 2016?)
2018: ruisseau du Rest (**3**) et de Kerzéan (**10**)
2019: Cléder ruisseaux de Kervaliou et de Port Neuf (**6 et 7**)
2020: ruisseaux de Kerfissien, Moguériec et secteur Plouescat

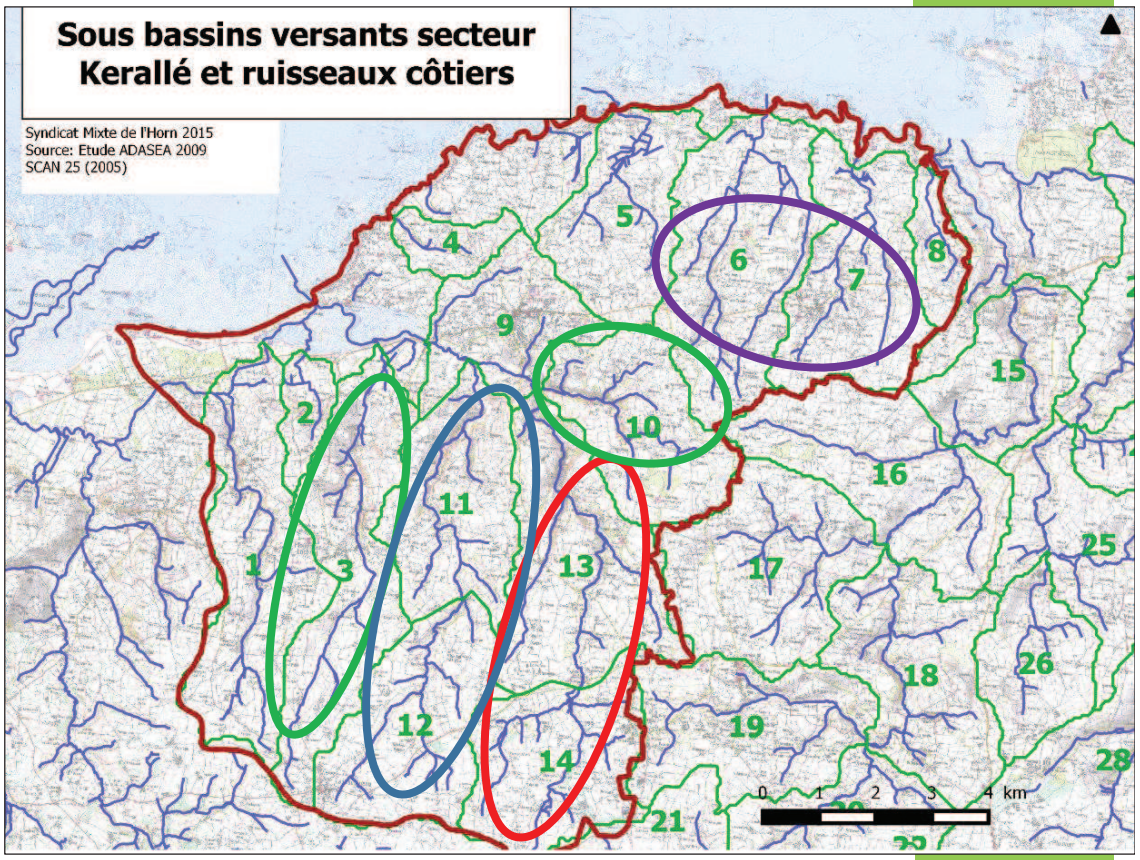

Stratégie territoriale

❖ **Axes développés en réponse aux objectifs**

2016 : secteur Horn aval
Diag. « ceinture de ZH »
2017 : travaux « ZH » Horn aval et diag. « ZH » secteur Guillec aval
2018 : travaux « ZH » Guillec aval et diag. « versants et plateaux » Horn amont
2019 : travaux « V&P » Horn amont et diag. « V&P » Guillec amont
2020 : travaux « V&P » Guillec amont & diag. « V&P » Horn aval
2021 : travaux « V&P » Horn aval & diag. « V&P » Guillec aval
2022 : travaux « V&P » Guillec aval

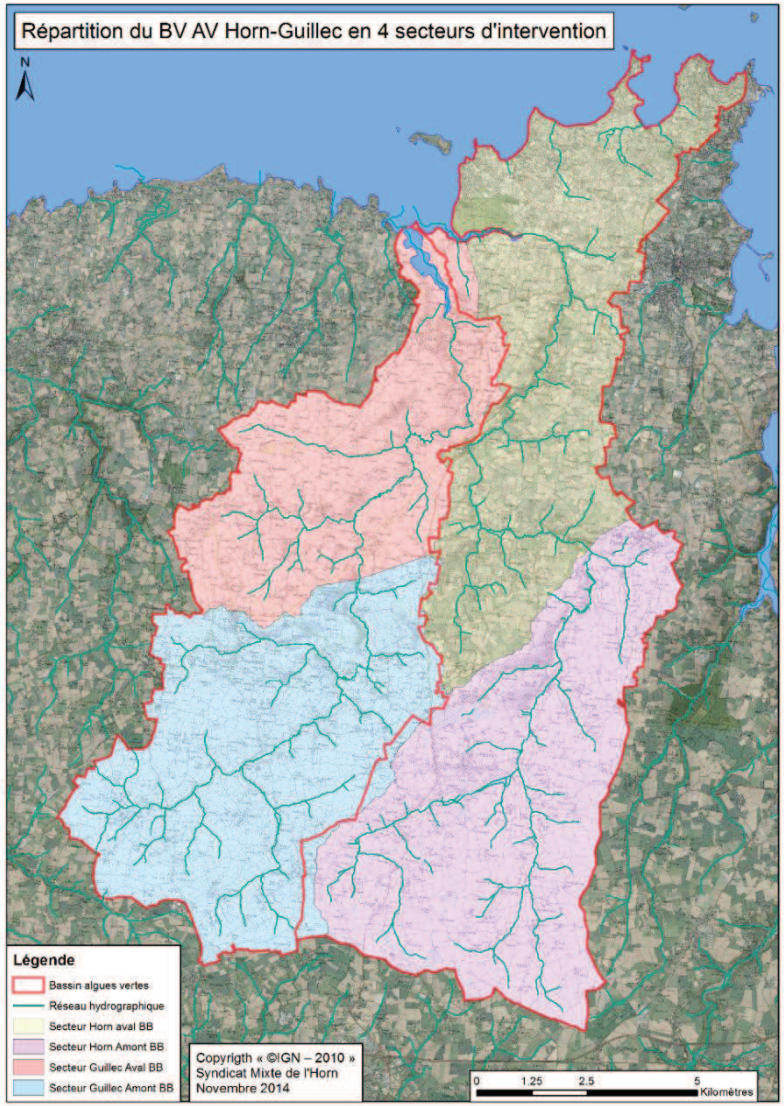

Stratégie territoriale

❖ Axes développés en réponse aux objectifs

➢ 2. Pérenniser - à minima – le bocage fonctionnel vis-à-vis de la qualité de l'eau, en accompagnant les collectivités

Accompagnement des communes volontaires pour le classement du bocage dans les documents d'urbanisme, animation de commission communale « bocagère » si besoin est

Stratégie territoriale

❖ Axes développés en réponse aux objectifs

➢ 3. Former, accompagner les praticiens locaux du bocage

Elaboration d'un programme de formation autour du bocage pour 2016 -2020 (formations à destination des agriculteurs/des élus…)

Promotion et suivi des MAEC bocage sur le territoire du SMH

Stratégie territoriale

❖ Axes développés en réponse aux objectifs

➢ 4. Informer, sensibiliser

Diffusion de plaquettes d'informations (exemple: plaquette d'info sur le programme Breizh Bocage avant démarrage du démarchage sur une commune)

Animation auprès du grand-public

Poursuite du travail partenarial mené avec les élus référents ZH-bocage de chaque commune : présentation des projets & réception de travaux par commune, appui politique local, etc.

Stratégie territoriale

❖ Axes développés en réponse aux objectifs

➢ 5. Affiner la connaissance du bocage présent sur le territoire

Réalisation d'inventaires bocagers afin d'affiner la connaissance du bocage présent sur le territoire : en premier lieu, inventaires sur Horn amont, puis, idéalement, réactualisation des données sur tout le reste du territoire (données de 2005) et caractérisation qualitative des linéaires bocagers

Stratégie territoriale

❖ Moyens mis en œuvre

- 1 ETP pour le BV AV Horn-Guillec -> technicien bocage
- 0,5 ETP pour le BV du Kerallé et des ruisseaux côtiers -> technicien environnement Kerallé et côtiers
- 0,07 ETP pour le suivi administratif et financier du dossier > agent administratif SMH

Stratégie territoriale

❖ Répartition actions

Actions	Détails	Estimation temps affecté
Animation générale	Participation aux réunions BB, formation des techniciens	**1,5 %**
Axe 1 : restauration d'un maillage bocager fonctionnel	Diagnostics bocagers, suivis administratifs, suivis de travaux, démonstration de taille, suivis des aménagements BB1	**77 %**
Axe 2 : protection du maillage bocager	Participation aux commissions communales bocagères	**4 %**
Axe 3 : gestion / appropriation du bocage	Animation des MAEC bocage, formations des agriculteurs, des élus	**2,5 %**
Axe 4 : communication	Sensibilisation des élus, animation grand public, création et diffusion de supports de communication	**6 %**
Axe 5 : affinage des connaissances	Inventaires	**9 %**

Stratégie territoriale

❖ Prévisionnel financier

Année	Animation	Travaux	TOTAL
2016	58 027 €	46 669 €	104 696 €
2017	58 027 €	150 000 €	208 027 €
2018	58 027 €	150 000 €	208 027 €
2019	58 027 €	150 000 €	208 027 €
2020	58 027 €	150 000 €	208 027 €
TOTAL	**290 135 €**	**646 669 €**	**936 804 €**

LISTE DES AGRICULTEURS REFERENTS

Agriculteurs référents programme Algues Vertes

-Jean François SALUDEN (Mespaul)

-Gérard YVEN (Carantec)

-Mickaël PRIGENT (Saint-Vougay)

-François POT (Plounevez Lochrist)

Agriculteurs référents programme agricole Kerallé et ruisseaux côtiers

-Michel LE BRAS (Plounevez Lochrist)

-Gilbert LE MENN (Lanhouarneau)

-Paul CREACH (Plouescat)

-Olivier MERRIEN (Cleder)

LISTE DES STRUCTURES INTERROGEES SUR LE TERRITOIRE

Structure interrogée	Nom, Prénom	Qualité
SMH / commune de Plouvorn	PALUT Francois	Vice-président SMH / maire de Plouvorn / vice-président CCPL
SMH / commune Plouzévédé	GUEGUEN Laurent	Vice-président SMH / élu référent zh-bocage
Commune de Mespaul	FLOCH Bernard	Elu référent zh-bocage / maire / agriculteur
Commune de Plougoulm	GUEN Patrick	Elu référent zh-bocage / maire / agriculteur
Commune de Plouénan	CAZUC Alain	Elu référent zh-bocage
Commune de Plouvorn	CADIOU Martial	Elu référent zh-bocage / agriculteur / trésorier CUMA Plouvorn
Commune de Plougar	MINGAM Marie-France	Elu référent zh-bocage / maire
Commune de Plounevez Lochrist	LE BRAS Michel	Agriculteur référent / élu référent zh-bocage
Commune de Santec	JEZEQUEL André	Elu référent zh-bocage
Commune de Plougourvest	CLOAREC Joël	Elu référent zh-bocage / agriculteur
Commune de Guiclan	POULIQUEN Gérard	Elu référent zh-bocage / agriculteur
Commune de Saint Vougay	PALUD Jean	Elu référent zh-bocage / agriculteur
Commune de Cléder	MILIN Michel	Elu référent zh-bocage
Commune de Lanhouarneau	PENNEC Éric	Elu référent zh-bocage / maire / agriculteur
Commune de Roscoff	CREIGNOU Alain	Elu référent zh-bocage / agriculteur
Services techniques Plounevez Lochrist	SALAUN Jean-Michel et UGUEN Yvon	Directeur et élu référent services techniques
Services techniques Plougourvest	CUEFF André	Responsable des services techniques
Maison des dunes (CCBK)	CHAUMONT Stéphane	Technicien service espaces naturel CCBK
CUMA de Plouescat	KERMOAL Yvon	Président de la CUMA / agriculteur
Coat Bro Montroulez	CLAVAUD Manu	Coordinateur technique plateforme bois énergie
Bois services	CAROFF Bernard	Gérant de Bois Services / serriste
Syndicat Intercommunal pour l'étude et l'aménagement de l'anse et de la vallée du Guillec	CABIOCH Alain	Président
Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale du Finistère	BEAU DE KERGUERN Hélène	Présidente
Pascal TANGUY Elagage	TANGUY Pascal	Chef d'entreprise élagage
ETA PENN	PENN Georges et Yohann	Gérant société

Elaboration de la future stratégie Bocagère de l'Horn au Kerallé. Période 2016/2020

Guide d'entretien individuel

Introduction (présentation de l'objectif stratégie bocagère sur le territoire…)

Présentation du syndicat de l'Horn, son rôle vis-à-vis du bocage et de la « stratégie territoriale bocagère 2016-2020 ».

Date :_____

Nom de la structure interviewée : _____

Nom de la personne interviewée : _____

Qualité : _____

Rôle de la structure par rapport au bocage :

☐Protection ☐Entretien ☐Création ☐Sensibilisation et information
☐Autres_____

Sur votre commune/territoire, quels enjeux représente la préservation du maillage bocager ?
[QUESTION A L'ADRESSE DES ELUS]

☐ Erosion ☐ Qualité de l'eau ☐ Paysager ☐ Patrimonial ☐ Biodiversité ☐ Energétique
☐ Climatique (brise vent, ombre…) ☐ Autre : _____

Selon vous quel est l'état du bocage sur votre commune ? Pouvez classer cet état de 1 à 5 (1 représentant l'état le plus dégradé et 5 l'état le moins dégradé)

_____

Création de bocage :

Bilan opération «ceinture de Zones Humides » du Plan Algues Vertes. Retour sur expérience passée (et en cours).

Proposition de travail sur tout le territoire du syndicat de l'Horn (BV Horn-Guillec, Kerallé et ruisseaux côtiers) sur les ceintures de zones humides principalement.

Qu'en pensez-vous ? Est-ce, selon vous, le zonage le plus approprié ?

_____
_____
_____

Seconde priorité sur les projets de création ayant un rôle antiérosif (bocage perpendiculaire à la pente principalement).

Votre avis ? Faut-il se limiter à de tels zonages ou doit-on également travailler « en plein » ?

_____
_____
_____

Dans un objectif « qualité de l'eau », voyez-vous un intérêt à prioriser nos interventions selon des secteurs géographiques et culturaux?

_____
_____
_____

Appropriation/ Gestion du bocage :

-Les pratiques *d'entretien du bocage*

Quelles sont vos pratiques ?

Talus enherbé:

Qui réalise l'entretien ? ☐ ETA ☐ CUMA ☐ En propre

☐ Autres : _____

Nombre d'entretien : ☐ 2 à 3 par an ☐ 1 par an ☐ 1 tous les 2 ans

☐ autre : _____ ☐ je n'entretiens pas les talus

Outils utilisés : ☐ épareuse ☐ Autres_____

Haie bocagère:

Qui réalise l'entretien ? ☐ ETA ☐ CUMA ☐ En propre ☐ Autres : _____

Entretien réalisé : ☐ tous les ans ☐ tous les 5 ans ☐ tous les 10 ans

autre : _____ ☐ je n'entretiens pas les haies

Outils utilisés : ☐ épareuse ☐ lamier ☐ tronçonneuse
☐ Autres : _____

Quelles problématiques rencontrez-vous dans l'entretien du bocage ?

_____

_____

_____

Quels pourraient être vos besoins de formation ? *[QUESTION A L'ADRESSE DES AGRICULTEURS, SERVICES TECHNIQUES, ATD, PRINCIPALEMENT]*

☐ Connaissance des essences (auto-écologie, besoins) ☐ Techniques sylvicoles à mettre en œuvre pour l'entretien des haies (balivage, recépage, conduite en têtard, etc.)

☐ Formation pratique à l'utilisation de la tronçonneuse ☐ Rôle et utilisation des outils type lamier et épareuse (talus) ☐ Introduction au bocage : son rôle et les enjeux sur le territoire ☐ Autres : _____

Au sein de votre structure, avez-vous d'autres besoins concernant la gestion du bocage ?

_____

Avez-vous connaissance des nouvelles MAEC bocage ? *[QUESTION A L'ADRESSE DES AGRICULTEURS]*

☐ oui ☐ non

Seriez-vous intéressé ? Si oui ou non, pourquoi ?

_____

_____

Protection du bocage

Comment percevez-vous la protection du bocage aujourd'hui ? *[QUESTION OUVERTE A L'ADRESSE DES AGRICULTEURS]*

_____

_____

PLU ou POS ou carte communale ? *[QUESTION A L'ADRESSE DES ELUS/COMMUNES/DGS]*

- Date d'élaboration du document d'urbanisme ?_____

- Révision à venir ? _____Déjà effectuée ? _____

Volonté de réaliser un inventaire bocager dans le cadre d'une révision ?

☐ oui ☐ non

De le protéger ? ☐ oui ☐ non

Outils de protection du bocage à votre disposition au niveau de votre structure

[QUESTION A L'ADRESSE DES ELUS/COMMUNES/DGS]

Les connaissez-vous ?
☐ oui ☐ non

Par quelles sources obtenez-vous des informations à ce sujet ?

_____

Vous estimez vous bien informés ?
☐ oui ☐ non

Quel type de protection : Eléments d'Intérêts Paysagers (EIP), Espaces Boisés Classés (EBC), autre + disposition dans le REGLEMENT

_____

Possibilité de nous transmettre l'étude ? Sous quelle forme ? *(SIG, typologie des haies, caractérisation du bocage et de son intérêt selon les enjeux)*

_____

Quelle structure a réalisé le diagnostic bocager ?

_____

Existe-t-il une commission communale qui traite les déclarations de demande d'arasement ?
☐ oui ☐ non

Sur quels critères sont-elles validées ou refusées ?--> Si oui demande les coordonnées de l'élu référent pour chaque commission

_____

_____

Valorisation du bocage

Comment valorisez-vous le bocage ?

☐ pas de valorisation ☐ bois bûche ☐ plaquette ☐ paillage ☐ litière

Commercialisation ? ☐Oui ☐Non

Si oui, à qui et selon quels moyens (à la ferme, à travers une filière particulière) ?

_____

Commentaires :

_____

_____

En partant du postulat qu'il y ait suffisamment de ressources sur le territoire et qu'une filière bois énergie (bûche ou plaquette) se développe à moyen ou long terme ; seriez-vous prêt à, par exemple, planter ou restaurer un linéaire suffisamment important de haie pour pouvoir entrer dans la filière d'approvisionnement ? Seriez-vous prêt à vous équiper d'un plan de gestion ?

[QUESTION A L'ADRESSE DES AGRICULTEURS]

_____

_____

_____

Conclusion

Y a-t-il outre les quatre thèmes abordés lors de l'entretien d'autres éléments à ne pas omettre dans la future stratégie bocagère ?

_____

_____

Comment appréhendez-vous l'évolution future du bocage dans votre commune ? A l'échelle de nos BVs ?

_____

_____